



LA CHAUX-DE-FONDS

METROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIAIA
WATCHMAKING METROPOLIS

23^e séance du Conseil général

Lundi 29 mars 2010 à 18h

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : M. Théo Bregnard

Quarante Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Mme Esma Aris, M. Marc Arlettaz, Mme Katia Babey Falce, Mme Maria Belo, M. Pierre-Yves Blanc, M. Pierre-Alain Borel, M. Théo Bregnard, M. Pascal Bühler, M. Denis Cattin, M. Hughes Chantraine, Mme Annie Clerc Birambeau, Mme Marie-France De Reynier Porta, Mme Sarah Diaz, M. Bastian Droz, M. Laurent Duding, Mme Aline Fleury, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Pascale Gazareth, M. Michel Hess, M. Xavier Hüther, Mme Julie John, Mme Anne-Lise Lager, M. Philippe Lager, M. Jean-Charles Legrix, Mme Silvia Locatelli-Caruncho, M. Angelo Locorotondo, Mme Sylvia Morel, M. Claude-André Moser, Mme Mariette Mumenthaler, M. Daniel Musy, Mme Marie-Claire Pétremand, M. Pierre-André Rohrbach, M. Marc Schafroth, M. André Schreyer, M. Francis Stähli, M. Adrien Steudler, M. Yves Strub, M. Christophe Ummel, M. Serge Vuilleumier, M. Inan Vurucu.

Excusé(e)s : Mme Fabienne Girardin.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

M. Théo Bregnard, Président : Bonsoir. Pour commencer, je tiens à rendre hommage ce soir à M. Jean-Claude Jaggi, ancien Conseiller général, Conseiller communal de 1980 à 1985 et Conseiller d'État, décédé jeudi à l'âge de 85 ans. Ce fut, je crois, une personnalité importante de cette ville; c'est pourquoi, je vous propose de vous lever d'observer une minute de silence.

Minute de silence

M. Théo Bregnard, Président : Ce soir, nous avons un ordre du jour chargé, qui témoigne à mon sens du dynamisme de cette ville et de son Conseil communal que je tiens à saluer, non pas pour la longue soirée, mais véritablement pour son dynamisme.

Ces crédits montrent que nous nous enracinons définitivement dans le XXI^e siècle avec le développement de structures d'accueil extrascolaire, sans oublier d'où nous venons, en rénovant notre système si incroyable d'adduction d'eau ou notre Musée d'histoire... Cela me fait penser à une phrase de Messieurs Barrelet et Ramseyer dans leur ouvrage de référence sur La Chaux-de-Fonds que je tenais à rappeler : "Tout au long du XIX^e siècle, l'ensemble des habitants du lieu disent aimer leur "chère Chaux-de-Fonds" [...] Les Chaux-de-Fonniers ont la conviction que l'existence de leur ville est une aventure, un hasard de l'histoire, mais une aventure maîtrisée et assumée, un hasard façonné par l'esprit libre, inventif et tenace des "montagnons". L'engagement politique, même s'il participe de l'intérêt personnel, est inséparable de la volonté d'aider à croître cette communauté de l'impossible à laquelle on croit".

Et bien, j'espère que c'est dans cet état d'esprit, malgré les contradictions, que nous avancerons dans notre ordre du jour ! Un état d'esprit positif que nous retrouvons aussi dans la lettre de démission de M. Hainard, que je tiens à remercier pour ces années au Conseil communal. Je la tiens à votre disposition, comme celle de Mme Fabienne Girardin, également démissionnaire.

J'ai une communication concernant les procédures à suivre lors des oppositions à l'entrée en matière. Comme vous vous en souvenez, il y a deux mois, nous avons eu un petit contretemps. Mme Barrelet a effectué quelques recherches qui confirment la procédure suivie en janvier, c'est-à-dire que l'ensemble de la position est développée par l'intervenant(e) puis nous passons à l'examen des détails, article par article. C'est la procédure la plus suivie. Peut-être y a-t-il eu d'autres cas par le passé, mais celle-ci semble être la plus simple à suivre.

Interpellation

Stations de recharge pour véhicules électriques - une piste à suivre ?

Le 16 mars dernier, une marque horlogère de la place inaugurerait, en présence de représentants du Conseil d'Etat, du Conseil communal, de la promotion économique et de la presse, l'une des premières, si ce n'est la première station de recharge publique pour véhicules électriques (VE) en Ville de La Chaux-de-Fonds.

Lors de cette journée, fût également présenté un VE version GT qui, au-delà de ses performances sportives, ouvre la voie à une exploitation grand public de ce type de véhicule grâce à une autonomie de près de 400 km pour une charge en 3 heures et 30 minutes.

Bien qu'encore extrêmement chère, cette technologie est amenée à se démocratiser rapidement, un grand constructeur de « microvoitures » venant d'en faire l'acquisition.

Malgré un prix d'achat des VE en baisse et un très faible coût de la recharge (actuellement environ 10 CHF pour 400 km), ces innovations ne seront pas intéressantes pour des personnes n'ayant pas de garage attitré puisqu'il leur sera impossible de « faire le plein » simplement. Cette constatation étant également valable pour les pendulaires et les visiteurs de passage.

Sans traiter de l'aspect de l'approvisionnement énergétique, nous sommes convaincus que les VE ont un avenir encourageant et que leur promotion va dans le sens des choix retenus et mis en avant par notre Ville.

Partant de là et connaissant les coûts marginaux (< 4'000 CHF) que représente l'installation d'un point de recharge lors de travaux importants, nous formulons la demande suivante:

Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de favoriser, voire de rendre obligatoire, l'installation de points de recharge de VE lors de la construction ou de la rénovation d'immeubles et de parkings industriels, publics ou privés.

Xavier HUTHER, Denis CATTIN, Yves STRUB, Sylvia MOREL, Claude-André MOSER, Bastian DROZ

Interpellation urgente

Nous avons été surpris d'apprendre dans la presse locale que des groupes de musique de La Chaux-de-Fonds n'allaient plus pouvoir se rendre dans leurs locaux qu'ils louent depuis de nombreuses années.

En effet les normes de sécurité ne sont pas du tout respectées.

Nous estimons que des groupes alternatifs ont leur place dans notre localité et nous devons leur venir en aide plutôt que de leurs interdire de pratiquer leur hobby.

Ils se retrouvent dans une situation difficile due au manquement du propriétaire et des contrôles de la ville qui n'ont pas été faits.

Comment se fait-il qu'un propriétaire puisse louer des locaux à des musiciens alors qu'ils sont déclarés être des entrepôts sans que le service de la salubrité ni le service de l'inspectorat des bâtiments ne soient intervenus?

Le propriétaire est-il amendable?

La gérance communale a-t-elle à disposition des locaux qui permettent à ces groupes d'être relogés, moyennant le versement d'une location bien entendu et dans le respect de l'état des lieux?

Le bâtiment doit-il être vidé d'ici la fin du mois comme le laissait entendre notre journal ?

La police va-t-elle intervenir en force pour empêcher l'accès au bâtiment tant que la sécurité n'est pas réglée?

Nous remercions le Conseil communal de ses réponses qui nous permettent de comprendre comment la ville va résoudre ces problèmes avec le gérant et les locataires.

Sylvia MOREL, Yves Strub, Denis Cattin, Bastian Droz, Xavier Hüther, Claude-André Moser

Postulat

On sait que l'école infantine commencera pour tous à 4 ans et qu'en même temps l'horaire d'enseignement au degré 1 de cette même école passera de 10,5 à 16 périodes par semaine.

Si nous avons toujours pensé que la scolarisation bien conçue et bien réalisée ne pouvait être que bénéfique même aux tout petits, nous demandons cependant, au vu de cette dotation horaire plus élevée et parce que les enfants vivent à des rythmes différents leur entrée à l'école, que l'on soit souple dans l'application du règlement des présences.

Francis Stähli

Interpellation urgente

It's only rock'n'roll, but ...

Le même jour où "on apprend que plus de 100 musiciens appartenant au mouvement alternatif chaud-fonnier sont menacés d'être "jetés à la rue" on lit dans l'Impartial que « The Ocean, le plus grand projet rock jamais entrepris dans la région » présentera son 5ème album le lendemain, 26 mars 2010, à Bikini Test, institution subventionnée. Or, the Ocean a son local à Serre 90-94, et y a même enregistré son 5ème album. On ne peut soutenir les uns sans soutenir les autres, la culture est un monde bigarré, souple, perméable, dynamique.

La décision du Conseil communal d'interdire l'utilisation des locaux en tant que lieu de répétition pour musicien et d'organisation de concert ou de manifestation est, nous dirons, radicale, en tout cas musclée; cette intervention au nom de la sécurité suscite une certaine polémique, dont cette interpellation.

Quelques faits :

Le local à l'origine de cette interdiction se situe au sous-sol est du bâtiment Serre 90-94, accessible par un monte charge, jouxtant la zone dans laquelle des pans de murs porteurs ont été abattus il y a plus de 10 ans, par de précédents locataires. Ce local semble être loué par un collectif de jeunes et jeunes adultes. Comme il est assez vaste, il permet à des groupes de répéter, mais également, et c'est tentant avec une telle surface, de faire des fêtes.

Or de nombreux groupes répètent dans les autres parties de ce grand bâtiment. Plus de 100 musiciens (dont la moyenne d'âge se situe plutôt vers la trentaine bien entamée) pour une trentaine de groupes différents se partagent une quinzaine de locaux.

Hormis le local décrit précédemment, les autres locaux touchés par l'interdiction ne sont pas à proximité des murs porteurs abattus. Nombre d'entre eux, sont accessibles par des escaliers.

Aujourd'hui, les groupes ne peuvent plus jouer de musique; certains d'entre eux ont des concerts prévus, ils doivent impérativement pourvoir répéter, tout de suite. Certains sont musiciens professionnels, et donnent des cours de musique dans ces locaux. Ils ne peuvent donc plus gagner leur vie. Le studio d'enregistrement a des contrats à honorer.

Des projets culturels sont en préparation, et leur aboutissement est mis en danger par cette interdiction. Que faire?

Assurément, la situation du local en sous-sol est proche des murs abattus semble particulière et la réponse apportée doit être particulière.

La situation de ce local ne reflète pas celles des autres locaux.

Aujourd'hui, où en est précisément la situation? Qui doit faire quoi?

La situation des différents locataires sera-t-elle traitée de manière différenciée, comme cela est évoqué dans le communiqué de presse du 25 mars 2010 ?

Le service de la jeunesse a-t-il été informé, et est-il en contact notamment avec le collectif de jeunes adultes du local du sous-sol ouest?

Que pense le Conseil Communal de la proposition de lever l'interdiction d'exploitation pour les locaux ne se trouvant pas dans la zone du sous-sol est, pour permettre aux différents groupes de poursuivre leurs projets, tout en poursuivant les démarches avec les propriétaires pour sécuriser le système électrique et améliorer l'hygiène?

Si le Conseil communal n'envisage pas de lever l'interdiction maintenant, dans quel délai pourra-t-elle être levée?

Marie-France de Reynier Porta, Monique Gagnebin, Pascal Bühler, Laurent Duding, Katia Babey, Daniel Musy, Serge Vuilleumier, Pierre-Alain Borel

Interpellation urgente

Soirée du vendredi 12 février à l'usine électrique!

Le vendredi 12 février une soirée « Ladys Night » a été organisée à l'usine électrique de notre ville.

Il semble qu'au cours de cette soirée le bâtiment ait subi des dégradations; de plus la soirée ayant fait un flop les organisateurs annonçaient une perte de plusieurs milliers de francs.

Qu'à cela ne tienne, au dire d'un des organisateurs c'est la ville qui épongera ses pertes, et prendra à sa charge la remise en état du bâtiment.

Le C.C peut-il nous renseigner à ce sujet?

Existe-t-il un fonds ou une subvention qui prendrait en charge les pertes de certains organisateurs de soirées?

Existe-t-il des organisateurs privilégiés?

Ce n'est pas sans impatience que notre groupe attend la réponse du C.C.

Angelo Locorotondo, Hughes Chantaine

Nominations dans les commissions

M. Sébastien Mojon (PLR) à la Commission de sécurité publique en remplacement de Mme Vanessa Beuchat.

M. Bertil Suter (PLR) à la Commission de l'action sociale, en remplacement de Mme Ana Girardin.

M. Michel Hess (UDC) à la Commission de la Bibliothèque, en remplacement de Mme Emilie L'Eplattenier.

Mme Julie Thüler (Verts) à la Commission de la Bibliothèque, en remplacement de Mme Emilie L'Eplattenier.

Nomination d'un membre à la Commission financière et d'un membre à la Commission intercommunale, en remplacement de Mme Fabienne Girardin, démissionnaire: reporté.

23^e séance du Conseil général

Lundi 29 mars 2010 à 19h30

à l'Hôtel-de-Ville

Ordre du jour

1. Nomination
 - a. d'un membre à la Commission de sécurité publique en remplacement de Mme Vanessa Beuchat (PLR), démissionnaire
 - b. d'un membre à la Commission de l'action sociale, en remplacement de Mme Ana Girardin (PLR), démissionnaire
 - c. d'un membre à la Commission de la Bibliothèque, en remplacement de Mme Emilie L'Eplattenier (UDC), démissionnaire
2. Rapport relatif du Conseil communal du 8 mars 2010 relatif à l'acceptation de l'héritage de feu Madame Gilberte Amez-Droz, d'un montant de CHF 70'000.- environ
3. Rapport du Conseil communal du 15 mars 2010 relatif à
 - a. une demande de crédit de CHF 5'438'000.- pour l'achat et la transformation de l'immeuble industriel sis Chemin Fantaisie 2 dans le but de l'intégrer au centre scolaire des Gentianes et d'y installer des salles de classes enfantines, des locaux d'activités créatrices, des salles de réunion et une structure d'accueil parascolaire.
 - b. une demande de crédit de CHF 210'000.- pour réaliser depuis le colège des Crêtets la connexion par fibres optiques des bâtiments suivants : le centre sportif des Mélèzes, la nouvelle crèche Gallet, le colège des Gentianes et Chemin Fantaisie 2
4. Rapport du Conseil communal du 15 mars 2010 relatif à la vente d'un terrain en zone industrielle au Crêt-du-Loche d'une surface d'environ 1'050 m² à la société Viteos S.A
5. Rapport du Conseil communal du 15 mars 2010 à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de CHF 2'594'000.- pour les travaux d'assainissement des réseaux souterrains (travaux Viteos-TP) pour l'année 2010, dont CHF 1'083'000.- TTC pour les Travaux publics, CHF 1'511'000.- HT pour le Service des eaux pour l'exécution de 7 chantiers de rénovation et de renforcement des réseaux d'eau potable, de canaux collecteurs, de chaussées, ainsi que pour la remise en conformité de la signalisation routière, ainsi qu'une demande de crédit d'investissement de CHF 2'732'000.- pour la reconstruction du collecteur principal sur l'avenue Léopold-Robert (étape II, Casino-Gare) et le réaménagement de la chaussée et des trottoirs (Casino-Midi)

6. Rapport du Conseil communal du 15 mars 2010 à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de CHF 8'000'000.- HT relative à la première étape du projet de rénovation et renouvellement du système d'adduction d'eau
7. Rapport du Conseil communal du 15 mars 2010 relatif à une demande de crédit de CHF 3'500'000.- TTC pour le réaménagement architectural et muséographique du Musée d'histoire
8. Interpellation de M. Pierre-Yves Blanc et consorts déposée le 9 mars 2010
Nombreux problèmes récurrents et toujours irrésolus en ce qui concerne la gestion du parcage illégal dans notre ville (urgence acceptée le 9 mars)
9. Interpellation de M. Angelo Locorotondo et consorts déposée le 9 mars 2010
Collège des Foulets: rentabilité des bus au détriment de la sécurité des enfants!
10. Interpellation de Mme Monique Gagnebin de Pietro et consorts déposée le 9 mars 2010 *Les mariages le samedi n'intéressent-ils que les habitants du Locle?*
11. Interpellation de Mme Marie-Claire Pétremand et consorts déposée le 9 mars 2010 *Evolution des postes du personnel communal*

Rapport du Conseil communal relatif à l'acceptation de l'héritage de feu Madame Gilberte Amez-Droz, d'un montant de CHF 70'000.- environ

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Le 20 février 2009 décédait au Locle Madame Gilberte Amez-Droz, domiciliée de son vivant au Home La Résidence au Locle, et précédemment rue Jaquet-Droz 12 à La Chaux-de-Fonds.

Dans son testament daté du 20 mai 1991, la défunte, qui ne laissait pas d'héritiers réservataires, léguait les biens qu'elle possédait *aux œuvres sociales pour l'enfance*. Quelques objets nommément désignés revenaient à la fondation du Musée paysan. Madame Amez-Droz formait également le vœu d'être incinérée et que ses cendres soient déposées avec celles de ses parents, au cimetière de La Chaux-de-Fonds, à charge pour la succession d'entretenir la tombe pendant dix ans.

Par courrier du 17 juin 2009, le Tribunal de district de La Chaux-de-Fonds écrivait au Conseil communal que "ce testament peut être compris comme une institution d'héritier en faveur des Services sociaux de la Ville de La Chaux-de-Fonds. De la sorte, je vous interpelle afin que vous vous chargiez d'effectuer les opérations de liquidation de la succession qui sont à mon avis de peu d'ampleur (délivrance des legs; règlement des factures; liquidation de l'appartement, etc.) et qu'ensuite votre Service prenne possession du solde de l'actif (avec le cas échéant le concours du Service juridique communal)".

Après avoir rencontré la fiduciaire Joly & Co qui a assuré la tenue des affaires de Madame Amez-Droz jusqu'au mois d'août 2009, les services précités ont organisé la remise des legs, la liquidation et la restitution de l'appartement, la résiliation des diverses assurances, le paiement des factures courantes, la réalisation des biens présentant une valeur marchande, et le rapatriement des espèces sur un compte de la commune. Quelques montres ont été remises contre quittance au Musée international de l'Horlogerie pour sa collection. Des cartes postales historiques et vingt-deux eaux-fortes et burins ont été confiés à la Bibliothèque de la Ville.

Au total, une fois déduits les frais précités, la Ville hérite d'un montant de CHF 74'000.- dont il conviendra de déduire encore la facture du marbrier pour l'ajout du nom de la défunte sur la pierre tombale de ses parents et le prix du renouvellement pour dix ans de la concession et l'entretien de la tombe au cimetière selon le vœu de la défunte.

En vertu de l'article 25 al. 5 lit. d de la Loi sur les Communes, le Conseil général est compétent pour l'acceptation de dons et legs faits à la Commune. C'est la raison du présent rapport.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation

Par définition, ce genre de legs n'est pas prévisible.

Conséquences sur les finances

Le montant reçu sera versé dans un fonds ad hoc ou dans un fonds communal poursuivant des buts similaires ("*œuvres sociales pour l'enfance*").

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune.

Collaboration intercommunale

Néant.

Éléments relatifs au développement durable

Néant.

Nous tenons à exprimer ici notre plus vive reconnaissance à feu Madame Gilberte Amez-Droz qui, en rédigeant ses dernières volontés, a pensé à la Ville de La Chaux-de-Fonds, et notamment à l'enfance défavorisée.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir accepter ce legs en votant l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
Didier Berberat	Muriel Barrelet

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier Le Conseil communal est autorisé à accepter l'héritage de feu Mme Gilberte Amez-Droz, d'un montant de CHF 70'000.- en espèces.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire
Théo Bregnard Pierre-André Rohrbach

M. Théo Bregnard, Président : Je tiens à vous rappeler que personne n'a changé la durée des rapports, excepté sur le point 5 où nous passons à un débat long.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris acte du rapport concernant l'héritage que feu Madame Amez-Droz a fait à notre Ville.

Nous nous joignons aux remerciements exprimés dans le présent rapport et acceptons l'arrêté.

Une information semble néanmoins manquer dans ce rapport. Il semble que la Commission de l'action sociale a été informée et qu'elle s'est prononcée favorablement. Merci au Conseil communal de nous confirmer cette information.

Mme Mariette Mumenthaler, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il est évident que le groupe des Verts acceptera l'héritage de feu Mme Amez-Droz, d'autant plus que les œuvres sociales pour l'enfance défavorisée en seront les principaux bénéficiaires. Je vous remercie.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PLR tient aussi à témoigner toute sa gratitude à l'initiative de Mme Amez-Droz et acceptera ce rapport.

M. Pierre-Alain Borel, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Évidemment, nous accepterons aussi ce rapport, non sans une pensée émue pour Mme Amez-Droz et pour le fait qu'elle ait pensé à l'enfance défavorisée dans cette ville.

M. Inan Vurucu, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Mme Gilberte Amez-Droz a légué le bien qu'elle possède, soit CHF 70'000.– pour l'enfance, ainsi que quelques objets à la Fondation du Musée paysan. Cela témoigne de son attachement à cette ville et d'un état d'esprit que nous souhaitons saluer.

Toutefois, pouvons-nous vraiment dire que les Services sociaux correspondent aux œuvres sociales pour l'enfance ? Nous préférierions donner aux services qui seraient plus à même de remplir le vœu de la défunte, telle que la Fondation Sombaille Jeunesse, la Maison des Jeunes ou le Foyer Jeanne Antide.

Quoiqu'il en soit, nous souhaitons que ce geste puisse être mis en valeur afin qu'il ne reste pas anonyme, par exemple, par la réalisation d'une

salle d'accueil pour les jeunes du futur collège Fantaisie qui porterait son nom ou tout autre projet destiné aux jeunes de notre ville.

M. Didier Berberat, Président du Conseil communal (Instruction publique, affaires sociales et intégration) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal tient à exprimer sa vive reconnaissance à feu Mme Amez-Droz qui a pensé à sa ville et à l'enfance défavorisée

Pour répondre à M. Schafroth, effectivement, la Commission de l'Action sociale a été saisie de ce rapport et l'a accepté. Ce rapport a connu quelques vicissitudes, dans la mesure où il avait été prévu de le présenter, puis le Conseil communal s'est demandé si un legs de CHF 70'000.-, montant qui est dans les compétences financières du Conseil communal, devait obligatoirement passer par le Conseil général. L'idée était de vous communiquer ce legs dans le rapport de gestion. Nous avons eu un contact avec le service des communes qui, appliquant la théorie de la précaution, a dit que tous les legs devaient faire l'objet d'un rapport. Le Chef de service des communes m'a dit que c'était une question de proportionnalité et de bon sens, mais nous ne savons toujours pas jusqu'à quel montant va "*le bon sens*". Un don de CHF 20'000.- peut-il passer directement ? Un don de CHF 70'000.-, visiblement pas. Nous attendons plus d'explications de la part du Service des communes. De toute façon, le Conseil général aurait été saisi de cette question.

Pour répondre à la question du POP, le montant sera versé dans un fonds ad hoc (c.f. page 2) ou dans un fonds communal qui poursuit des buts similaires. Sombaille-Jeunesse, comme vous le savez, est maintenant une institution privée, même si la Ville y est toujours associée par la moitié du Conseil de fondation. D'après les volontés de Mme Amez-Droz, cette somme est destinée à l'enfance en général et pas uniquement à l'accueil dans l'institution. Celle-ci est d'ailleurs fort bien dotée puisqu'elle est subventionnée par le Canton et possède un fonds de plusieurs centaines de milliers de francs. Nous partons donc du principe que nous pourrions faire des choses utiles pour la jeunesse de cette ville en laissant cette somme de CHF 70'000.- dans un fonds géré par les œuvres sociales. Je vous remercie.

L'arrêté est accepté par 33 voix sans opposition.

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 5'438'000.- pour l'achat et la transformation de l'immeuble industriel sis Chemin Fantaisie 2 et de CHF 210'000.- pour une connexion par fibres optiques

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Le présent rapport a pour but de vous demander d'octroyer à notre Conseil un crédit de CHF 5'438'000.- destiné à l'achat et à la transformation en bâtiment scolaire de l'immeuble industriel situé Chemin Fantaisie 2, à proximité immédiate du collège des Gentianes et appartenant à M. Paul Erard (ci-après chiffre 1) et de vous demander de nous autoriser à réaliser une connexion par fibres optiques depuis le collège des Crêtets vers les immeubles suivants : le centre sportif des Mélèzes, la nouvelle crèche Gallet, le collège des Gentianes et Chemin Fantaisie 2, (ci-après chiffre 2).

L'achat et l'attribution de ce dernier bâtiment à une utilisation scolaire répond à des besoins à court et moyen terme dus à l'évolution de la scolarité obligatoire en termes d'effectifs des élèves, de restructuration des degrés et des cycles d'enseignement et d'encadrement extrascolaire.

1. Acquisition et transformation de l'immeuble sis Chemin Fantaisie 2

Contexte national de l'éducation

L'Ecole suisse est entrée depuis quatre ans dans une phase radicale de son évolution avec l'acceptation par le peuple suisse, en mai 2006, de la révision des articles constitutionnels sur l'éducation. Cette acceptation a ouvert la porte au Concordat HarmoS et à la Convention scolaire romande. Si les cantons restent responsables de la scolarité obligatoire, un effort d'harmonisation est nécessaire pour abolir les obstacles à la mobilité de la population et garantir la qualité et la perméabilité du système scolaire suisse.

La teneur du Concordat Harmos est la suivante:

- il définit les structures de la scolarité obligatoire (début de la scolarité, durée des degrés scolaires);
- il identifie les finalités de l'école suisse;

- il dépeint les instruments qui garantiront et développeront la qualité du système d'éducation à l'échelon national.

Cette volonté nationale doit se décliner selon les particularités régionales du pays. Ainsi, le Concordat HarmoS délègue aux conférences régionales, notamment à travers la Convention scolaire romande, un certain nombre de tâches. Parmi celles, nationales ou régionales, qui conduisent à des effets sur l'organisation scolaire de notre canton et de notre commune et qui nous intéressent dans ce rapport, relevons ce qui suit :

- L'école enfantine devient obligatoire dès 4 ans
- La scolarité obligatoire s'étendra sur 11 années, 8 ans d'école primaire - école enfantine et degré 6 compris - et 3 ans d'école secondaire.
- L'enseignement sera organisé par périodes blocs et des structures d'accueil de jour permettront de répondre aux besoins des familles en marge de l'horaire scolaire.

Pour information, les autres objets du Concordat HarmoS ou de la Convention scolaire romande touchent aux domaines des disciplines d'enseignement, aux standards de formation (compétences de base à atteindre par les élèves), à l'évaluation de la qualité du système, à l'harmonisation d'un plan d'études par région linguistique, à la coordination des moyens d'enseignement et à la formation des enseignants et des cadres scolaires.

Le concordat HarmoS est entré en vigueur le 1^{er} août 2009, à la suite de l'adhésion de 10 cantons suisses (11 actuellement). Ces cantons, dont Neuchâtel, ont maintenant jusqu'à la rentrée scolaire 2015 pour mettre en œuvre les éléments du concordat. De plus, les cantons romands, tous signataires, doivent faire de même avec les éléments de la Convention scolaire romande, entrée en vigueur simultanément.

Effets de la politique nationale et régionale pour notre commune

Effets en lien avec la réorganisation de l'école enfantine

En termes d'effectifs, on attend une augmentation du nombre d'élèves par la conjonction de 2 facteurs :

l'obligation de commencer l'école à 4 ans prendra effet en août 2011. Le taux d'enfants de notre ville scolarisés à cet âge est déjà de l'ordre de 85%; il passera à 100%;

le mois de référence pour l'entrée à l'école passera du 31 août au 31 juillet (8% d'élèves en plus l'année d'introduction).

En termes de nombre de classes, on prévoit également une augmentation en raison de 2 facteurs supplémentaires :

- la modification de la durée du temps d'enseignement : il faut savoir que l'horaire d'enseignement au degré 1 de l'école enfantine passera de 10.5

périodes à 16, rendant ainsi impossible l'occupation d'une seule salle par 2 groupes d'élèves de 4 ans en alternance pendant la semaine. Nous avons 4 classes actuellement formées de 2 groupes d'enfants de 4 ans qui devront ainsi être dédoublées ;

- les effectifs devront être situés entre 16 et 20 élèves dans ce qu'il est convenu d'appeler des classes hétérogènes, soit formées d'élèves de 4 ans et de 5 ans; nos effectifs étant actuellement plus chargés, l'allègement de l'effectif par classe provoquera une légère augmentation du nombre de classes.

Ainsi, dès août 2011, première étape de l'introduction d'HarmoS avec la scolarisation obligatoire à 4 ans, on prévoit une augmentation de 60 à 80 élèves et de 5 à 7 classes enfantines.

Effets en lien avec la redéfinition des cycles scolaires

Les modalités de passage de la 6^e année de l'école secondaire à l'école primaire restent encore floues. Ce que l'on sait cependant, c'est que ces 2 années (5^{ème} et 6^{ème} année) vont faire partie d'un même cycle d'enseignement. Le corps enseignant sera le même et les classes devront être regroupées dans les mêmes collèges. On assistera ainsi à un important mouvement de classes de 5^e en direction des centres secondaires et de quelques collèges primaires, et en parallèle à un mouvement de classes de petits degrés vers les collèges primaires. Ces mouvements font l'objet d'une étude spécifique. Cependant une augmentation mesurée du nombre de locaux scolaires est incontournable dans ce contexte.

Effets en lien avec la création de structures d'accueil parascolaire

L'obligation faite aux communes d'offrir un accueil parascolaire qui permette aux familles de mieux gérer l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle influe également sur l'utilisation et la gestion des locaux scolaires.

Les réflexions actuellement menées conduisent à optimiser les relations de proximité entre l'école et les structures d'accueil, notamment le Foyer de l'Ecolier, principal partenaire actuel de la Ville en la matière. Par optimiser, on entend clairement rapprocher les classes enfantines des collèges primaires abritant des structures d'accueil, comme c'est déjà le cas pour 8 foyers sur 13, ceci afin de diminuer les déplacements entre lieux d'accueil et de scolarisation.

Cependant la plupart des locaux actuels du Foyer ne permettent pas l'accueil global exigé le matin, à midi et l'après-midi. L'évolution attendue va exiger des foyers concernés plus de surface et plus de salles pour remplir cette mission, prenant en compte les besoins des secteurs scolaires définis lors de l'entrée en vigueur du projet "Direction 09".

Pour information, par accueil global, il faut entendre l'accueil des enfants dès l'âge de 4 ans à 6h30 le matin, avec un petit déjeuner, à midi, avec un repas, et l'après-midi jusqu'à 18h00, avec possibilité de faire les devoirs et de se distraire. Cette évolution va nécessiter la création d'une unité administrative du Foyer de l'Ecolier pour lui permettre de gérer efficacement les nouvelles missions qui lui échoiront sous peu.

Contexte démographique de la Ville de La Chaux-de-Fonds

L'évolution démographique de la ville est difficile à prévoir de par la composition de son tissu économique principalement tourné vers le secteur secondaire dont on connaît les difficultés actuelles.

Cependant, les récents recensements font état d'une augmentation réjouissante de la population dont on peut penser que les projets urbanistiques développés par la Ville accroîtront l'importance.

D'autre part, des quartiers sont en développement et les analyses conjointes du service de l'urbanisme et de l'administration des écoles font état de besoins relativement urgents dans le secteur sud de la ville. On y constate que le quartier du Paddock est en voie d'achèvement et que la zone d'habitation dite "Les Batignolles" se développe rapidement.

La pression démographique augmente donc drastiquement dans ce quartier et l'école doit anticiper ce phénomène afin de maintenir de bonnes conditions d'encadrement des élèves dans les collèges des Foulets, des Gentianes et dans les classes enfantines du secteur en évitant de les surcharger.

Du fait de cette pression, la zone de recrutement des Gentianes s'est déplacée vers l'ouest, obligeant les élèves domiciliés à l'est, entre Beau-Site et le Boulevard de la Liberté, à se rendre à l'école au collège de la Promenade. Dans ce contexte, l'augmentation du nombre de locaux scolaires dans le quartier des Gentianes est une priorité et il n'y a aucun doute quant à l'occupation des classes du nouveau centre scolaire des Gentianes.

Rôle potentiel du bâtiment Chemin Fantaisie 2

Pour répondre aux besoins évoqués dans les paragraphes ci-dessus, il s'avère que le bâtiment du Chemin Fantaisie 2 présente à lui seul une quantité d'avantages:

- il est situé dans le secteur où la pression démographique est actuellement la plus forte en lien avec la scolarité ;
- il se situe à proximité immédiate du collège des Gentianes, permettant la constitution d'un véritable centre scolaire ;
- son architecture permet d'attribuer à chaque étage des fonctions qui répondent aux besoins en matière de salles de classe infantine, de salles d'accueil parascolaire et voire de salles de réunion pour 25 à 30 personnes qui font cruellement défaut dans l'ensemble des écoles de la ville. De plus, son aile nord pourrait abriter l'administration du Foyer de l'Ecolier
- sa proximité avec le collège des Gentianes permettrait aussi de libérer des salles de classes actuellement consacrées à des activités créatrices aux Gentianes pour y loger à terme le fameux cycle 5^e - 6^e, ou plus simplement, pour répondre à une augmentation attendue d'élèves des degrés primaires dans ce quartier;

- le rez-de-chaussée constituerait une vaste surface de stockage facile d'accès, intéressante pour les besoins logistiques des écoles.

Etat du dossier de rachat et d'affectation du bâtiment

Vu l'intérêt stratégique du bâtiment de Fantaisie et afin de garantir la faisabilité du projet, des contacts ont eu lieu entre la direction des écoles, puis le Conseil communal, et le propriétaire, M. Paul Erard. Ce dernier s'est déclaré intéressé à vendre son immeuble à la Ville à des fins d'utilisation scolaire. Une promesse de vente a ainsi été signée le 9 juillet 2009 dans l'optique de la rédaction de ce rapport.

La réflexion conduite par la direction des écoles et la service d'architecture et des bâtiments porte ainsi sur l'affectation du rez-de-chaussée à une zone de stockage, du 1^{er} étage à l'accueil de 2 salles d'école enfantine, du 2^e étage à celui d'une salle d'école enfantine et de 2 salles d'activités créatrices, le 3^e à celui d'une structure d'accueil parascolaire global et, au besoin, de 2 salles de réunions de 25 à 30 personnes. L'aile nord du bâtiment, constituée de bureaux pourrait être affectée à l'administration du Foyer de l'Ecolier. Les abords du bâtiment seront adaptés à l'usage scolaire sous la forme d'une cour d'école reliée à celle existante du collège des Gentianes.

L'affectation du 4^e étage, formant un attique occupé actuellement par M. Paul Erard, n'est pas encore déterminée.

Descriptif technique du projet

Bâtiment existant

Cette usine édifée en 1967-68 est de type de construction « poteaux-dalles » sur un soubassement et sous-sol partiel en béton armé. La structure en parfait état comporte 2 cages d'escalier aux extrémités ainsi que de grandes hauteurs d'étages qui se prêtent à tout type de cloisonnement intérieur. Les façades principales nord et sud sont conçues sur le type « rideau » indépendantes de la structure portante. Bien que de bonne présentation, elles sont bien en deçà des standards actuels en matière d'isolation thermique et les fenêtres d'origine sont fatiguées. L'ensemble est à remplacer en cas de transformation importante. Un logement en attique en très bon état d'entretien fut ajouté en 1990 (occupé par le propriétaire actuel, comme déjà signalé).

Données dimensionnelles

Terrain de 3'348m² en droit de superficie jusqu'en 2037. A l'échéance, la Ville reconduit le DDP ou achète à son propriétaire le bâtiment au prix du marché.

Volume construit : 7'609 m³

Surface brute de plancher utile (SBPU) 1'320 m²

Surface nette de plancher utile (SNPU) env. 1'000 m²

Programme général des locaux

Le programme général des locaux est défini ci-dessus à la page 5.

Accessibilité et aménagements extérieurs

Une attention toute particulière sera portée sur les flux piétons et véhicules dans les alentours de la future école.

L'actuelle place de jeux sera repensée d'entente avec les communautés voisines impliquées à l'origine dans les aménagements du quartier des Gentianes et sera intégrée à une réflexion plus large sur la cour du nouveau centre scolaire. Dans ce contexte, on doit prévoir, à terme, l'élimination des garages situés à l'ouest du bâtiment, inconciliables avec la notion de cour d'école, dépense incluse dans le budget présenté.

Coûts du projet**Données financières**

Estimation cadastrale 2001 :	1'976'000.-
Estimation ECAP 2009 :	4'292'000.-
Estimation expert indépendant 2009	3'110'000.-
(y.compris logement en attique	600'000.-
Valeur locative CHF 30 à 36'000.-/an)	
Prix d'achat entendu pour promesse réciproque	2'900'000.-

Coût de la transformation selon estimation statistique

Le devis estimatif du coût des travaux (selon SIA 108 +/- 20%) présente les éléments suivants:

CFC	Description	CHF
CFC 1	Travaux préparatoires	- 35'000.00
	Démontages	
CFC 2	Toiture de l'annexe –Réfection	60'000.00
CFC 2	Remplacement façades-rideaux	1'150'000.00
CFC 2	Adaptation technique des installations C.V.S.E	60'000.00
CFC 2	Aménagements intérieurs	700'000.00
CFC 4	Aménagements extérieurs	120'000.00
CFC 5	Frais secondaires	5'000.00
CFC 9	Honoraires (partiels)	150'000.00
	Divers et imprévus	90'000.00
TOTAL TTC		2'370'000.00

Coût marchés publics

La procédure liée à la loi sur les marchés Publics (AIMP) génère un surcoût d'honoraires estimé à (+7.5%) : CHF 11'000.- TTC.

Coût des équipements

Mobilier scolaire, accessoires:	CHF	60'000.-
Mobilier salles de réunion :	CHF	10'000.-
Equipement informatique :	CHF	7'000.-
Equipement structure parascolaire:	CHF	50'000.-

Frais divers

Déménagement, évacuation mobilier, imprévus: CHF 30'000.- TTC.

Subventions et contributions

Subvention programme Confédération "bâtiment" pour changement des façades-rideaux : CHF 48'000.-.

Subvention ECAP: CHF 2'000.- env.

Subvention cantonale pour la transformation de bâtiments scolaires : CHF 300'000.-

Les locaux utilisés par le Foyer de l'Ecolier seront loués à la fondation du Foyer de l'Ecolier. Estimation du loyer annuel: CHF 24'000.-

Conséquences sur les finances

Compte tenu des montants ressortant des points 7 et 8 ci-dessus, l'investissement net de la Ville peut être présenté comme suit:

Achat bâtiment	2'900'000.-
Projet selon devis	2'370'000.-
Coût marchés publics	11'000.-
Equipements	127'000.-
Frais divers	30'000.-
Investissement total	5'438'000.-

A déduire:

Subventions Confédération	48'000.-
Subvention ECAP	2'000.-
Subvention cantonale pour rénovation	300'000.-
Investissement net pour la Ville	<u>5'088'000.-</u>

En application des directives établies par le Service des communes en matière d'amortissements, la charge financière annuelle moyenne de l'investissement peut être estimée comme suit:

Amortissement (8%)	407'040.-
Intérêts 3.2% sur la moitié de l'investissement net	81'408.-
soit une charge annuelle de	488'448.-

Cette charge sera compensée par le loyer du Foyer de l'Ecolier qui influencera d'autant la détermination du prix coûtant.

Planning prévus des travaux

Départ de la procédure: achat bâtiment printemps 2010

Permis de construire et préparation exécution : à définir

Fin des travaux : juillet 2012 (bâtiment opérationnel pour la rentrée scolaire).

On peut signaler que la classe d'école enfantine de la Ferme Gallet occupera les locaux entre août 2010 et mars 2011, pendant la rénovation de la ferme et avant les travaux de Fantaisie 2.

Mesures particulières de sécurité

La gestion des espaces extérieurs et ses rapports avec la circulation automobile devra faire l'objet d'une étude particulière associant notamment les Ecoles, le SDP, le SUE et le Service des espaces verts de la Ville.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Cet achat et cette rénovation figurent dans le programme de législature 2008-2012 aux pages 17 et 18 qui traitent du renforcement de l'accueil parascolaire et des conséquences du projet HarmoS dans le cadre de la ligne directrice no 3 "valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains".

En ce qui concerne l'aspect financier, notre Conseil a fait figurer cet achat et cette rénovation dans l'enveloppe des acquisitions d'immeubles dans le cadre du budget des investissements 2010. En effet, comme il l'a signalé dans le rapport relatif au plan spécial Le Corbusier (pv CG 2008-2012 p. 1391), le Conseil communal a souhaité que le produit des ventes de terrain et d'immeubles soit réinvesti dans de nouvelles acquisitions répondant aux objectifs stratégiques de la Ville, notamment en matière de constructions scolaires. Ainsi, avec la vente des bâtiments du CIFOM (CHF 10'380'000.-) et de Sombaille-Jeunesse (CHF 1'001'000.-) et après les acquisitions de terrains aux Endroits (CHF 3'500'000.-) ainsi que les acquisitions liées au plan spécial Le Corbusier (CHF 3'700'000.-), il reste un reliquat de CHF 4'200'000.- pour l'achat et la rénovation proposés. Cette somme permettra donc l'achat du bâtiment en 2010, qui s'élève à CHF 2'900'000.-, ce qui signifie qu'il restera une

somme de CHF 1'300'000.- pour la rénovation, qui s'étendra sur les années 2011 et 2012. Du moment que les coûts de rénovation s'élèveront à CHF 2'538'000.- et qu'il y a un reliquat de CHF 1'300'000.-, notre Conseil inscrira au budget 2011 ou 2012 un investissement de CHF 1'238'000.-.

Conséquences sur les ressources humaines

L'évolution sur les ressources humaines enseignantes fait l'objet d'un décompte précis établi par l'administration des écoles lors de la construction du budget des écoles. Toute ouverture de classe est présentée au Conseil d'établissement scolaire, qui la préavise, puis au Conseil communal, qui la défend ensuite devant le Conseil général. Ce point n'est donc pas développé ici.

Un poste de conciergerie de 50% EPT est estimé pour l'entretien courant des surfaces et installations sanitaires. Coût annuel pour l'employeur : env. CHF 40'000.-.

Collaboration intercommunale

Le projet vise des infrastructures avant tout locales et a donc été mené sans concertation particulière avec d'autres communes. Il convient toutefois de rappeler que, dans le cadre du contrat de région signé par les communes neuchâteloises de Centre-Jura (communes du Jura neuchâtelois), les villes se sont engagées à envisager le développement de structures d'accueil parascolaire pouvant accueillir des élèves des communes voisines. Les possibilités offertes par le bâtiment que nous vous proposons d'acquérir et de transformer sont donc aussi à envisager dans cette perspective.

Eléments relatifs au développement durable

A l'écart des grands flux de trafic, le quartier des Gentianes se prête au développement des activités scolaires, lesquelles contribueront à l'animation et à l'amélioration de la qualité de vie pour les habitants.

Le fait de transformer, de valoriser un bâtiment existant et d'en améliorer les performances énergétiques, notamment par l'assainissement des façades, plutôt que d'en construire un nouveau, participe aussi d'un souci de développement durable.

2. Connexion par fibres optiques du centre sportif des Mélèzes, de la nouvelle crèche Gallet, du collège des Gentianes et de l'immeuble Fantaisie 2

Téléphonie, Informatique et Télécommunications

Les prestations téléphoniques, informatiques et domotiques (sécurité, alarmes, etc...) nécessaires au fonctionnement d'un service ou d'une école sont assurées par la connexion d'un édifice à nos moyens de télécommunications (nœud cantonal de télécommunications, administratif et pédagogique).

La liaison à ces moyens de communications fait ainsi entièrement partie de la construction d'un édifice ou de la transformation d'un immeuble existant.

Dans le but de fournir aux futurs locataires d'un bâtiment administratif ou d'une école les prestations nécessaires à leurs besoins en téléphonie et en informatique, et tout en respectant les critères d'exploitation et de fonctionnement actuels mais également en prévoyant les besoins du futur, nous souhaitons continuer de relier les bâtiments de l'administration communale à notre réseau de télécommunications (NCN et RPN) par fibres optiques.

Ce moyen de transport de l'information permet d'assurer la pérennité et l'évolutivité des techniques et des logiciels qui sont ou seront proposées pour garantir le fonctionnement d'un service ou d'une école.

Le projet de transformation du bâtiment sis «chemin de Fantaisie 2 » en école est une opportunité qui permet également d'envisager de relier par ce moyen de communication le centre sportif des Mélèzes, la nouvelle crèche Gallet et le collège des Gentianes qui ne bénéficient pas encore d'un moyen de communication aussi efficace.

Le financement proposé prend ainsi en charge les travaux et les équipements nécessaires en vue de connecter ces quatre bâtiments par fibres optiques à notre infrastructure. Il permet également d'envisager la préparation de la réalisation d'un lien de secours pour le Service d'Incendie et de Secours.

Évaluations des coûts et financement

Appareils de télécommunications	CHF	15'000.-
Raccordements internes	CHF	25'000.-
Fibres Optiques	CHF	170'000.-

Le montant total nécessaire à réaliser la connexion par Fibres Optiques des quatre bâtiments est ainsi de **CHF 210'000.-**.

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le Service des communes en matière d'amortissements, la charge financière annuelle moyenne de l'investissement peut être estimée comme suit:

Amortissement (25%)	52'500.-
Intérêts 3.2% sur la moitié de l'investissement net	3'360.-
soit une charge annuelle de	<u>55'860.-</u>

Cette dépense ne figure pas dans le budget 2010 des investissements, mais notre Conseil juge opportun de profiter des différents projets mentionnés pour mettre en place cet important équipement en matière de télécommunications. Notre Conseil inscrira donc ce montant dans les investissements 2011

Conclusions

A un moment où l'évolution de la scolarité impose des charges et des missions supplémentaires aux communes et aux cantons, il est important de prévoir l'avenir avec lucidité, mesure et ambition. Sans goûts de luxe, ni folie des grandeurs, nous souhaitons mettre en place la politique des petits pas qui nous permettra d'adapter nos prestations aux besoins réels de la population. Cette politique passe par une attention soutenue aux opportunités qui s'offrent à nous.

Ainsi en va-t-il de ce projet de rachat et de transformation de l'usine du Chemin Fantaisie 2, qui cumule les avantages et dont nous avons tenté de démontrer la nécessité pour la Ville de se porter acquéreur, ainsi que la liaison par fibre optique, objet du second chapitre du présent rapport.

C'est dans cet espoir que nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'accepter les crédits de CHF 5'438'000.- et CHF 210'000.- destinés à la mise en œuvre de ce projet.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Didier Berberat

La chancelière

Muriel Barrelet

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures et énergies
arrête :

Arrêté no 1

Article premier.- Un crédit de CHF 5'438'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'acquisition et la transformation de l'immeuble sis Chemin de Fantaisie 2.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux de 8%.

Article 4.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ce crédit et à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Arrêté no 2

Article premier.- Un crédit de CHF 210'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la connexion par fibres optiques de l'immeuble Fantaisie 2, du centre sportif des Mélèzes, de la nouvelle crèche Gallet et du collège des Gentianes.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux de 25%.

Article 4.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ce crédit et à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Théo Bregnard

Le secrétaire

Pierre-André Rohrbach

M. Laurent Duding, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Disons-le d'emblée, le groupe socialiste acceptera le rapport du Conseil Communal relatif aux demandes de crédits pour l'achat et la transformation de l'immeuble industriel sis Chemin Fantaisie 2, dans le but de l'intégrer au centre scolaire des Gentianes et pour la connexion par fibres optiques de divers bâtiments (dont Fantaisie 2).

Notre groupe a accueilli très favorablement ce rapport. En reprenant trois mots-clés qui lui sont chers, "Animer, Aménager et Accueillir", à la lecture de ce rapport, notre groupe s'est parfaitement retrouvé dans cette dynamique et soutiendra donc les deux demandes de crédits incluses dans le présent rapport. En effet, ces trois vecteurs, vu le thème traité, sont évidemment au centre de ce rapport.

Oui, l'Ecole suisse est en mouvement et notre Ville doit réorganiser ses structures scolaires. Pour le groupe socialiste, anticiper les changements que va engendrer la réforme HarmoS et investir dans l'accueil de nos plus jeunes concitoyens est une vision résolument orientée vers l'avenir.

Nous saluons donc la volonté affichée du Conseil Communal de faire de ce thème une priorité, ce d'autant que la situation financière de la Ville n'est pas au mieux, comme nous le savons tous.

Oui, HarmoS aura un coût que devra assumer la collectivité publique. A y regarder de plus près, il faut cependant s'accorder sur le fait qu'organiser l'accueil de celles et ceux qui seront demain notre force doit avant tout être considéré comme un investissement. En effet, il est largement admis que l'accueil scolaire et les années de scolarité (période centrale dans la vie d'une personne) dessinent le visage de la société dans laquelle nous vivons et nous souhaitons vivre. En mettant tout en œuvre pour offrir un accueil scolaire de qualité, notre Ville répond parfaitement aux challenges posés par les différentes réformes en cours.

Relevons que nous saluons tout particulièrement la démarche retenue par le Conseil Communal qui passe par l'acquisition d'un bâtiment, ce qui démontre bien que notre Exécutif souhaite avoir toutes les cartes en main pour créer et aménager, dans un quartier où les besoins sont avérés, un espace d'accueil pour nos enfants dès leur plus jeune âge. Dans un contexte financier difficile, le groupe socialiste salue cette orientation et soutient la position du Conseil Communal. Ce choix met en lumière que, même dans le cadre d'une réforme qui dépasse largement la sphère de compétences et les frontières géographiques de notre Ville, voire celle du canton de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds compte anticiper et permettre l'introduction d'HarmoS dans les conditions les plus adéquates pour la population et les enfants concernés. Notre groupe s'en réjouit et attend avec intérêt et impatience le rapport sur les structures d'accueil parascolaire, thème prioritaire pour le parti socialiste. Nous invitons par ailleurs le Conseil Communal à poursuivre sur cette voie.

En validant cet investissement, notre Conseil donnera, de notre point de vue, un signe très réjouissant pour l'attractivité de notre Cité. En effet, à l'heure où la population est de plus en plus mobile, il nous paraît essentiel de développer des infrastructures permettant de positionner au mieux notre ville. Aménager des locaux pour l'accueil scolaire, c'est permettre à des familles de continuer à vivre à La Chaux-de-Fonds dans de bonnes conditions et également favoriser l'implantation de nouvelles personnes. L'attractivité de la ville s'en trouvera renforcée, vision porteuse d'avenir et de sens pour le groupe socialiste. Plus généralement, il s'agit de montrer un visage optimiste et ambitieux face à une situation économique et sociale momentanément très difficile.

De manière plus précise, nous relevons les potentialités du bâtiment *Chemin Fantaisie 2* décrites dans le rapport. Au-delà de sa localisation jugée stratégique, les différentes affectations envisagées et la modularité du bâtiment nous semblent des atouts majeurs. Le fait qu'il soit une solution transitoire pour la classe d'école enfantine de la Ferme Gallet pendant cette rénovation nous paraît être un point à relever car il matérialise la volonté du Conseil Communal et des services de la Ville en charge du dossier de considérer dans son ensemble les différents points en mutation.

Les mesures énergétiques envisagées dans le cadre de la réhabilitation de ce bâtiment nous semblent adéquates et nécessaires sous l'angle du développement durable.

D'autre part, le fait de profiter de l'acquisition et de la transformation de *Fantaisie 2* pour connecter par fibres optiques différents bâtiments du secteur nous paraît un choix judicieux.

Le groupe socialiste remercie le Conseil Communal pour ce rapport, ainsi que les services qui y ont travaillé. Comme déjà dit, nous accepterons le rapport et soutiendrons sans réserve et avec enthousiasme les deux demandes de crédit y relatives.

Et voici pour terminer quelques questions et autres observations soulevées par notre groupe :

- ~ En page 3 du rapport, le 2ème facteur indiqué comme ayant un impact sur les effectifs (entrée à l'école passera du 31 août au 31 juillet) nous paraît quelque peu erroné. Nous remercions par avance le Conseil Communal pour ses éclaircissements.
- ~ En page 9 du rapport, on peut lire que la fin des travaux est prévue en 2012 alors que HarmoS sera introduit en 2011. Des solutions transitoires pour la rentrée d'août 2011 dans le secteur Sud ont-elles été envisagées ?
- ~ En page 9 du rapport, l'amortissement décrit est court dans la durée. Qu'en est-il de la pratique en la matière ?
- ~ L'aménagement extérieur (notamment la place de jeux existante) sera-t-il maintenu ou cet espace sera-t-il transformé en cours

d'école ? Le groupe socialiste estime qu'il faut maintenir et valoriser l'espace existant.

- ~ Au niveau de la connexion par fibres optiques, rien n'est dit dans le rapport au niveau des avantages que va en tirer le centre sportif des Mélèzes. Pouvez-vous nous dire quelques mots à ce sujet ?
- ~ Et dernier point de détail, en bas de la page 9 du rapport, il nous semble que la somme calculée n'est pas tout à fait exacte.

D'avance merci pour les précisions amenées par rapport à ces interrogations et observations.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ce rapport, dont la demande de crédit se chiffre à plusieurs millions, a fait l'unanimité dans notre groupe. En effet, nous y trouvons de nombreuses qualités.

La ville se donne les moyens de respecter le concordat HarmoS et la Convention scolaire romande. Ces objectifs ont été voulus par la population et il est certain que cela répond à un véritable besoin des familles. Les femmes d'aujourd'hui sont formées et ne veulent plus mettre en veilleuse leur activité professionnelle suite à la naissance d'un ou de plusieurs enfants. Toutefois, pour travailler l'esprit libre, il faut avoir des structures d'accueil adaptées pour leurs enfants et que ceux-ci aient du plaisir à y passer la journée.

Le bâtiment qui est proposé pour remplir cette mission dans le quartier des Gentianes a une situation idéale. Il fera partie du complexe des Gentianes et les enfants n'auront aucune difficulté de déplacement pour s'y rendre.

Ce rapport est la reconnaissance que l'organisation des familles change et que la collectivité doit adapter ses structures scolaires. Ce crédit est une première étape dans notre ville et il faudra poursuivre cette démarche dans d'autres quartiers. Le PLR est conscient que cela coûte cher mais c'est probablement le prix à payer si l'on veut garder nos jeunes familles et, idéalement, faire venir de nouvelles familles dans notre localité. Si les jeunes parents rencontrent des conditions idéales dans leur vie de tous les jours grâce à nos structures d'accueil, cela se dit et est profitable à l'image de notre ville.

Personnellement, j'ai toujours pu travailler, m'investir en politique et avoir deux enfants grâce à ma maman qui m'a toujours épaulée. Tout le monde n'a pas cette chance et bien des femmes de ma génération n'ont pu s'épanouir comme elles le souhaitaient. Par l'acceptation de ce rapport, nous voulons donner un signe fort aux familles pour leur dire que nous les aidons à concilier travail, vie de famille et loisirs.

Nous aimerions encore obtenir quelques précisions concernant l'accueil parascolaire. Cela comprend-il bien une cantine pour les repas de midi qui nous paraît indispensable ?

Nous avons une dernière remarque concernant la présentation des investissements. Nous regrettons que ce crédit ne figure pas dans la liste des investissements en y ajoutant une ligne du même montant qui indique qu'il est financé par la vente d'autres immeubles.

Pour conclure, nous acceptons bien évidemment la connexion par fibres optiques des divers bâtiments du quartier des Gentianes. Nous vous remercions de votre attention.

Mme Mariette Mumenthaler, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous lis le rapport de M. Pierre-Yves Blanc qui est absent.

Notre groupe a lu avec attention le dit rapport. Il en comprend les nécessités liées pour l'essentiel aux contraintes imposées par HarmoS et à une pression démographique qui devrait se manifester dans cette partie de la ville.

Nous louons l'esprit d'anticipation montré par notre Conseil communal en profitant de cette belle opportunité que représente ce bâtiment.

Nous souhaiterions quelques éclaircissements pour notre lanterne :

- ~ Nous ne comprenons pas bien la partie qui traite du droit de superficie. Si ce terrain appartient déjà à la Ville, il lui reviendra logiquement, suite à cet achat. Oui ou non ?
- ~ Quand un bâtiment est acheté et rénové par une collectivité publique, ne doit-elle pas mettre ce bâtiment aux normes "*minergie*" ?
- ~ L'unique ascenseur du bâtiment est très petit et n'est pas aux normes de sécurité. Sera-t-il refait ?
- ~ Si tout cela s'avère juste, le budget n'est-il pas trop serré ?
- ~ Nous comprenons que les garages du côté ouest du bâtiment seront retirés par mesure de sécurité et pour que les enfants aient une vraie cour. Qu'en est-il des garages qui se trouvent derrière le bâtiment ? Feront-ils partie de l'achat ? Cela constituera-t-il une rentrée d'argent ?
- ~ Nous imaginons que des cessations de bail ont été signées avec les entreprises en place. Ont-elles retrouvé à se reloger ?

La suite des questions sort quelque peu du sujet, mais comme cela est indiqué dans le rapport, nous nous permettons tout de même de vous les poser :

- ~ Pouvez-vous nous dire s'il s'agit de nouvelles classes d'école enfantine ou des classes existantes qui viendront s'installer dans ce bâtiment ?

- ~ La personne nouvellement engagée pour conduire le parascolaire a-t-elle déjà commencé son mandat ? Aura-t-elle une place dans la future unité administrative du Foyer de l'Écolier ?
- ~ Le Service de la Jeunesse s'occupe actuellement du Repas de l'Écolier. Quelle articulation est prévue avec le Foyer de l'Écolier, qui aura aussi des repas à sa charge ?

Soucieux de la bonne formation de nos jeunes adultes, nous attendons de cette nouvelle structure d'accueil du parascolaire qu'elle prenne aussi des stagiaires et forme des apprentis SSE.

Nous allons presque oublier de parler de la seconde partie du rapport. Ce sera simple, nous l'acceptons comme allant de soi. Merci de votre attention.

Mme Esma Aris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous trouvons le projet positif dans son ensemble car il offre des structures d'accueil intéressantes. Les petits pourront, dès l'âge de 4 ans, aller toute la journée à l'école, avec un rythme différent pour chacun. Ils pourront notamment s'intégrer avec souplesse à la scolarité.

Nous estimons toutefois que le passage de 10.5 à 16 périodes hebdomadaires pourrait représenter une fatigue supplémentaire pour certains de ces élèves. Il faudra dès lors, adapter l'enseignement à cette nouvelle donnée.

A présent, nous aimerions poser quelques questions :

- ~ Pourquoi y a-t-il un seul taux d'amortissement ?
- ~ La fréquentation des petits enfants à 6h30 le matin est-elle importante ?
- ~ Concernant la classe des enfants handicapés, nous aimerions savoir si des mesures ont été prises pour faciliter leur intégration dans le cadre des nouvelles structures.
- ~ Dans le quartier, certaines classes d'école infantine se trouvent-elles dans des appartements et quel est l'avantage de créer un centre scolaire plutôt que des petites structures ? Le cas échéant, l'achat du nouveau bâtiment permettrait-il de les déplacer ?

Merci pour vos réponses.

M. Angelo Locorotondo, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les collègues qui m'ont précédé ont pratiquement tout dit.

Concernant le 1^{er} point relatif à une demande de crédit de CHF 5'438'000.- pour l'achat et la rénovation de l'immeuble sis Chemin Fantaisie 2, nous avons bien compris qu'il s'agit d'une nécessité. Nous ne

reviendrons pas sur des points tels que le concordat HarmoS ou les périodes de l'école enfantines qui passent de 10.5 à 16.

Toutefois, nous aurions quelques questions d'ordre général :

- ~ En page 5 du rapport, il est dit que l'objet est situé dans le secteur où la pression démographique est actuellement la plus forte en lien avec la scolarité. Le Conseil communal peut-il nous dire sur la base de quelle étude il s'appuie ? Il nous semblait que cette pression se manifestait plutôt à l'ouest de la ville, notamment avec la création des quartiers du Paddock et des Batignolles, situés eux-mêmes plus près du collège des Foulets et du collège des Forges.
- ~ Toujours en page 5, on peut lire qu'il y a un besoin notable de créer des salles de réunion pour 25 à 30 personnes, salles qui font cruellement défaut dans l'ensemble des écoles de la Ville. Quelle est la réelle nécessité de telles salles ? Comme nous le savons, les enseignants devront se déplacer sur ce site du Chemin Fantaisie 2. Par conséquent, on peut aussi sous-entendre que s'ils doivent se déplacer, il leur est également possible de se déplacer, avec un minimum d'organisation, dans des salles déjà existantes dans notre ville (par exemple, la Salle des commissions au 13^{ème} étage de la Tour Espacité).
- ~ Une autre question concerne la création d'un poste de concierge à raison de 50% EPT, bien que nous imaginions déjà la réponse. A-t-il été pris en considération qu'il existe déjà un concierge dans l'actuel collège des Gentianes ? Ne s'agit-il pas là d'une charge qu'il pourrait assumer ?
- ~ Concernant le point 2 du rapport, bien qu'aucun point de comparaison ne puisse être fait entre l'EPFL et le CERN où la technologie et les ressources imposent de telles connexions par fibres optiques, nous pouvons admettre, compte tenu des nouvelles technologies en perpétuelle évolution, qu'il faille anticiper et profiter de l'aubaine pour équiper ces différents sites. En caricaturant un peu, il se peut que la liaison par fibres optiques soit ou apparaisse obsolète à la fin des travaux, compte tenu de la perpétuelle et rapide évolution des technologies.
- ~ Il est fait mention, dans le premier paragraphe sous "*Téléphonie, informatique, télécom*" de la sécurité, alarme. Peut-on nous donner plus de précisions à ce sujet ?

Il est entendu que notre groupe accepte ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. Didier Berberat, Président du Conseil communal (Instruction publique, affaires sociales et intégration) : Monsieur le Président, Mes-

dames, Messieurs. Je remercie l'ensemble des groupes pour leur accueil très favorable à ce rapport qui demande l'achat et la rénovation du bâtiment Fantaisie 2. Je relève les excellents contacts avec le propriétaire actuel, M. Paul Erard, ici présent.

Je crois qu'il n'est pas nécessaire de justifier l'importance de cette acquisition et cette rénovation car elle a été relevée par tous les groupes et elle est bien expliquée dans le rapport.

Je partage l'avis de M. Duding, le site est stratégique et il était vraiment important de pouvoir l'accueillir pour agrandir le complexe scolaire des Gentianes.

Si je réponds de façon longue à toutes les questions, j'en ai pour 25 minutes. Je réponds donc rapidement.

Concernant le passage du 31 août au 31 juillet, il s'agit d'une erreur. Il n'empêche que la démographie en augmentation dans ce quartier et le fait que l'école enfantine deviendra obligatoire à 4 ans fait que des besoins existent, dans ce quartier notamment, mais dans d'autres quartiers également. Nous vous prions de nous excuser d'avoir fait cette erreur logique.

La première année, il y aura un peu moins d'enfants, la deuxième, un peu moins, mais après, nous nous retrouverons dans une situation normale puisque nous aurons décalé d'un mois l'entrée dans la scolarité obligatoire (dès 4 ans).

La place de jeux sera maintenue. Nous devons encore discuter avec les services communaux concernés (le Service de l'urbanisme, l'Ecole obligatoire, le Service des espaces verts, le SDP) et les habitants du quartier pour voir comment rendre cette place de jeux très attractive. Celle-ci est extrêmement intéressante puisque elle a des vallonnements, contrairement aux autres qui sont souvent plates. Pour ceux qui ne la connaissent pas, je vous conseille d'y aller avec vos enfants, de vous y promener et y jouer !

Concernant la fibre optique pour les Mélèzes, nous avons bien expliqué dans le rapport qu'il y avait un intérêt particulier à pouvoir faire une sorte de bouclage en partant du collège des Crêtets, en passant par la patinoire des Mélèzes, par la Ferme Gallet pour arriver aux Gentianes et à Fantaisie. Pour les Mélèzes, le fait que les journalistes et les organisateurs puissent disposer de fibres optiques, donc d'une liaison rapide du point de vue informatique, est à l'évidence un avantage pour l'organisation de manifestations. Du moment que nous passions par là, il était important de pouvoir relier les Mélèzes à cette installation.

Pour l'année prochaine, nous avons prévu trois nouveaux lieux de repas. Une conférence de presse aura lieu après Pâques. Je reviendrai sur cette question tout à l'heure.

Mme Morel, concernant la liste des investissements, nous expliquons à la page 9, sous respect des lignes prioritaires, que notre Conseil a fait figurer cet achat et cette rénovation dans l'enveloppe des acquisitions im-

mobilières, dans le cadre du budget des investissements 2010. Effectivement, nous aurions pu le mettre à part, mais nous en avons déjà discuté l'année passée avec le Conseil communal pour le budget de cette année. Nous partons du principe que les fonds provenant de la vente des bâtiments à l'État dans le cadre du désenchevêtrement, notamment le bâtiment vendu à la Fondation Sombaille-Jeunesse, devaient être réutilisés en priorité pour des objets scolaires. Nous nous étions séparés des certains bâtiments du secondaire II et nous souhaitons pouvoir réinvestir cette somme dans des bâtiments pour l'Ecole obligatoire.

Certaines questions de Mme Mumenthaler ne m'avaient pas été signalées. Je tenterai donc d'y répondre, mais vous ne m'en voudrez pas si je ne suis pas aussi précis que j'aurais pu l'être si j'en avais eu connaissance.

Effectivement, l'usine Fantaisie 2 se trouve sur un terrain appartenant à la Ville. A l'époque, l'ancien propriétaire a construit sur un terrain communal. Nous rachetons donc le bâtiment et non le terrain qui nous appartient. Pour des raisons juridiques, nous devons faire tomber le droit de superficie puisque la Ville ne peut pas être à la fois propriétaire du bâtiment et propriétaire, en droit de superficie, du sol.

Concernant Minergie, c'est la même réponse que pour la Ferme Gallet. Ce ne sont pas des bâtiments neufs. Nous atteindrons donc les valeurs du label Minergie-rénovation, dans la mesure du raisonnable, avec le Service de l'énergie. Le changement complet des façades rideaux, qui coûte très cher, sera tout à fait dans le cadre de ce que Minergie prévoit, notamment sur le plan énergétique.

Je ne peux pas vous donner d'informations concernant l'ascenseur, mais nous serons attentifs à cette question. S'il n'est pas aux normes, nous le remettrons aux normes. Ce genre de frais avait été prévu car cela a été fait d'une façon très sérieuse. Nous avons chiffré toutes les rénovations à faire, et pas seulement l'achat.

Les garages se trouvant derrière seront enlevés, à terme, car ils pourraient causer un danger pour les enfants. Ils ne seront pas rachetés car ils ont été construits sur le terrain communal, sans que la propriété ne soit clairement identifiée d'ici à 2012.

Une de nos préoccupations lors de l'achat de ce bâtiment a été de faire en sorte que les entreprises, qui appartiennent notamment à d'importants groupes suisses, ne soient pas à la rue. Nous avons donc négocié avec elles et des délais de départ ont été fixés. Il n'y aura donc jamais cohabitation avec les entreprises, sauf la classe enfantine qui sera déplacée durant les travaux de la Ferme Gallet. L'entreprise partira, nous ferons les travaux et ensuite, les enfants viendront dans le bâtiment. Les entreprises seront relogées et ont trouvé des solutions, soit par l'utilisation d'autres locaux du groupe, soit éventuellement par de nouvelles constructions.

Nous devrions, en principe, installer deux nouvelles classes enfantines : la très petite classe, tout en bas du collège des Gentianes et la classe d'Helvétie 46 qui est à l'étroit. A terme, le but, en fonction d'HarmoS, est que les classes enfantines soient le plus possible dans les bâtiments scolaires, où se trouvent aussi les classes du Cycle 2 ou de la fin du Cycle 1. Vous savez qu'HarmoS prévoit deux cycles primaires (1-4 et 5-8, 1 et 2 étant la 1^{ère} et la 2^{ème} enfantine, 3 et 4 étant la 1^{ère} et la 2^{ème} primaire). Nous souhaitons avoir de plus en plus souvent des classes enfantines aux mêmes endroits que les classes primaires actuelles. Cela posera quelques problèmes puisque actuellement, les classes enfantines sont réparties un peu partout, dans des appartements. Les parents auront peut-être un peu plus de chemin à faire pour amener leurs enfants, mais je crois que les avantages à ce regroupement l'emportent sur les inconvénients que peuvent avoir les parents.

La personne s'occupant de l'accueil parascolaire, comme vous le savez, est engagée sous mandat. Elle aura bien entendu des contacts avec le Foyer de l'écolier, qui est un partenaire prépondérant dans l'accueil parascolaire, voire même l'interlocuteur le plus important. Mais il n'est pas prévu que cette personne s'installe dans le bureau que nous pourrions louer au Foyer de l'écolier.

Il est prématuré de vous dire comment va se faire l'articulation entre repas et foyer, mais il est prévu trois sortes de "*repas de l'écolier*" :

- ~ Le repas de l'écolier géré par le Service de la jeunesse (anciennement le CAR), à Charrière 2bis,
- ~ Le repas de l'écolier géré par la Maison des jeunes, à la rue du Parc, subventionné par la Ville à raison de CHF 35'000.- à CHF 40'000.- par année,
- ~ Les repas de l'écolier gérés par le Foyer de l'écolier.

A terme, il n'est pas impossible que nous trouvions une structure globale qui regroupe ces différentes institutions sous une seule responsabilité, pour des raisons d'harmonisation des coûts et des statuts et afin de réaliser quelques économies.

Dans la mesure du possible, nous prendrons des apprentis et des stagiaires car nous sommes attachés à l'accueil parascolaire et à la formation. Nous ne souhaitons pas que les coûts explosent. C'est pourquoi, nous devons définir exactement quelles sont les personnes qui gèrent ces structures. Il n'est pas obligatoire d'avoir, tous les jours à midi, cinq titulaires de doctorat en sciences de l'éducation pour donner à manger aux enfants et faire les devoirs. Il faudra trouver le juste milieu, tout en respectant les formations de qualité, dispensées à La Chaux-de-Fonds et faire en sorte que nous puissions, avec nos moyens, avoir un accueil de qualité et éviter la sur-qualité, ce que personne ne souhaite.

Effectivement, il n'y a qu'un seul taux d'amortissement, c'est un taux moyen, communiqué par le Service des finances. Il s'agit du taux d'amortissement de l'achat et du taux d'amortissement des rénovations qui donnent un taux d'amortissement moyen. Il aurait été possible, mais un peu plus compliqué d'amortir le bâtiment avec un petit taux d'amortissement et d'amortir les travaux avec un taux plus élevé.

Les enfants handicapés seront laissés au collège des Gentianes et seront intégrés dans la vie du centre en général. Nous tendons à ce qu'il y ait le plus de contact possibles entre les enfants handicapés et ceux qui ne le sont pas. Comme vous le savez, il y a des projets au niveau cantonal pour faire en sorte que l'intégration des enfants handicapés soit la plus réussie et large possible. L'Ecole n'est pas forcément équipée pour accueillir tous les enfants handicapés, suivant la nature et la gravité du handicap. Il y a une volonté assez forte de pouvoir accueillir ces enfants, mais nous ne pourrions pas le faire uniquement avec les moyens que l'Ecole a à sa disposition. Si nous accueillons des enfants handicapés, actuellement en institutions, nous devons faire un transfert de personnel des institutions à l'Ecole, car nous ne pourrions pas accueillir un ou deux enfants handicapés par classe sans que les enseignants ne soient déchargés.

Le fait d'avoir une classe enfantine en appartement, avec peut-être un jardin, au milieu d'un quartier, peut avoir des avantages pour l'Ecole enfantine. Cependant, cela ne s'intègre pas du tout dans ce qu'HarmoS prévoit. A terme, un maximum de classes du cycle 1 sera installé dans les collèges. Les écoles enfantines ont besoin de plus de place que les écoles primaires. Selon les normes cantonales, pour accueillir deux classes d'école enfantine, il faut trois classes d'école primaires. Petit à petit, nous commencerons à déplacer les classes enfantines. Le Conseil communal reviendra ces prochaines années avec des investissements importants pour tenir compte de cette question et de l'évolution démographique.

Effectivement, il y a une pression démographique dans certains endroits, notamment une qui pourrait apparaître du côté du Cerisier/Orée du Bois. Il n'est pas impossible que d'ici quelques années, le Conseil communal vienne avec un projet pour louer ou acheter une petite surface pour accueillir une partie du cycle 1, tout comme pour les quartiers du Paddock et des Batignolles. Il est vrai que nous aurions pu penser à un agrandissement du collège des Foulets, rénové il y a environ une dizaine d'années. Mais il est aussi possible de déplacer certains enfants à la limite entre les deux collèges et d'en installer un peu plus aux Gentianes pour permettre d'accueillir des enfants plus près du collège des Foulets. Chaque année, nous devons revoir la frontière de recrutement des élèves en fonction des centres scolaires et du nombre de classes à disposition. Le rapport décrit assez bien les différents facteurs liés à HarmoS qui justifient cette acquisition.

Pour l'instant, l'Ecole ne dispose d'aucune salle de réunions pour 30 à 35 personnes. Il est vrai que nous pourrions trouver des solutions avec, par exemple, la Salle des commissions d'Espace. Mais, je peux vous dire que quand on essaie de fixer une séance, il arrive souvent que la salle soit occupée. Beaucoup de séances s'y déroulent puisque nous la prêtons notamment aux Services de l'État. On peut donc dire qu'il faut des salles de réunions, mais nous avons utilisé le conditionnel. Nous essayerons d'équiper ces salles de façon modulaire afin que, si la pression démographique est forte, nous puissions les utiliser pour accueillir des classes.

Dans une première phase, des besoins existent. Nous ne souffrons pas de la *colloquite* aigue, mais il y a beaucoup de groupes de travail qui s'occupent, d'un point de vue pédagogique, de certains nouveaux programmes scolaires, d'organisation de l'école et il est important que les enseignants puissent se rencontrer. Mais, il est bien clair que si nous devons faire un arbitrage entre le maintien de salles de réunions et le fait d'abriter des salles de classes, le choix sera vite fait et nous utiliserons ces salles pour les classes. Nous pensons que nous n'en n'aurons pas besoin dans l'immédiat et je peux vous rassurer, nous ne créerons pas des salles qui ne sont pas occupées et ne logerons pas des élèves de façon précaire. L'intérêt des enfants prime sur celui des enseignants qui peuvent se réunir dans d'autres endroits. Il est vrai qu'il y a des salles de classes, mais elles ne sont pas faites pour cela. Il y a des aulax, mais il y a malgré tout un réel besoin de salles de réunions.

Concernant la conciergerie, il est prévu que le concierge des Gentianes, qui entretient actuellement 2'500 m² soit aussi responsable du bâtiment Fantaisie. Un nouvel employé sera engagé, colloqué de façon moins importante que le concierge responsable. L'entretien correspondra à environ 1'300 m² en 2012, lorsque tout sera opérationnel. Bien entendu, nous n'engagerons pas un concierge s'il n'y a rien à nettoyer. Cette personne sera engagée soit progressivement en fonction de l'utilisation des salles, soit dès la rentrée 2012. Ce poste correspond à 50% EPT. Il y a maintenant des normes très claires : nous connaissons les nombre de m² et nous savons combien de m² un concierge doit faire pour avoir un plein temps. Ces questions ont été réglées par M. Hainard et ses services.

La constitution de cette petite équipe sera bénéfique à la Ville puisque elle va simplifier les questions de remplacement et faciliter les aides ponctuelles entre ces deux concierges. La structure sera la même pour les Gentianes et pour Fantaisie. Cela signifie qu'il n'est pas impossible que le concierge des Gentianes travaille à Fantaisie et que celui de Fantaisie travaille aux Gentianes. Il s'agira d'une équipe globale qui correspondra à 150 EPT pour le centre dans son ensemble.

Concernant la fibre optique, vous aviez une question sur les risques d'obsolescence. Quand nous aurons fait la fouille, nous poserons la fibre optique la plus moderne, mais les choses évoluant tellement vite dans ce

domaine, il n'est pas impossible que dans 15 ou 20 ans, nous devions rouvrir ou utiliser un système pour mettre de nouveaux tuyaux.

Dans les 3 à 5 ans, nous ne serons pas dépassés par la technique car la fibre optique n'est que le vecteur et il y a des possibilités, au départ et à l'arrivée, pour que cela soit beaucoup plus performant.

La sécurité alarme-incendie peut aussi être utilisée par fibre optique.

Si j'ai oublié de répondre à certaines questions, je suis à votre disposition pour un deuxième tour de paroles, mais en ce qui me concerne, on peut arrêter là.

L'arrêté N°1 est accepté par 37 voix sans opposition.

L'arrêté N°2 est accepté par 38 voix sans opposition.

Postulat de M. Stähli (texte au début du présent procès-verbal)

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ce postulat témoigne d'une préoccupation qui nous a été communiquée.

Vous savez que bientôt, tous les enfants âgés de 4 ans devront entrer à l'école enfantine et que la dotation horaire passe de 10.5 à 16 périodes. Nous sommes favorables à une telle scolarisation dans la mesure où elle est bien conçue, bien réalisée. Mais nous avons un petit souci car le rythme que vivent les petits enfants pour entrer à l'école et s'y adapter varie de l'un à l'autre. Notre demande est d'avoir une application souple du règlement des présences.

L'application souple ne doit pas se faire de manière aléatoire, mais nécessite une petite directive et pour faire une petite directive, il faut faire une petite étude.

M. Didier Berberat, Président du Conseil communal (Instruction publique, affaires sociales et intégration) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai pris connaissance de ce postulat au nom du Conseil communal. Je vous dirais que le Conseil communal préférerait que ce postulat soit transformé en question écrite afin que nous puissions vous y répondre. La réponse sera la même.

Je peux vous dire comme ça que, comme vous le savez fort bien, nous sommes tributaires des règles cantonales. L'indice horaire pour les premières années a été réglé au niveau intercantonal, éventuellement au niveau cantonal. Cela signifie que nous ne pouvons pas forcément y déroger. Ce n'est pas ce que vous demandez, mais j'aimerais vous dire que nous avons peu de marge de manœuvre dans ce domaine.

Effectivement, les enfants, à cet âge-là, ont des rythmes de vie différents. Je pense que nous pouvons compter sur le bon sens des enseignants et des directions pour faire en sorte que cela ne soit pas des cadences infernales.

Je vous propose donc de transformer ce postulat en question écrite afin que nous puissions nous pencher sur cette question et que nous consultations le Département pour savoir quelle est notre marge de manœuvre dans ce domaine.

La scolarisation dès 4 ans viendra l'année scolaire prochaine, en 2011. Le DECS nous avait demandé, dans une consultation, il y a environ 8 mois, si les communes étaient prêtes à introduire HarmoS avec une année d'avance. Pour ces raisons et pour d'autres raisons financières et d'adaptation aux locaux, nous y avons renoncé. Nous sommes conscients du fait qu'il y aura un saut important. Nous verrons ce que nous pourrons faire. Il ne s'agira peut-être pas des présences plus souples, mais peut-être quelques mesures d'accompagnement afin que les enfants ne soient pas dégoûtés de l'école en la commençant à 4 ans. Nous discuterons également de cela avec les parents puisque, comme vous le savez, nous avons la chance de pouvoir compter sur 3 parents au Conseil d'établissement scolaire ainsi que sur 9 parents qui collaborent dans les secteurs. Nous les rencontrerons prochainement avec les directions.

Nous ne pouvons pas vous dire que nous serons très larges sur les présences car soit nous décidons que l'école est obligatoire et nous devons faire respecter, certes avec souplesse, mais avec équité, la présence, soit nous gardons le caractère facultatif de l'école et dans ce cas, les parents estimant que 16 périodes représentent trop, trouvent d'autres solutions pour leurs enfants jusqu'à l'âge de 6 ans. Mais HarmoS en a décidé autrement.

Certains cantons ont refusé HarmoS car on estimait que sortir ces pauvres petits, les mettre à l'école, en confrontation avec d'autres personnes et les socialiser à 4 ans c'était trop tôt. Moi, je pense que c'est le bon moment. Mais nous trouverons des solutions acceptables et humaines afin que nous puissions tenir compte de vos vœux.

M. Francis Stähli, POP : Bien entendu, je suis d'accord qu'il s'agisse d'une question écrite. Je suis persuadé que même le Département comprendra ce souci d'une certaine souplesse.

Rapport du Conseil communal relatif à la vente d'un terrain en zone industrielle au Crêt- du-Locle d'une surface d'environ 1'050 m² à la société Viteos S.A.

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

La Ville est légalement tenue de procéder à la réalisation des ouvrages et installations publiques destinées à l'équipement de la zone d'urbanisation, ce conformément aux plans d'affectation. La Ville de La Chaux-de-Fonds a choisi de confier l'équipement électrique et de réseaux d'énergie à Viteos SA.

Le développement actuel et planifié de l'Ouest de la ville accroît la demande en énergie électrique, en particulier avec l'urbanisation du secteur du Crêt-du-Locle comme pôle de développement d'importance cantonale. En effet, ces dernières années, de nombreuses entreprises se sont établies dans ce secteur (Stryker, Sellita, FKG Dentaire, Neode, Greubel-Forsey, Patek Philippe, Jaquet Droz, ...). De plus, la consommation moyenne de chaque unité a tendance à augmenter. On estime qu'au mois de mars 2011, la limite maximale de capacité du poste Louis-Joseph-Chevrolet pourrait être atteinte.

Dès lors, le risque de pannes, pour l'ensemble du territoire communal, s'accroît. Il faut signaler que si l'augmentation de charge du poste Chevrolet était de 2.7% par an en moyenne de 1994 à 2003, ce chiffre moyen a été de 11.4% entre 2004 et fin 2009.

Pour répondre à la demande, Viteos doit augmenter ses capacités et construire de nouvelles installations. Elle doit réaliser une nouvelle station de couplage au Crêt-du-Locle et, dans un deuxième temps, un poste de transformation.

Présentation du projet

La zone du Crêt-du-Locle est actuellement dans l'aire de distribution du poste électrique Chevrolet. Celui-ci, ainsi que ses liaisons en moyenne tension de répartition dans les différents quartiers, sont saturés par les charges actuelles. Le poste Chevrolet ne pouvant plus assumer de charges supplémentaires, il serait judicieux que le poste du Locle Est participe à le décharger. Ce dernier offre de la capacité disponible et ses extensions de charges, du côté du Locle, sont moins importantes. Toutefois, l'interconnexion entre les deux postes Chevrolet et Locle Est ne peut se faire simplement. Les tensions sont en effet différentes entre les deux réseaux, les

fréquences des télécommandes centralisées diffèrent également. De plus, il n'existe, pour l'instant, pas de liaison câblée entre les deux postes.

Le but de la création de la station de couplage du Crêt-du-Locle est d'anticiper les demandes de puissance provoquées par le développement du site et de proposer un concept d'approvisionnement global en unifiant les tensions et les équipements. On prévoit ainsi progressivement un passage à la norme européenne de 20 kV pour les stations du Locle et de La Chaux-de-Fonds. On harmonisera également les fréquences de télétraitement.

La construction de la station de couplage est partie intégrante du plan d'équipement lié à la mise en œuvre du plan d'aménagement du Crêt-du-Locle. Sa construction est indispensable au développement des industries. Il s'agit d'être prêt à répondre à la demande rapidement, car lorsqu'une entreprise prend la décision d'étendre ses capacités de production elle souhaite une réalisation dans les délais les plus courts possibles.

Le projet global est estimé à 12.3 millions de francs, investissement qui sera financé en totalité par Viteos SA et sera amorti sur 40 ans. Le conseil d'administration de Viteos a déjà approuvé cette dépense.

Choix de l'emplacement

La station de couplage et le poste de transformation doivent obligatoirement être situés à proximité du réseau électrique existant. En fonction du plan d'aménagement du Crêt-du-Locle, de la localisation des infrastructures existantes et de la propriété des terrains, le choix s'est porté sur la partie Sud-Ouest du terrain acheté par la Ville en 2008 à la Poste avec le hangar des cars postaux, situé Crêt-du-Locle 9. La partie de terrain qui sera achetée par Viteos est limitrophe de la propriété des CFF, bien-fonds 6749 du cadastre des Eplatures.

Projet de construction

Le bâtiment abritant la station de couplage aura une dimension d'environ 225 m² (14.5 m sur 15.5 m).

Il sera par la suite étendu pour atteindre une surface d'environ 492 m² afin de pouvoir accueillir un nouveau poste de transformation (soit une dimension approximative totale de 31.7 m de long sur 15.5 m de large).

La surface nécessaire et minimale de terrain pour ce projet est d'environ 1'050 m².

Nature de la transaction

Il vous est proposé de vendre en pleine propriété (comme pour toutes les installations techniques de Viteos) une surface d'environ 1'050 m² à détacher du bien-fonds 6750 du cadastre des Eplatures. Le prix de la transaction est fixé à CHF 100.- le mètre carré, prix habituel des terrains industriels proposés par la Ville.

Viteos détruira à ses frais les constructions actuelles situées sur le terrain. Au vu de cette prise en charge et de la nature particulière de la construction prévue, qui constitue elle-même un équipement, le Conseil communal a admis de renoncer à la perception de la taxe d'équipement.

Comme pour toutes les transactions de ce type, la Ville conservera un certain contrôle sur l'utilisation de la parcelle cédée au travers de la constitution d'un droit de réméré et d'un droit de préemption d'une durée de 25 ans. Ainsi, il nous sera possible de reprendre tout ou partie du terrain au cas où la construction prévue ne s'effectuait pas ou si le projet n'était plus conforme au but annoncé.

D'autre part, il est prévu de profiter de cette transaction pour transférer gratuitement aux domaines publics cantonal et communal deux surfaces de respectivement 490 m² et 280 m² environ, ce afin de mettre les bien-fonds concernés en conformité avec les alignements des constructions.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Le programme de législature mentionne spécifiquement le développement et l'équipement de la zone économique du Crêt-du-Loche et en particulier la mise à disposition et le renouvellement des infrastructures de base, dont l'électricité fait partie.

Conséquences sur les finances

La vente d'environ 1'050 m² au prix de CHF 100.-/m² donnera lieu à une recette d'environ CHF 105'000.-.

Le compte d'investissement destiné à l'acquisition, à la mise aux normes et la rénovation de l'immeuble Crêt-du-Loche 9 étant encore ouvert, le produit de la vente sera versé dans cette rubrique comptable.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune.

Collaboration intercommunale

La station de couplage et le poste de transformation permettront d'améliorer et d'unifier les infrastructures et la sécurité du réseau de Viteos, réseau commun aux deux Villes. Elle participe en outre à l'équipement d'un pôle cantonal dont les emplois profitent à l'ensemble de la région. Le projet d'urbanisation est d'ailleurs conduit en collaboration avec l'Etat et Le Locle.

Eléments relatifs au développement durable

a) aspects environnementaux

Il est économique et respectueux de l'environnement d'exploiter le potentiel existant de la station du Locle Est plutôt que de construire un nouveau point d'injection dans le réseau à La Chaux-de-Fonds.

b) aspects sociaux

Non directement concernés.

c) aspects économiques

La vente du terrain susmentionné à Viteos SA, permettra non seulement aux entreprises de la place de poursuivre leur développement dans notre ville, mais encore de garantir à terme la qualité dans la livraison de courant électrique aux consommateurs, qu'il s'agisse de ménages ou d'entreprises.

Conclusion et proposition du Conseil communal au Conseil Général

Au vu des enjeux de développement, tant économique que démographique, liés à cette construction, le Conseil communal espère, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, que vous pourrez soutenir ce projet et vous invite ainsi à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président La chancelière

Didier Berberat Muriel Barrelet

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à la société Viteos SA une surface de terrain d'environ 1'050 m² à détacher du bien-fonds n° 6750 du cadastre des Eplatures au prix de CHF 100.- le m², taxes et contribution d'équipement comprises.

Article 2.- Des droits de réméré et de préemption d'une durée de 25 ans seront constitués en faveur de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à grever les terrains concernés de toutes les servitudes nécessaires à la transaction immobilière et fixera dans l'acte authentique les conditions de la vente.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à transférer au domaine public communal une surface de terrain d'environ 280 m² et gratuitement au domaine public cantonal une surface d'environ 490 m².

Article 5.- Tous frais d'acte, de plans, d'extraits de cadastre, de bornage, de notaire, etc. sont à la charge de l'acquéreur.

Article 6.- Le Conseil communal signera les actes authentiques relatifs à cette transaction immobilière.

Article 7.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Théo Bregnard

Le secrétaire

Pierre-André Rohrbach

Mme Anne-Lise Lager, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Verts acceptent le rapport du Conseil communal relatif à la vente d'un terrain d'environ 1050 m² en zone industrielle du Crêt-du-Loche afin de créer une station de couplage entre le poste électrique Chevrolet et celui du Loche Est.

L'économie horlogère et celle de haute technologie doit être encouragée parce qu'elle participe à la prospérité de notre région.

Nous vous soumettons toutefois quelques préoccupations. Les entreprises du lieu prennent-elles toutes les mesures pour éviter l'augmentation de la consommation d'énergie ? N'abusent-elles pas de l'éclairage de nuit, en particulier à l'extérieur et dans les locaux non occupés par la production ?

Les nouvelles entreprises ont une emprise toujours plus forte sur les terrains extérieurs à la localité. A-t-on épuisé toute possibilité d'implantation industrielle à l'intérieur de la cité ? Je vous remercie.

Mme Maria Belo, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP est conscient du développement accru de la zone industrielle de l'Ouest de la ville, de l'importance financière que cela apporte et que de nombreuses entreprises se sont établies dans le secteur du Crêt-du-Loche.

Mais ce développement implique aussi plus de consommation énergétique. Évidemment, avec la reprise qui s'annonce, les entreprises augmenteront leur production et, par conséquent, aurons besoin de plus d'énergie pour leurs machines, leurs systèmes de refroidissements, etc...

Même si bientôt la limite maximale de capacité du poste Chevrolet pourrait être atteinte et que le risque de pannes s'accroît pour l'ensemble du territoire communal, que dans le contexte actuel on peut comprendre la construction de ce nouvel équipement, des mesures doivent être prises car l'augmentation du taux d'énergie consommée nous préoccupe.

Le choix de l'emplacement pour la station de couplage et le poste de transformation enlève la possibilité à d'autres infrastructures plus agréables d'emménager près de la gare.

Le POP se pose des questions sur le choix de l'emplacement de ce transformateur, sur un terrain stratégique juste à côté de la gare. Nous nous interrogeons aussi sur l'intégration de ce transformateur dans ce site, au vu de la taille du bâtiment final et de sa proximité avec l'entrée potentielle de *Robosphère*. Nous avons encore des craintes pour la protection de l'environnement et des eaux du Loche car ce genre de transformateur suppose l'installation d'une importante cuve d'huile.

Il nous est proposé une vente en pleine propriété au travers d'une constitution d'un droit de réméré et d'un droit de préemption d'une durée de

25 ans. Le POP se demande si un droit de superficie ne serait pas plus judicieux pour notre Ville.

Nous attendrons donc les réponses du Conseil communal pour nous décider complètement, même si nos hésitations ne portent pas sur la construction elle-même, qui est nécessaire et permettra l'harmonisation des tensions électriques entre le réseau du Locle et celui de La Chaux-de-Fonds. Je vous remercie.

M. Adrien Steudler, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance du rapport relatif à la vente de terrain à VITEOS SA.

Dans la mesure où l'achat de cette parcelle par VITEOS SA a pour but d'assurer l'approvisionnement électrique des entreprises sises au Crêt-du-Locle, le groupe UDC est forcément favorable à l'idée de cette transaction. De plus, il tient à saluer le fait que VITEOS SA s'engage à prendre à sa charge tous les coûts concernant la démolition, l'assainissement du terrain, l'établissement des plans, etc...

Nous avons malgré cela deux questions :

- ~ Quel était le coût du mètre carré de terrain en 2008, lorsque la Commune l'avait acquis ? Il est bien clair que si la Commune avait acquis cette parcelle plus chère que les CHF 100.- / m², cela ne serait pas un investissement très rentable, et le groupe UDC demande à ce que le terrain soit cédé au minimum au prix d'achat de 2008.
- ~ Pourquoi n'y a-t-il pas, dans l'arrêté, la destination du produit de la vente, à savoir, la mise aux normes et la rénovation de l'immeuble Crêt-du-Locle 9 ?

Je vous remercie.

M. Xavier Hüther, PRL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est avec intérêt que le groupe PLR a étudié ce rapport lié à la cession d'un terrain à VITEOS.

Cette vente permettra de sécuriser la distribution d'énergie dans un quartier stratégique pour notre ville et notre économie. Les arguments avancés dans le rapport sont convaincants et c'est donc sans questions ni remarques que le groupe PLR acceptera l'arrêté. Nous vous remercions.

Mme Annie Clerc-Birambeau, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le développement actuel et planifié de la zone d'urbanisation à l'ouest de la ville accroît la demande d'énergie électrique. Nous nous en réjouissons, d'autant plus si on lie cette augmentation à l'implantation de nouvelles entreprises ou à l'agrandissement d'autres.

C'est le résultat de la politique de développement économique et industriel menée par les Autorités de la Ville.

Ce rapport technique est préventif et propose la vente du terrain à VI-TEOS pour la construction d'un poste de couplage au Crêt afin d'anticiper les demandes de puissance électrique et d'unifier et harmoniser les équipements entre Chevrolet et Le Locle-Est.

Le Parti socialiste prend note de la nécessité d'aller chercher le potentiel d'énergie là où il y en a et que, en même temps, il se crée une réserve d'énergie indispensable, puisque la limite maximale de capacité du poste Louis-Joseph Chevrolet sera bientôt atteinte. Peut-on inciter les entreprises à réfléchir aussi à leur propre consommation ?

Les contraintes techniques restreignent le choix de l'emplacement et nous nous félicitons de pouvoir ainsi utiliser à bon escient un coin de parcelle acquise par la Ville en 2008. Ce type de demande renforce l'importance qu'il y a à ce que la Ville ait un réservoir de terrains à mettre à disposition le moment venu sans avoir à détruire la zone verte du projet.

En rapport avec le projet de construction, nous demandons au Conseil communal de rester attentif à préserver un potentiel de développement futur de la Halle postale. Ainsi, est-il possible d'enterrer cette station de couplage ou, au moins, la rendre la plus discrète possible ?

Enfin, le PS, comme le POP, se demande pourquoi la vente ne s'est pas faite par un droit de superficie. Le Parti socialiste acceptera le rapport et son arrêté.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie de l'accueil relativement (à défaut d'être unanimement) favorable que vous avez réservé à ce rapport.

Le Conseil communal a-t-il changé d'avis en disant, lorsqu'il fallait acquérir le terrain en question, qu'il était stratégique et en le consacrant aujourd'hui à une infrastructure technique ? Je réponds non d'emblée. Nous n'avons pas changé d'avis. L'infrastructure qui sera installée à cet endroit est stratégique. Elle est essentielle pour tout le développement de la zone. Le Conseil communal est très content d'avoir pu proposer ce terrain, faute de quoi il aurait dû accepter le premier projet d'implantation, au milieu de la zone verte, au sud des voies, puisque cette implantation doit avoir lieu à proximité de lignes électriques. C'est bien le fait de disposer de ce terrain qui nous a permis d'éviter que l'infrastructure en question soit dans la zone verte. Comme je l'ai dit, il s'agit d'une infrastructure d'intérêt public et c'est aussi ce sens que nous donnions au sens de "*stratégique*" lorsque nous avons proposé d'acquérir la parcelle.

En lisant les plans, vous aurez constaté que l'emplacement prévu ménage complètement l'accès à la partie libre de la parcelle et ne masque-

ra pas l'entrée d'un éventuel *Robosphère*. Nous avons vraiment été attentifs à ne pas pénaliser le potentiel de cette parcelle.

Le projet a été confié, par VITEOS, à un architecte de la place, le même qui a réalisé l'une des usines qui vient de prendre place dans la zone de Néode. Le projet a fait l'objet de discussions sur le plan architectural. Évidemment, cela n'est pas une entreprise de prestige que nous construisons, c'est une infrastructure technique, mais la qualité architecturale a été soignée. Aucune dérogation (si ce n'est peut-être un croisement de gabarit par rapport au domaine CFF) n'a été sollicitée lors de la demande de permis de construire.

Finalement, un enterrement de l'infrastructure a été envisagé, mais s'avère impossible. Des éléments lourds, complexes à manœuvrer et qui doivent pouvoir rester accessibles dans la durée seront installés dans ce bâtiment. Il fallait donc pouvoir y accéder depuis le niveau du rez-de-chaussée.

Pourquoi passer par la pleine propriété plutôt que le droit de superficie ? J'aimerais rappeler que, lorsque vous avez adopté un rapport sur la question des droits de superficie, vous aviez admis que pour les infrastructures à caractère industriel, on laissait la possibilité de l'un ou de l'autre ouverte. D'habitude, VITEOS, pour l'ensemble de ses infrastructures, est propriétaire de ses terrains. Finalement, l'objectif est d'éviter que le terrain ne soit affecté à d'autres utilisations que celle prévue. Une fois le bâtiment construit, il y a peu de risques de revente spéculative puisque, a priori, avec une grosse infrastructure électrique, il sera difficile d'envisager que le bâtiment change d'affectation. Le Conseil communal a considéré qu'il pouvait, dans ce cas-là, céder le terrain en pleine propriété.

Aucune commission autre que la Commission d'urbanisme (qui est compétente puisque nous sommes passés par une procédure de permis de construire) n'a été consultée. Les remarques de cette Commission ont été intégrées à la dimension architecturale du projet.

Concernant le respect de l'environnement, je précise que nous ne sommes pas en zone de protection dite *zone S1*, qui sont les zones les plus sévères avec l'implantation de cette infrastructure, mais en *zone S3*, c'est-à-dire une zone qui demande quelques mesures de précautions. Celles-ci seront prises et le permis de construire précisera ces éléments avec l'aval du Service cantonal de l'environnement. On dira notamment que la construction doit être conforme aux exigences fédérales et cantonales relatives à toutes les règles de protection de l'environnement. Les canalisations, y compris les parties situées sous ou dans le radier, doivent répondre aux exigences de la norme SIA 190. Le respect du règlement des zones de protection des eaux de la Ville du Locle est notamment mentionné dans le permis de construire. Ces questions sont clairement traitées par la procédure de permis de construire, avec l'aval du Service cantonal.

Concernant le prix du terrain, le rapport pour l'acquisition du terrain lui-même faisait état d'un prix de CHF 92.-. Ce prix est un peu théorique puisque c'est le prix global (bâtiment et terrain) qui avait été négocié avec CarPostal. La séparation entre le terrain et le bâtiment avait fait l'objet d'une discussion avec CarPostal, en tenant compte de la façon dont ces éléments étaient ventilés dans leurs propres comptes, pour leur éviter une imposition sur une éventuelle plus-value. En soustrayant les deux petites parties de parcelles que nous vous proposons de verser au domaine public, nous arrivons aujourd'hui à CHF 99.90. Je crois que le prix de CHF 100.- est relativement correct. Il se trouve qu'en plus, il correspond parfaitement au prix adopté par la Ville depuis 2 ans pour la cession des terrains qu'elle possède en zone industrielle. Nous étions encore à CHF 80.- il y a quelques années. Cela n'est pas le prix du marché, nous avions admis que nous pouvions monter à CHF 100.-. Nous ne souhaitons pas rejoindre le prix des échanges entre privés pour maintenir à la région les conditions de développement industriel importantes puisque souvent, les activités de services peuvent payer le terrain un peu plus cher que les activités industrielles.

Je réponds maintenant à la question concernant l'enregistrement comptable. Dès lors que les terrains acquis et le bâtiment figurent à l'actif du bilan, il est logique que si l'on diminue cet actif, la valeur dans le poste de l'actif du bilan se réduise également. C'est donc bien le compte d'investissements ouvert pour l'acquisition et la transformation qui sera réduit. Cet élément n'a pas été mentionné dans l'arrêté car il n'y a pas d'autres possibilités. Si nous avions voulu déroger à cette règle, nous aurions dû le mentionner en indiquant par exemple que l'opération viendrait augmenter la fortune ou qu'elle serait affectée à un fonds, ce qui aurait d'ailleurs posé quelques problèmes avec le Canton. Dans la mesure où nous appliquons la règle comptable habituelle, l'arrêté n'a pas besoin de le préciser.

Enfin, concernant la consommation énergétique, j'aimerais dire d'abord que pour le Conseil communal, l'objectif n'est pas que la consommation énergétique augmente. Le développement du Crêt-du-Loche correspond d'abord à un développement industriel qui, s'il ne se faisait pas là, se ferait ailleurs et chargerait des postes en ville qui pourraient répondre à l'appel de consommation électrique. Cela étant, vous avez raison : dans cette ville, mis à part dans les périodes de récession, en particulier l'année écoulée, nous avons une croissance assez régulière de la consommation électrique. C'est un élément qui préoccupe le Conseil communal. Nous avons plusieurs programmes en route pour essayer d'inciter les ménages et les entreprises à réduire leur consommation d'électricité. Dans le cadre du Conseil d'administration de VITEOS, nous avons aussi le souci de la façon dont l'énergie est produite, c'est-à-dire le développement des énergies renouvelables (vous vous êtes d'ailleurs prononcés à ce sujet, il y a quelques mois).

Nous aurons l'occasion de vous présenter dans quelques mois l'ensemble du projet de développement de la zone du Crêt-du-Loche. L'objectif aujourd'hui est que, dans une très large mesure, les terrains mis en zone industrielle soient compensés sur la zone urbaine par la sortie d'autres terrains de la zone d'urbanisation. Il n'y a pas une volonté de consommation effrénée de terrains, mais, au contraire, une volonté de rationaliser les terrains utilisables en zone d'urbanisation.

Cela étant, le Conseil communal n'est toujours pas un adepte de la décroissance. Il considère qu'il doit se préoccuper des conditions dans lesquelles il promeut la croissance, dans le sens du développement durable, respectueux des questions environnementales. Pour autant, il serait excessif d'envisager d'aller dans l'autre sens et de prôner la décroissance. Le projet du Crêt-du-Loche illustre parfaitement l'orientation choisie par le Conseil communal dans ce domaine. Je vous remercie de votre attention.

Mme Maria Belo, POP : Les réponses du Conseil communal nous ont satisfaits et le groupe POP approuve ce rapport.

L'arrêté est accepté par 37 voix sans opposition.

Rapport du Conseil communal

à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de CHF 2'594'000.- pour les travaux d'assainissement des réseaux souterrains pour l'année 2010

ainsi qu'une demande de crédit d'investissement de CHF 2'732'000.- pour la reconstruction du collecteur principal sur l'avenue Léopold-Robert

(du 15 mars 2010)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La première partie du présent rapport a trait à la demande de crédit relative aux travaux Viteos-TP. La deuxième traitera de la demande de crédit pour les travaux sur l'avenue Léopold-Robert.

Compte tenu des périodes de planification retenues par la confédération et le canton pour la mise en œuvre du projet d'agglomération dès 2011, seuls les travaux de l'exercice 2010 sont soumis à votre approbation cette année. Les crédits envisagés à ce jour pour 2011 sont néanmoins présentés dans le présent rapport à titre d'information.

PREMIERE PARTIE : CHANTIERS VITEOS-TP

Depuis 1981, ce sont environ 33.5 km de réseaux souterrains et/ou de chaussées (sur les 105 km de routes en zone urbaine) qui ont été assainis partiellement ou totalement, selon leur état, dans le cadre des travaux Viteos-TP.

Pour mémoire, les travaux appelés Viteos-TP sont ceux menés de concert par Viteos SA et les Travaux publics de la ville pour l'assainissement ou la reconstruction des réseaux souterrains (eaux usées, eau potable, gaz, électricité). L'assainissement ou la reconstruction de la chaussée ne se fait que dans la mesure où son état le justifie. A noter que le réseau d'eau potable appartient à la ville, mais est géré sur mandat par Viteos.

Il convient de relever que les travaux Viteos-TP représentent l'effort essentiel en matière d'assainissement (renforcement, reconstruction partielle ou totale) des chaussées, bien que cela n'en soit pas l'objectif principal.

Depuis que nous disposons d'un outil pour la gestion de l'entretien des routes, nous avons pu prendre en considération dans la planification des travaux, les besoins en assainissement des chaussées.

Programme des travaux 2010 - 2011

Le programme pour lequel nous sollicitons votre accord est proposé par le groupe de travail regroupant les services de Viteos SA et les services techniques des Travaux publics de la ville.

Le programme des travaux est le suivant :

10-1001)	Châtelot	(entre rue du Locle et Bois-Noir)
10-1002)	Tertre	(entre Cernil-Antoine et Louis-Agassiz)
10-1005)	Armes-Réunies	(entre Progrès et Combe-Grieurin)
10-1006)	Haut-des-Combes	(entre Electrices et Chemin de Pouillerel)
10-1009)	Parc	(Parc 65 à 71)
10-1014)	1 ^{er} Août	(entre Crêt-Rossel jusqu'à Emanci-pation)
10-1016)	Boulevard des Eplatures	(Tronçon en commun avec l'Etat)

2011 (liste provisoire pour information)

Le n° de chantier est celui du plan :

11-1001)	Bouleaux	(entre Lundis Bleus et Morgarten)
11-1004)	Doubs	(entre Armes-Réunies et Pouillerel)
11-1005)	Boulevard de la Liberté	(entre Gentianes et Arpenteurs)
11-1006)	Jolimont	(entre Arpenteur et Vieux Patriotes)
11-1008)	Crêtets	(entre Régionaux et Croisée)
11-1010)	Concorde	(entre Bel-Air et Crêt-Rossel)
11-1012)	Sophie-Mairet	(entre Bel-Air et Arbres)
11-1013)	Fusion	(entre Nord et Numa-Droz)
11-1015)	Régionaux	(entre Grenier et Jacob-Brandt)
11-1017)	Commerce	(entre Boulevard de la Liberté et Passage des Beaux Dimanches)

Nature des travaux

Travaux publics

Pour les travaux qui sont de la responsabilité des Travaux publics, les règles suivantes en matière de décision d'entretien et choix de la technique d'assainissement sont appliquées :

Remplacemnt de collecteurs importants défectueux ou de capacité insuffisante, à redimensionner selon le plan directeur des égouts.

Modification et amélioration du système de récupération des eaux de surfaces.

Construction de chambres de visite sur les anciens collecteurs existants sur l'ensemble de ces chantiers. Les propriétaires riverains seront également invités à procéder à la réfection de leurs trottoirs dégradés.

Réfections partielles ou complètes des infrastructures des chaussées, selon les besoins.

Assainissement des collecteurs

Pour les tronçons concernés, l'état du réseau collecteur des eaux usées a été évalué à l'aide d'une caméra.

Une reconstruction n'est planifiée que lorsque la capacité du collecteur à absorber les débits d'eau est insuffisante ou que son état laisse supposer que sa durée de vie résiduelle sera inférieure à 20 ans. Cette disposition est prise pour éviter de devoir ouvrir la chaussée au cours de sa durée de vie qui est évaluée à 20 ans.

Sont également planifiés les travaux d'entretien courant sur le réseau collecteur, généralement la réfection, le remplacement, la rehausse de regards, le réaménagement de chambres, etc.

Lorsque cela s'avère nécessaire, de nouvelles chambres de visite sont construites sur le collecteur existant pour faciliter son auscultation et son entretien. Notre réseau collecteur a, en effet, ceci de particulier, qu'il présente de nombreux embranchements borgnes.

Réhabilitation de la chaussée

Sur les tronçons concernés par les travaux Viteos-TP, une évaluation visuelle de l'état de la chaussée et des trottoirs a été réalisée.

Selon cet état et l'emprise de la, ou des fouille(s), nous avons prévu l'un ou l'autre des travaux suivants :

Aucun, lorsque l'emprise des fouilles est inférieure à 50% de la surface de la route, que la chaussée est jugée saine, que le revêtement est récent et qu'il offre une planéité (confort) ainsi qu'une adhérence (sécurité) suffisantes.

Pose d'une nouvelle couche d'usure sur toute la surface du tronçon concerné lorsque l'emprise des fouilles est supérieure à 50% de la surface de la route et que la superstructure de cette dernière est jugée saine et capable d'offrir une durée de vie au moins égale à 10 ans.

Réhabilitation (renouvellement) du revêtement lorsque la superstructure routière est dans un état de détérioration avancée, ou offre une portance et, par conséquent, une durée de vie insuffisante.

Reconstruction de la chaussée (superstructure) lorsque celle-ci est fortement dégradée et qu'elle approche la fin de sa durée de vie.

Entretien et réhabilitation des trottoirs

Un entretien ou une réhabilitation des trottoirs et des bordures aux abords des chantiers est entamée seulement lorsque nous entreprenons une réhabilitation du revêtement ou une reconstruction de la chaussée.

Pour les trottoirs privés, les propriétaires sont invités à procéder à leur réfection lorsqu'ils présentent un état insuffisant. Une subvention pour ces travaux est accordée à hauteur de 65% du montant, après acceptation du dossier. Cette année est la dernière durant laquelle ce taux sera appliqué. En principe, dès l'année prochaine, le taux de subventionnement repassera à 40%.

Service des eaux

Valeur du réseau d'eau et investissements en relation, rappel

Il n'a pas été refait une valorisation du réseau cette année, nous garderons donc les valeurs précédentes.

Pour les canalisations d'eau, sans les réservoirs et les pompes :
la valeur de remplacement a été évaluée à : CHF 235'600'000.-

pour une longueur totale de canalisation de 269'400 m
 En 2006, la valeur financière s'élevait à : CHF 224'000'000.-
 pour une longueur totale de canalisation de 269'400 m

Répartition temporelle des équipements

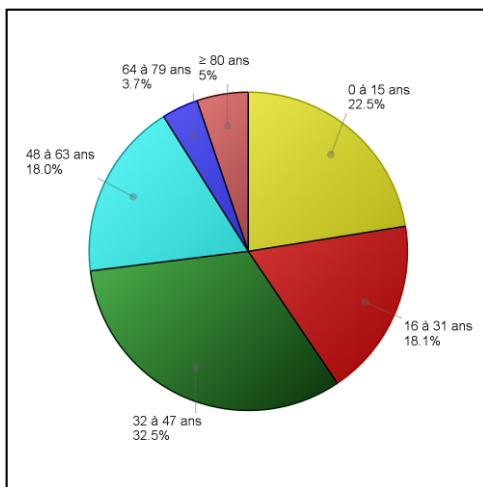
Répartition dans le temps :

Canalisations et branchements

Durée moyenne d'exploitation : 80 ans

Longueur totale : 269'400 m

Représentation par période de 16 ans



A partir de toutes les différentes valeurs d'équipements par secteur ainsi que des dates de pose, nous avons à nouveau calculé un optimum d'investissement annuel qui cherche à lisser au mieux les différentes demandes de crédit, tout en assurant un rajeunissement contrôlé des équipements anciens.

Pour l'ensemble des canalisations d'eau alimentant le territoire communal de La Chaux-de-Fonds, l'investissement optimum recalculé pour ces prochaines années se monte annuellement à 0.63 % de la valeur à neuf du réseau, soit, en valeur absolue et par rapport aux prix unitaires 2008, à CHF 1'477'000.- par an. Pour mémoire, en 2004, 0.65% pour un montant de CHF 1'465'000.-.

Remarque : La part main-d'œuvre est comprise dans les montants annoncés.

Investissements optimums au cours du temps

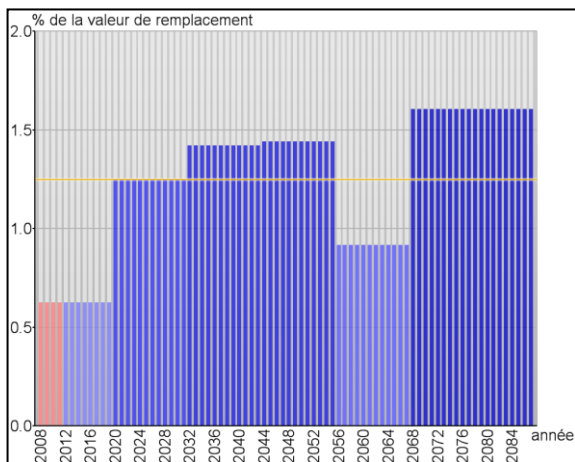
Pris en compte : canalisations et branchements

Investissements par an en valeurs relatives rapportées à la valeur à neuf 2007-2008.

Échantillonnage par période de 4 ans

Investissement pour première période de 4 ans (2008) : CHF 1'477'000.-

Investissements constants sur 80 ans : 1,25 %



En fonction des dates de pose des différentes canalisations d'eau, l'analyse montre que pour ces prochaines années, nous aurons à fournir un effort constant de remplacement qui se monte à environ 0.63% de la valeur de remplacement (amortissement technique moyen de 160 ans, alors que la durée d'exploitation est de 80 ans), puis nous aurons des efforts importants d'investissements de renouvellement à fournir. Cette répartition dans le temps des investissements est à l'image de la répartition temporelle des équipements en place et confirme la tendance annoncée lors de la demande de crédit précédente (programme 2007-2008).

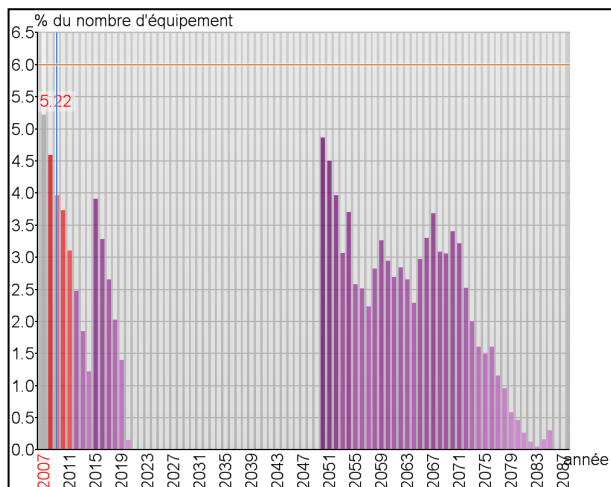
Evolution des dépassements de la durée d'exploitation en fonction des investissements optimums

Pris en compte : canalisations et branchements d'eau en mètre

Durée d'exploitation : 80 ans

Dépassement de la durée d'exploitation en % de la longueur totale de la tuyauterie.

Tolérance maximum : 6% (en 2007 : 5,2%)



Les canalisations qui dépassent la durée d'exploitation de 80 ans (entre 5% et 6% de la longueur totale des canalisations à fin 2007) vont lentement diminuer ces 10 prochaines années, ceci en relation avec les investissements optimaux proposés. Nous ne cherchons pas à diminuer leur nombre d'une manière trop rapide, ce qui nécessiterait des investissements trop importants ces prochaines années, mais à contrôler une diminution constante de leur nombre. Toutefois, il faut garder à l'esprit que les investissements calculés sont, du point de vue rajeunissement des équipements, un minimum en-dessous duquel il n'est pas conseillé d'aller.

En conclusion, pour l'année 2010 les investissements devraient se monter à CHF 1'711'000.- et représenter un renouvellement annuel de 0,73% de la valeur à neuf 2007-2008 des canalisations d'eau (renouvellement sur 138 ans). Pour des raisons budgétaires, l'investissement a été limité à CHF 1'500'000.-.

Nous sommes donc un peu plus élevés que l'enveloppe financière minimum calculée à l'aide de la méthode analytique basée sur un échantillonnage dans le temps des équipements (CHF 1'477'000.- soit le 0,63%).

Cela provient de la nécessité du choix des chantiers en fonction des autres services (TP, gaz, CAD, électricité) pour permettre une synergie des travaux.

Signalisation

Les travaux prévoient l'échange, si nécessaire, des anciens signaux, ainsi que le complément ponctuel de la signalisation sur l'ensemble des chantiers.

Prestations des services techniques des TP

Il a été décidé que dès cette année, les prestations pour l'élaboration des projets, la mise en soumission des projets et la surveillance des travaux seraient comptabilisées et figureraient dans les demandes de crédit.

Concernant les travaux Viteos-TP, toutes ces prestations seront réalisées conjointement par Viteos et par les services techniques des TP.

La part des prestations des TP dans le cadre de ce projet a été évaluée comme suit pour l'année 2010 :

	Nb heures	Montant
Ingénieur communal	20	3'360.-
Dessinateur-projeteur	20	1'600.-
Surveillant des travaux	560	47'040.-

A noter que cette décision étant postérieure à l'établissement des budgets d'investissement pour 2010, ceux-ci ne tiennent pas compte des prestations du bureau technique des TP.

Chantiers divers

Ces chantiers, non désignés, permettent à des services d'exécuter des travaux dans les chaussées où le remplacement des autres équipements n'est pas opportun. Tout en respectant la planification financière globale par service, ces montants sont utilisés pour la réalisation de programmes particuliers tels que, par exemple, le remplacement de conduites en fonte grise dans des secteurs où des fuites d'eau ou de gaz sont détectées.

Description des chantiers

Chantiers prévus en 2010

10-1001)	Rue du Châtelot (entre rue du Locle et Bois-Noir)	918'000.-
	Travaux publics	670'000.-
	Mise en système séparatif du collecteur (longueur 260 m), réfection totale de la chaussée (environ 3'500 m2). Réduction de la largeur du trottoir en Ouest pour permettre la création d'une voie bus réservée dans le sens Nord-Sud	
	Service des Eaux	240'000.-

Remplacement de la conduite en fonte grise de DN 250 de 1954, sur une longueur de 340 m par une conduite en fonte ductile de DN 250. Reprise de 11 branchements, 6 bornes hydrantes. Ces travaux seront en commun avec l'électricité et le gaz pour Viteos.

Signalisation 8'000.-
Normalisation de la signalisation

10-1002)	Tertre (Cernil-Antoine à Louis-Agassiz)	65'000.-
----------	--	----------

Service des Eaux 65'000.-
Remplacement de la conduite en fonte grise DN 100 datant de 1915, sur une longueur de 90 m par du PE de diamètre 125. Reprise de 6 branchements, 2 bornes hydrantes. Travaux en commun avec le chauffage à distance pour Viteos.

10-1005)	Armes-Réunies (Progrès à Combe-Grieurin)	344'000.-
----------	---	-----------

Travaux publics 150'000.-
Remplacement du collecteur existant en béton par un tuyau en PVC diam 500 mm. Réfection partielle de la chaussée.

Service des Eaux 190'000.-
Remplacement de la conduite en fonte grise DN 150 et 200 datant de 1895, sur une longueur de 200 m par du PE de diamètre 200. Reprise de 1 branchement, 2 bornes hydrantes et 5 intersections de réseaux. Travaux en commun avec le gaz, l'électricité et l'éclairage public pour Viteos.

Signalisation 4'000.-
Normalisation de la signalisation

10-1006)	Haut-des-Combes (Electrices et Chemin de Pouillerel)	293'000.-
----------	---	-----------

Travaux publics 100'000.-
Création d'un trottoir

Service des Eaux 190'000.-

Remplacement de la conduite en fonte grise DN 100 et 150 datant de 1935. La nouvelle conduite sera en PE 225 sur une longueur de 200m. Reprise de 6 branchements, 3 bornes hydrantes. Travaux en commun avec l'électricité, l'éclairage public et le gaz pour Viteos.

Signalisation 3'000.-
Normalisation de la signalisation

10-1009)	Rue du Parc (Parc 65 à 71)	65'000.-
----------	-------------------------------	----------

Service des Eaux 65'000.-
Remplacement d'une conduite en fonte grise de DN 100 datant de 1895 sur une longueur de 90 m par du PE 160. Reprise de 4 branchements et d'une borne hydrante. Travaux à effectuer en commun avec le chauffage à distance pour Viteos.

10-1014)	1 ^{er} Août (depuis Crêt-Rossel jusqu'à Emancipation)	144'000.-
----------	---	-----------

Service des Eaux 140'000.-
Remplacement d'une conduite en acier de DN 100 mm datant de 1935 sur une longueur de 160 m et création d'un bouclage par une extension de 40 m de conduite; celle-ci sera en PE 125. Les travaux seront faits en parallèle avec le Service de l'électricité et de l'éclairage public pour Viteos.

Signalisation 4'000.-
Normalisation de la signalisation

10-1026)	Boulevard des Eplatures	260'000.-
----------	-------------------------	-----------

(Tronçon selon décision de l'Etat, longueur première étape pour l'eau 400 m)

Service des Eaux 260'000.-

Chantier de l'Etat qui doit refaire la route du Crêt-du-Loche depuis le giratoire du Crêt jusqu'au giratoire du Châtelot avec une longueur totale de 2'300 m. La conduite d'eau en fonte grise de DN 200 et 250 date de 1915 devra être remplacée. Nous avons eu déjà plusieurs fuites d'eau sur ce secteur du réseau avec les problèmes de circulation que cela a engendrés.

Divers 453'000.-

Travaux publics 80'000.-

Remplacement ou réparation de collecteurs existants, réfection partielle de chaussées.

Service des Eaux 361'000.-

10-1003 Cheminots CHF 80'000.-

La conduite en fonte grise de 1935 de DN 100 sera remplacée par une conduite en PE de DE 160 sur une longueur de 55 m avec la reprise de 2 branchements. Ces travaux se feront avec le Service du gaz et l'éclairage public, ceux-ci sont en attente d'un investisseur privé pour la construction d'immeubles sur cette rue.

10-1012 Les Allées CHF 81'000.-

Tubage de la conduite actuelle en fonte grise de DN 100 par du PE 90 et 63 et reprise de 13 branchements.

Branchements CHF 200'000.-

Remplacement et normalisation de divers branchements d'eau touchés par les travaux ci-dessus. Ainsi que tous branchements découverts dans le cadre de travaux exécutés par d'autres services, où il s'avère que le remplacement est nécessaire.

Signalisation 12'000.-

Normalisation de la signalisation

Chantiers prévus en 2011

Cette liste provisoire est donnée à titre d'information

11-1001)	Bouleaux (Entre Lundis Bleus et Morgarten)	119'000.-
	Service des Eaux	115'000.-
	Remplacement de la conduite en acier DN 100 de 1940 qui a été chemisée en 2001 de la même manière que dans la rue Jaquet-Droz et Morgarten. Elle sera remplacée sur une longueur de 165 mètres par une conduite en PE 125. Reprise de 3 branchements et 2 bornes hydrantes. Ces travaux seront en commun avec l'éclairage public pour Viteos.	
	Signalisation	4'000.-
	Normalisation de la Signalisation	
11-1004)	Doubs (Pouillerel à Armes-Réunies)	353'500.-
	Travaux publics	200'000.-
	Remplacement du collecteur existant (longueur 120 m), réfection de la chaussée (environ 1'200 m ²).	
	Service des Eaux	145'500.-
	Remplacement de la conduite en fonte grise DN 100 datant de 1915, sur une longueur de 160 m par du PE de diamètre 125. Reprise de 10 branchements, et 2 bornes hydrantes. Travaux en commun avec le service électrique de Viteos.	
	Signalisation	8'000.-
	Normalisation de la Signalisation	

11-1005)	Boulevard de la Liberté (Gentianes à Arpenteurs)	280'000.-
	Service des Eaux Remplacement de la conduite en fonte grise DN 150 et 200 datant de 1953, sur une longueur de 350 m par de la fonte DN 200 et 300. Reprise de 8 branchement, 3 bornes hydrantes et 1 intersections de réseaux. Travaux en commun avec l'électricité et l'éclairage public pour Viteos.	280'000.-
11-1006)	Jolimont (Arpenteurs à Vieux Patriotes)	190'000.-
	Travaux publics Remplacement du collecteur existant (longueur 170 m), réfection partielle de la chaussée.	190'000.-
11-1008)	Crêtets (Régionaux à Croisée)	699'000.-
	Travaux publics Remplacement du collecteur existant (longueur 230 m), réfection ponctuelle de la chaussée.	370'000.-
	Service des Eaux Remplacement de la conduite en fonte grise DN 100 datant de 1953. La nouvelle conduite sera en PE 160 sur une longueur de 450 m. Reprise de 13 branchements, 4 bornes hydrantes. Travaux en commun avec l'eau usée.	325'000.-
	Signalisation Normalisation de la Signalisation	4'000.-
11-1010)	Concorde (Entre Bel-Air et Crêt-Rossel)	174'000.-

Travaux publics 170'000.-
Remplacement du collecteur existant (longueur 140 m), réfection partielle de la chaussée.

Signalisation 4'000.-
Normalisation de la signalisation

11-1012) Sophie-Mairet 290'000.-
(depuis Bel-Air jusqu'à rue des Arbres)

Travaux publics 170'000.-
Remplacement du collecteur existant (longueur 160 m), réfection partielle de la chaussée.

Service des Eaux 114'000.-
Remplacement d'une conduite en fonte grise de DN 100 datant de 1895 sur une longueur de 150 mètres par du PE 200. Reprise de 8 branchements et d'une borne hydrante. Travaux à effectuer en commun avec le Service de l'électricité, l'éclairage public et le gaz pour Viteos.

Signalisation 6'000.-
Normalisation de la signalisation

11-1013) Fusion 336'000.-
(Entre Nord et Numa-Droz)

Travaux publics 330'000.-
Remplacement du collecteur existant (longueur 230 m), réfection de la chaussée (1'800 m²).

Signalisation 6'000.-
Normalisation de la signalisation

11-1015) Ru Régionaux 398'000.-
(Grenier à Jacob-Brandt)

Travaux publics 300'000.-
Remplacement du collecteur existant (longueur 200 m), réfection de la chaussée (1'400 m²).

Service des Eaux 98'000.-
Remplacement d'une conduite en fonte de 1945 de DN 100 et un tronçon en acier DN

100 de 1950 sur une longueur de 140 m par du PE 160. Reprise de 2 branchements et 2 bornes hydrantes. Travaux en commun avec le Service de l'électricité et du gaz pour Viteos.

11-1017)	Commerce	364'500.-
	(entre Boulevard de la Liberté et Passage des Beaux Dimanches)	
	Travaux publics	170'000.-
	Remplacement du collecteur existant (longueur 140 m), réfection ponctuelle de la chaussée.	
	Service des Eaux	190'500.-
	La conduite en fonte grise de 1915 de DN 100 sera remplacée par une conduite en PE de DE 125 sur une longueur de 280 m avec la reprise de 7 branchements et 2 bornes hydrantes. Ces travaux se feront avec le Service de l'électricité pour Viteos.	
	Signalisation	4'000.-
	Normalisation de la signalisation	
	Divers	540'000.-
	Travaux publics	100'000.-
	Remplacement ou réparation de collecteurs existants, réfection partielle de chaussées.	
	Service des Eaux	428'000.-
	Branchements CHF 200'000.-	
	Remplacement et normalisation de divers branchements d'eau touchés par les travaux ci-dessus. Ainsi que tous branchements découverts dans le cadre de travaux exécutés par d'autres services, où il s'avère que le remplacement est nécessaire.	
	Boulevard des Eplatures CHF 228'000.-	
	Chantier de l'Etat qui doit refaire la route du Crêt-du-Loche depuis le giratoire du Crêt jusqu'au giratoire du Châtelot avec une longueur totale de 2'300 m. La conduite d'eau en fonte grise de 250 datant de 1915 devra être remplacée.	

Signalisation
Normalisation de la signalisation

12'000.-

Synthèse

Chantiers 2010		TP	Signalisat.	Service eaux	Total
		CHF	CHF	CHF	CHF
10-1001	Châtelot	670'000.-	8'000.-	240'000.-	918'000.-
10-1002	Tertre			65'000.-	65'000.-
10-1005	Armes-Réunies	150'000.-	4'000.-	190'000.-	344'000.-
10-1006	Haut-des-Combes	100'000.-	3'000.-	190'000.-	293'000.-
10-1009	Parc			65'000.-	65'000.-
10-1014	1 ^{er} Août		4'000.-	140'000.-	144'000.-
10-1026	Boulevard des Eplatures			260'000.-	260'000.-
	Chantiers divers	80'000.-	12'000.-	361'000.-	453'000.-
Total 2010		1'000'000.-	31'000.-	1'511'000.-	2'542'000.-
Chantiers 2011		TP	Signalisat.	Service eaux	Total
		CHF	CHF	CHF	CHF
11-1001	Bouleaux		4000.-	115'000.-	119'000.-
11-1004	Doubs	200'000.-	8000.-	145'500.-	353'500.-
11-1005	Boulevard de la Liberté			280'000.-	280'000.-
11-1006	Jolimont	190'000.-			190'000.-
11-1008	Crêtets	370'000.-	4000.-	325'000.-	699'000.-
11-1010	Concorde	170'000.-	4000.-		174'000.-
11-1012	Sophie-Mairet	170'000.-	6000.-	114'000.-	290'000.-
11-1013	Fusion	330'000.-	6000.-		336'000.-
11-1015	Régionaux	300'000.-		98'000.-	398'000.-
11-1017	Commerce	170'000.-	4000.-	190'500.-	364'500.-
	Chantiers divers	100'000.-	12'000.-	428'000.-	540'000.-
Total 2011		2'000'000.-	48'000.-	1'696'000.-	3'744'000.-

Aménagements urbains

Tous les chantiers prévus dans le cadre des travaux Viteos-TP en 2010 ont été évalués par le service de l'urbanisme et de l'environnement (SUE).

Des aménagements urbains spécifiques seront réalisés sur les chantiers suivants :
Rue du Châtelot : réalisation d'une voie bus spécifique dans le sens nord-sud (côté Ouest), ainsi que d'un passage pour les piétons au droit du parking actuel côté Est, à hauteur du terrain de sport.

Rue du Haut-des-Combes : Création d'un trottoir côté est, pour sécuriser la circulation des piétons

Rues Parc-Avenir : Remise en état de la zone piétonne sur la rue de l'Avenir, aux abords des collèges du CIFOM. Cet aménagement sera pris en charge par les crédits spéciaux relatifs aux aménagements urbains.

Le marquage sera refait là où il aura été effacé par les travaux. Les zones de parking seront systématiquement marquées sans empiètement sur le trottoir. Des bandes cyclables seront également marquées sur le réseau cyclable défini par le SUE.

Respect des lignes prioritaires fixées dans le programme de législature

Les travaux prévus dans le cadre de la présente demande de crédit sont en accord avec le contenu du programme de législature, sous chapitre 3, "valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains, b) espaces urbains - grands projets d'aménagement, p. 11 et - entretien des infrastructures et équipements, p. 12.

Demande de crédit

La réalisation des travaux prévus en 2010 entraîne la demande de crédit faisant l'objet du présent rapport, qui s'inscrit comme suit :

Travaux publics, y.c. prestations services techn.:	CHF	1'052'000.-
Service des eaux :	CHF	1'511'000.-
Signalisation :	CHF	31'000.-
Total :	CHF	2'594'000.-

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière, calculée sur une durée d'amortissement de 40 ans pour les Travaux publics, 20 ans pour le Service des eaux, 10 ans pour la signalisation au taux moyen des emprunts de la ville de 3,2% sur la moitié du capital, sera de :

- Pour les Travaux publics :		
Amortissement 2,5% sur CHF 1'052'000.- :	CHF	26'300.-
Intérêts 3.2% sur la moitié de l'investissement net :	CHF	16'832.-
Soit une charge annuelle de :	CHF	43'132.-

- Pour le Service des eaux :		
Amortissement 5% sur CHF 1'511'000.- :	CHF	75'550.-
Intérêts 3.2% sur la moitié de l'investissement net :	CHF	24'176.-
Soit une charge annuelle de :	CHF	99'726.-
- Pour la signalisation :		
Amortissement 10% sur CHF 31'000.- :	CHF	3'100.-
Intérêts 3.2% sur la moitié de l'investissement net :	CHF	496.-
Soit une charge annuelle de :	CHF	3'596.-
Charge annuelle totale :	CHF	146'454.-

Pour le Service des eaux, ces investissements sont financés en totalité par le prix de l'eau.

Pour les Travaux publics, les investissements seront financés par la taxe d'épuration à l'exception de la signalisation et des aménagements urbains.

La charge d'intérêt est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement figure dans les crédits à solliciter en 2010, au chapitre 710 - Travaux publics.

Il est à remarquer que les crédits TP sont indiqués TTC et ceux de l'eau, gérés par Viteos SA, HT.

DEUXIEME PARTIE : ASSAINISSEMENT AV. L.-ROBERT, PHASE II

Préambule

La première étape, qui a démarré en 2008 et s'est achevée en juin 2009, concernait:

le changement du collecteur principal entre Casino et la Fontaine monumentale, le réaménagement de la chaussée devant ladite Fontaine, par la création d'un giratoire, la reconstruction des chaussées et trottoirs.

Le projet conçu par le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour le réaménagement du "Pod" comprenait :

un élargissement des trottoirs, pour favoriser le flux des piétons et permettre aux commerces d'occuper une partie de cet espace pour le rendre plus convivial et plus attractif,

une réduction du nombre de voies de circulation à deux, dont une réservée aux bus, ceci afin d'améliorer et favoriser la circulation des transports en commun.

Le réaménagement prévu en étape II se veut d'être en phase avec le concept décrit ci-dessus.

Projet

Collecteur

De manière générale, le collecteur principal qui court sous l'avenue Léopold-Robert, depuis le bâtiment de la poste jusqu'au nouveau tronçon, est en piètre état. Les auscultations visuelles récentes ont révélé, outre son état de dégradation avancé, la propagation de fissures qui laissent craindre pour sa stabilité.

Son remplacement immédiat sur toute sa longueur s'impose donc, d'autant que l'on a déjà reporté les travaux d'une année.

Les travaux prévoient la démolition du collecteur existant et son remplacement, par un tuyau en matière synthétique de 2 mètres de diamètre, identique à celui posé en première étape. Cette dimension a été validée par un bureau d'ingénieurs avec un logiciel, par simulation de l'écoulement des eaux dans le réseau de la ville.

Un tel diamètre vise à accroître la capacité du collecteur dans la zone et à supprimer ou à tout le moins réduire les risques d'inondation des immeubles voisins au collecteur.

Chaussées et trottoirs

Le réaménagement en étape II des chaussées et des trottoirs ne concerne que le tronçon sis entre la rue du Midi et la rue du Casino (fin de la première étape).

La limitation de ces travaux par rapport à ceux concernant le collecteur est volontaire. L'aménagement de l'avenue Léopold-Robert en ouest de la rue du Midi ne sera pas envisagé avant 2013, de façon à permettre la prise en considération de toutes les conséquences – en particulier en matière de trafic et de gestion des carrefours – du réaménagement de la place de la gare, planifié pour 2011 et 2012.

Le concept d'aménagement du tronçon de l'étape II est identique à celui de l'étape I, soit :

Elargissement des trottoirs:

Réduction du nombre de voies de circulation à deux.

Plusieurs possibilités de gestion des feux de signalisation ont été étudiées pour rendre le projet de réaménagement réalisable et soumis pour validation au bureau d'ingénieurs en charge d'étudier le trafic dans notre ville. Plusieurs solutions sont possibles en terme de gestion des flux et des discussions doivent encore être finalisées, notamment avec les TRN, pour arrêter une solution qui leur sera favorable. La suppression du trafic individuel sur Dr Couleury permet néanmoins d'envisager sans peine la réduction à deux voies de circulation sur l'avenue Léopold-Robert entre les rues du Midi et du Casino.

Prestations des services techniques des TP

Il a été décidé que dès cette année, les prestations pour l'élaboration des projets, la mise en soumission des projets et la surveillance des travaux seraient comptabilisées et figureraient dans les demandes de crédit.

La part des prestations des TP dans le cadre de ce projet a été évaluée comme suit :

	Nb heures	Montant
Ingénieur communal	200	33'600.-
Dessinateur-projeteur	600	48'000.-
Surveillant des travaux	1600	134'400.-

A noter que cette décision étant postérieure à l'établissement des budgets d'investissement pour 2010, ceux-ci ne tiennent pas compte des prestations du bureau technique des TP.

Programme

Etapas et durée des travaux

Les travaux débiteront par le remplacement du collecteur, en partant depuis la fin de la première étape, en direction de l'Ouest. La durée des travaux est estimée à 4 mois.

Une fois la rue du Midi franchie, les travaux de réaménagement de la chaussée pourront démarrer; la durée des travaux est estimée à 3 mois.

L'ensemble des travaux devraient s'étaler de mai à septembre, compte tenu des vacances d'été et des manifestations prévues.

Circulation durant les travaux

Durant les travaux de la première étape, nous avons testé le report du trafic privé sur le côté nord du Pod, laissant les bus seuls circuler sur le côté sud. Cela a relativement bien fonctionné, ce qui nous pousse à reconduire ce concept pour l'étape II.

Aménagements urbains

La configuration de surface a été conçue par le SUE. Elle s'inspire de ce qui a déjà été réalisé sur le tronçon de l'avenue Léopold-Robert situé entre la Fontaine Monumentale et le carrefour avec la rue du Casino, à savoir :

Réduction à 2 voies du nombre de voies sur le côté sud de l'avenue (3 actuellement). La voie de gauche reste dévolue au trafic individuel, celle de droite est dévolue à la circulation des cycles et des transports publics.

Réfection et élargissement des trottoirs nord et sud sur le tronçon concerné. Cette mesure est destinée à favoriser le déplacement des piétons, mais aussi à permettre aux commerçants situés sur ce tronçon d'occuper une partie du trottoir à des fins commerciales (terrasses, exposition d'objets en vente).

Les échos favorables reçus suite à la première étape incite le SUE à poursuivre la démarche sur ce tronçon.

Demande de crédit

Les investissements se composent comme suit :

Collecteur y.c. prestations services techn. :	CHF	1'722'200.-
Chaussées et trottoirs, y.c. prest. serv. techn. :	CHF	893'800.-
Mobilier urbain :	CHF	20'000.-
Signalisation lumineuse :	CHF	96'000.-
Montant total :	CHF	2'732'000.-

La chaussée sud du Pod étant route cantonale et la chaussée nord faisant partie des routes à l'abonnement, une partie des frais de reconstruction de la chaussée sera prise en charge par le canton (montant non défini).

En outre, conformément aux indications fournies dans le rapport d'information concernant la réduction de l'enveloppe des investissements 2010, une contribution de CHF 500'000.- prélevée dans le fonds de soutien à l'économie est prévue pour le financement des aménagements, un montant équivalent ayant été abandonné pour les premiers travaux d'assainissement du hangar postal du Crêt-du-Loche.

Respect des lignes prioritaires fixées dans le programme de législation

Les travaux prévus dans le cadre de la présente demande de crédit sont en accord avec le contenu du programme de législation, sous chapitre 3, "valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains, b) espaces urbains - grands projets d'aménagement, p. 11 et - entretien des infrastructures et équipements, p. 12.

Conséquences sur les finances**Travaux publics**

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière est calculée sur une durée d'amortissement de 40 ans pour le collecteur, de 40 ans pour la chaussée et les trottoirs, et de 10 ans pour la signalisation et le mobilier urbain, au taux moyen des emprunts de la ville de 3,2 %.

Le tableau suivant donne le détail financier :

- Pour le collecteur :		
Amortissement 2,5% sur CHF 1'722'200.- :	CHF	43'055.-
Intérêts 3.2% sur la moitié de l'investissement net :	CHF	27'555.-
Soit une charge annuelle de :	CHF	70'610.-
- Pour la chaussée et les trottoirs :		
Amortissement 2,5% sur CHF 493'800.-	CHF	12'345.-
(CHF 893'800.- - CHF 500'000.-) :		
Intérêts 3.2% sur la moitié de l'investissement net :	CHF	7'901.-
Soit une charge annuelle de :	CHF	20'246.-

- Pour la signalisation et le mobilier urbain :		
Amortissement 10% sur CHF 116'000.- :	CHF	11'600.-
Intérêts 3.2% sur la moitié de l'investissement net :	CHF	1'856.-
Soit une charge annuelle de :	CHF	13'456.-
Charge annuelle totale :	CHF	104'312.-

La charge d'intérêt est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement figure dans les crédits à solliciter en 2010, au chapitre 710 - Travaux publics.

Eau potable

Il n'y a pas de travaux prévus sur le réseau d'eau potable. Si d'aventure, il était constaté des déficiences sur le réseau nécessitant des travaux ponctuels, les dépenses seraient imputées sur le compte des travaux divers 2010.

Conséquences sur les ressources humaines

Les travaux seront mis en soumission en procédure ouverte, selon la réglementation des marchés publics.

Pour les chantiers Viteos-TP, la surveillance des travaux sera réalisée par les Services techniques et la société Viteos SA, avec l'appui d'un laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux et de leur mise en œuvre.

En ce qui concerne le chantier sur l'avenue Léopold-Robert, la surveillance des travaux sera réalisée par les Services techniques de la ville, avec l'appui d'un laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux et de leur mise en œuvre.

Collaboration intercommunale

Pour les travaux Viteos-TP, il n'y a pas de collaboration à proprement parler. Cependant, une coordination existe, établie par la société Viteos SA, dans la planification de leurs chantiers dans les deux villes.

Quant au chantier de l'avenue Léopold-Robert, le projet, de par sa nature (travaux sur collecteur) est local. De ce fait, une collaboration intercommunale n'a pas de raison d'être.

Éléments relatifs au développement durable

d) Aspect environnemental

L'objectif clairement affiché des deux projets principaux (avenue Léopold-Robert et Rue du Châtelot) est de favoriser les transports en commun et la mobilité douce, par la création d'une voie réservée aux bus et cyclistes.

e) Aspect social

Pour ce qui est du projet sur l'avenue Léopold-Robert, l'objectif du projet est clairement affiché, à savoir de favoriser le flux des piétons et de permettre aux commerces d'occuper une partie de l'espace public pour le rendre plus convivial et plus attractif.

Dans le cadre des chantiers Viteos-TP, le Service de l'urbanisme et de l'environnement a retenu celui se déroulant sur la rue du Haut-des-Combes pour réaliser un trottoir, et celui des rue Parc-Avenir pour réaménager la surface qui est zone piétonne.

f) Aspect économique

Les travaux seront clairement un soutien à l'économie en ces temps difficiles.

Concernant le projet sur l'avenue Léopold-Robert, celui-ci vise à redynamiser le commerce dans le Centre-ville.

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures lors de sa séance du 10 mars 2010 :

qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents concernant la demande de crédit de CHF 2'594'000.- (arrêté no 1);

qui l'a accepté par 5 oui et 2 abstentions concernant le crédit de CHF 2'732'000.- (arrêté no 2).

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter les arrêtés suivants.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : La chancelière :

Didier Berberat Muriel Barrelet

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures et énergies

arrête :

Arrêté No 1

Article premier ¹Un crédit de CHF 2'594'000.- est accordé au Conseil communal pour l'exécution de 7 chantiers de rénovation et de renforcement des réseaux d'eau potable, de canaux collecteurs, de chaussées, ainsi que pour la remise en conformité de la signalisation routière.

²Ces chantiers sont situés aux rues suivantes : Châtelot, Tertre, Armes-Réunies, Haut-des-Combes, Parc, 1er Août, Boulevard des Eplatures.

Article 2.- Ce crédit figurera à raison de

CHF 1'083'000.- TTC au compte des investissements des Travaux publics.

CHF 1'511'000.- HT au compte des investissements du Service des eaux.

Article 3.- Les investissements mentionnés seront amortis au taux annuel de 2.5% pour les Travaux publics, 5% pour le Service des eaux et 10% pour la signalisation.

Article 4.- Tous pouvoirs sont accordés au Conseil Communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de l'exécution desdits travaux.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrêté No 2

Article premier.- Un crédit de CHF 2'732'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la reconstruction du collecteur principal sur l'avenue Léopold-Robert (étape II : Casino-Gare) et le réaménagement de la chaussée et des trottoirs (Casino-Midi).

Article 2.- L'investissement sera amorti au taux de 2,5% pour le collecteur, 2,5% pour les travaux routiers et 10% pour la signalisation et le mobilier urbain.

Article 3.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 4.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :	Le secrétaire :
Théo Bregnard	Pierre-André Rohrbach

M. Marc Arlettaz se récusé.

M. Pierre-André Rohrbach, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme chaque année, nous voici devant une demande de crédit concernant la rénovation et de renforcement des réseaux d'eau potable, des canaux collecteurs, de la chaussée, ainsi que de la signalisation routière.

Les chantiers concernés par l'arrêté N°1 n'ont pas apporté beaucoup de questions. La planification des chantiers et la durée de ceux-ci devront être mieux annoncées à la population. Malgré d'importants efforts en 2009, nous avons constaté que la durée des chantiers avait été plus longue que prévue et que durant plusieurs jours, il n'y avait personne sur les chantiers. Nous aimerions savoir si nous ne pouvions pas améliorer cela. Nous demandons que les propriétaires privés des trottoirs soient contactés afin de les rendre attentifs au fait c'est la dernière année qu'ils auront droit à un taux de subventionnement de 65%. Cette démarche a-t-elle été faite ?

Les aménagements urbains prévus ont été bien perçus par le groupe et nous accepterons l'arrêté N°1 après vos réponses.

L'arrêté N°2 nous pose quelques problèmes car l'élargissement des trottoirs rue du Midi-Rue Casino ne fait pas l'unanimité dans notre groupe. Pour certains, le coût est trop élevé, mais nous pourrions encore l'accepter pour la continuité du premier tronçon déjà rénové. Nous pourrions comprendre si les commerçants concernés par cet agrandissement étaient traités de la même façon que les commerçants du premier tronçon, c'est-à-dire 2 places de parc (durée limitée) de chaque côté du POD. N'oublions pas que ces 2 places de parc, lors du premier tronçon, étaient une condition pour l'acceptation du rapport de l'aménagement du POD. Nous demandons au Conseil communal d'envisager la possibilité de mettre 2 fois 2 places également sur le deuxième tronçon. On nous répond que cela pose un problème pour les bus car on risque un ralentissement. Excusez-nous, mais si ces places sont mises en début ou en fin de tronçon, les bus auraient beaucoup moins de désagréments.

Sans anticiper sur un rapport qui nous sera présenté dans quelques mois, concernant le Commission temporaire de stationnement et de mobilité durable et ses conclusions, en acceptant de mettre 2 fois 2 places sur le POD, nous faisons d'une pierre deux coups. Tout d'abord, les commerçants sont traités équitablement (petite remarque, pas une fois on passe le POD sans voir des voitures parkées illégalement sur ce tronçon). Cela permettrait de régler cette situation et surtout, cela réduirait un gros problème pour les résidents de la rue de la Serre et Daniel-Jean-Richard qui pourraient être pénalisés par les modifications du plan de stationnement.

Concernant le collecteur, son remplacement se justifie comme nous le rappelle le rapport en page 21.

Notre groupe ne s'opposera pas à l'arrêté N°2 si le Conseil communal et le Conseil général acceptent notre proposition qui, je l'espère, apaisera un blocage concernant le collecteur, qui amène une solution juste et réaliste pour les habitants.

Nous n'avons pas déposé d'amendement pour l'arrêté N°2 car nous pensons que le Conseil communal tiendra compte de nos propositions. Je vous remercie.

Mme Marie-Claire Pétremand, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ce rapport concerne divers travaux. En premiers lieux, des travaux d'assainissement des réseaux. Par rapport à cela, il n'y a pas grand chose à dire : ces travaux d'entretien sont indispensables.

Sur certaines rues, ces travaux en sous-sol vont entraîner une réfection complète de la chaussée. Nous saluons le fait que des travaux de cette ampleur entraînent une réflexion interservices.

Deux projets appellent de notre part des compléments d'information.

Tout d'abord la rue du Châtelot : Ce projet a particulièrement retenu notre attention dans la mesure où il prévoit une réduction de la largeur du trottoir en vue de la création d'une voie bus dans le sens Nord-Sud. Si nous sommes entièrement acquis à l'idée de promouvoir les transports publics, nous estimons toutefois que la promotion de ceux-ci doit se faire aussi rarement que possible au détriment de l'espace réservé aux piétons.

Nous étant rendus sur place pour observer la manière dont se passent les flux automobile et piéton entre 11h30 et 12h10, nous avons été surpris de constater que les piétons, assez nombreux, pour l'essentiel des enfants des écoles infantine et primaire, des mamans avec poussepousse et des d'adolescents en groupe, se déplacent essentiellement du côté est, donc sur la chaussée, derrière les voitures stationnées en épi, car une bonne partie des automobilistes avancent jusqu'au talus et ne laissent pas libre l'espace prévu pour le passage des piétons.

Suite à ce constat, nous nous demandons si un aménagement de ce côté est de la chaussée est prévu pour améliorer le confort et la sécurité des piétons. En ce qui nous concerne, il nous semble indispensable d'en prévoir un, au moment où toute la chaussée va être remodelée.

Concernant la création d'une voie bus dans le sens Nord- Sud, nous souhaitons savoir quelles sont les réflexions et les mesures prévues pour gérer la circulation à l'échelle du quartier, après le refus du projet Charles-Naine et en prévision de l'ouverture prochaine du nouveau centre commercial Migros.

Le Conseil communal peut-il nous indiquer :

- ~ quelle est la hiérarchisation des rues dans ce quartier ?
- ~ quelles sont les rues collectrices ?

- ~ si une diminution de la circulation est prévue sur l'avenue des Forges, ce qui permettrait d'améliorer la sécurité devant le collège et les traversées piétonnes et de diminuer la charge de trafic dans le giratoire situé à l'intersection Forges-Châtelot ?
- ~ si la possibilité a été envisagée de créer une voie bus sur la rue du Châtelot tout en rendant la rue à sens unique pour les voitures ?
- ~ quels aménagements sont prévus pour les cyclistes (des élèves) roulant du Sud au Nord sur cette rue ?

Notre préoccupation est de calmer la circulation et de ne pas augmenter, sans autres, la largeur d'une chaussée, alors que sur l'avenue Léopold-Robert on est justement dans la logique inverse.

Concernant la création d'un trottoir sur la rue du Haut-des-Combes, nous souhaitons savoir quel type de trottoir sera aménagé et s'il est prévu quelque chose pour le trottoir existant qui est en partie occupé par des arbres.

Le rapport nous dit que ces divers travaux permettront également de marquer des bandes cyclables sur le réseau cyclable défini par le SUE. Est-il possible de savoir sur quelles rues des bandes cyclables vont être marquées ?

Nous nous permettons de rappeler en passant que nous attendons encore et toujours la présentation de ce plan et nous nous réjouissons d'ores et déjà du jour où nous verrons enfin le marquage de cheminements cyclables cohérents, continus et confortables reliant l'Est de la ville à l'Ouest et le Nord au Sud !

En ce qui concerne l'assainissement de l'avenue Léopold-Robert phase II, il reprend les principes de celui réalisé en phase I et il nous semble tout à fait adéquat face à la nécessité de redynamiser et revaloriser le centre-ville.

Sur le tronçon déjà réalisé, tout le monde a pu constater à quel point l'élargissement des trottoirs était apprécié des commerçants et des restaurateurs : il ne leur a pas fallu beaucoup de temps pour prendre possession du nouvel espace à disposition. Celui-ci est en train d'évoluer vers un lieu qui n'est pas seulement prévu pour circuler, mais où il fait bon venir et flâner. Le regain d'intérêt pour l'avenue initié par son réaménagement mérite d'être relevé et l'effort d'être poursuivi.

C'est pourquoi les Verts soutiennent de manière unanime le réaménagement proposé. Ils sont convaincus que la qualité de l'aménagement des espaces publics est essentielle pour concurrencer l'attractivité des centres commerciaux.

Pour la suite du réaménagement, les Verts insistent sur une nette amélioration des traversées piétonnes, car pour le moment, il n'y a pas de changement à ce niveau-là. De manière générale, ils souhaitent des amé-

nagements qui, par leur simplicité et leur fonctionnalité, mais aussi par leur caractère novateur, permettent de diffuser, loin à la ronde, l'image d'une ville étonnante à découvrir absolument.

Les Verts accepteront le rapport. Je vous remercie.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans ce rapport, le groupe UDC n'a pas l'intention d'aborder le côté chiffré. C'est un crédit tuyaux. Premièrement, nous ne sommes pas des spécialistes du terrassement, ni des canalisations, et deuxièmement, il est parfaitement admis par l'ensemble des groupes que nos conduites sont à remplacer et que cet investissement est incontournable.

La seule question peut-être qui nous a interpellés au niveau financier est celle relative à la signalisation lumineuse, où près de CHF 100'000.- ont été budgétés. Une explication pour ce montant, qui semble fort important, peut-elle être donnée ?

Un autre aspect de ce rapport a beaucoup plus retenu notre attention, c'est celui des aménagements urbains avec l'augmentation de la surface des trottoirs et les changements probables du trafic sur la voie sud de ce tronçon.

Si l'augmentation de la surface des trottoirs, principalement du côté sud avec le passage à deux voies, n'amène pas de problèmes particuliers, il reste la question des places de stationnement sur celui-ci.

Il nous apparaît totalement inéquitable d'avoir accepté deux doubles places de parcs le long de l'avenue entre le carrefour du Casino et le giratoire de la Fontaine monumentale mais de ne pas en prévoir sur la portion carrefour du Casino – carrefour du Midi.

Ceci est d'autant plus choquant que l'on est en train de plancher sur un nouveau plan de stationnement qui va sensiblement poser des problèmes aux riverains, justement dans cette partie de la ville, notamment sur les rues de la Serre et Daniel-Jeanrichard. En effet, le plan de stationnement, tel que l'on imagine qu'il pourrait sortir des travaux de la Commission de mobilité, proposerait ces rues comme "*parking*" aux clients des commerces, au détriment, bien sûr, des habitants de ces quartiers.

Donner, dès lors, deux doubles possibilités de parkings en plus sur l'Avenue Léopold Robert, soulagerait, peu il est vrai, mais soulagerait tout de même les rues adjacentes, principalement pour des arrêts de très courtes durées.

Pour notre groupe, cette équité de traitement est indispensable.

Nous savons que le Conseil communal ne voit pas d'un bon œil la présence de véhicules sur le trottoir du POD, il paraît que cela ne fait pas très UNESCO !

Néanmoins, comme il s'est permis d'en disposer sur le premier tronçon, nous ne pouvons comprendre que d'en mettre sur le deuxième pose, tout d'un coup, d'insurmontables problèmes ! Nous ne pouvons accepter

l'argument comme quoi cela gênerait la circulation des bus, devant profiter de cette ligne droite sans arrêt pour rattraper le retard accumulé en amont, ou à prévoir en aval ! Les bus ne peuvent de toute façon pas dépasser les 50 km/h en ville, et les places de parcs qui se trouveraient en fin de tronçon ne dérangerait pas les transports en commun qui doivent tout de même ralentir à l'approche des feux du carrefour.

De plus, il nous semble que l'abandon des plots en béton collés contre les emplacements de stationnement donnerait aux automobilistes qui veulent se parquer une bien plus grande facilité de manœuvre, réduisant d'autant le temps nécessaire à garer ou à sortir de la place.

Pour pallier ces différents, le groupe UDC propose un bouquet de mesures aptes à apporter des solutions :

- ~ Rendre la rue Traversière à la circulation avec la réintroduction de la zone bleue ou d'un stationnement 30 minutes,
- ~ Ne plus autoriser aucun marchand ambulant devant les entrées de rues, telle la Rue du Sapin ou la Rue de l'Arsenal,
- ~ Transférer quatre places "*handicapés*" sur l'Avenue Léopold-Robert. Là où une double place de stationnement existe ou existera, une sur les deux disponibles sera réservée aux conducteurs avec handicaps.

Pour rendre un peu de sérénité aux riverains de ce quartier, tout en cherchant à s'accorder aux vœux du Conseil communal en matière d'aménagement, nous avons le sentiment que le trafic parallèle à l'artère centrale doit être revu. Celui-ci doit pouvoir offrir certaines commodités de parcage, très ou trop limitées à l'heure actuelle.

Les désertes devraient donc retrouver leur pleine et entière fonction, en particulier la Rue Traversière et la Rue du Sapin.

En outre, afin d'offrir une possibilité plus adéquate aux personnes à mobilité réduite, la mise à disposition d'une place de stationnement sur chaque double place de l'avenue donnera également la possibilité de récupérer ces places dans les rues parallèles, soit à la Rue Daniel-Jeanrichard, la Rue du Cygne ou la Rue Charles-Edouard-Guillaume, pour le côté nord, à la Rue de l'Arsenal, du Sapin ou Traversière pour le côté sud. Ceci offre donc quelques avantages supplémentaires : le premier est de gagner quatre places dans les rues adjacentes à l'artère principale, le deuxième, de diminuer la présence de véhicules stationnés sur les trottoirs de l'Avenue Léopold-Robert (on sait que les places réservées aux personnes à mobilité réduite sont moins utilisées que les autres). Enfin, cette mesure permettra de mieux répartir les possibilités de parcage pour les handicapés dans cette zone de la ville.

Quant aux différentes variantes concernant le trafic au carrefour du Casino, le groupe UDC soutiendra la variante n°1 supprimant le "*tourné à gauche*" pour le trafic individuel, plus à même, selon nous, de fluidifier le transit sur la voie nord, et par là, également susceptible d'améliorer légèrement celui de la voie sud.

Pour en revenir au rapport, le groupe UDC acceptera sans autre l'Arrêté n°1, mais pour le second, il attendra d'avoir les réponses apportées par le Conseil communal à ses questions. Je vous remercie.

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant l'Arrêté N°1, le POP l'a souvent dit, nous préférons léguer à nos successeurs et nos enfants, une ville bien entretenue, mais un peu plus endettée que l'inverse. Nous soutiendrons donc sans réserve ces travaux qui maintiennent l'infrastructure nécessaire de nos égouts, de nos tuyaux d'amenée d'eau, etc...

Une question seulement concernant l'aménagement de la rue du Châtelot : d'une part, nous partageons les doutes concernant la réduction de la largeur du trottoir, vu la fréquentation de cette rue à proximité d'un collège important, d'une crèche communale, d'une maison pour personnes âgées. D'autre part, la conduite date seulement de 1954, une vraie jeune fille par rapport à ses voisines. Nous nous demandons quelle est l'utilité de changer cette conduite maintenant.

Enfin, nous partageons le souci concernant l'amélioration de l'information à la population. C'est vrai que nous avons fait déjà beaucoup et c'est très bien, mais il faut continuer.

Concernant l'arrêté N°2, il nous semble, indispensable de continuer le remplacement des collecteurs. Dans le même temps, il s'agit bien de refaire la chaussée par-dessus. Dans cette perspective, continuer l'aménagement que nous avons entamé sur le début du POD nous semble une bonne solution. De ce que nous pouvons en entendre dans la population, cet aménagement est bien perçu et il a bien été pris en main par les commerçants le long de cette artère. Continuons donc cet aménagement.

La prudence du Conseil communal, en se laissant le temps de réfléchir aux nécessaires aménagements autour de la Place de la gare, nous semble également être une bonne solution.

La suppression d'une voie de circulation ne nous fait pas trop peur, dans la mesure où nous voyons que cela peut fonctionner avec une piste en moins et que le problème des bouchons ne provient pas de la suppression de la voie, mais de l'augmentation de la circulation. Dans cette perspective, il nous semble important de privilégier l'attractivité des transports en commun.

Une dernière remarque sur la proposition du PLR : nous ne sommes pas forcément enchantés par l'argument de l'équité de traitement. Nous aimerions que le PLR soit tout aussi attentif à l'équité de traitement dans

d'autres dossiers, par exemple fiscaux. Mais nous pourrions nous laisser convaincre.

Mme Monique Gagnebin de Pietro, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Parlons d'abord de la première partie du rapport concernant le crédit d'investissement de CHF 2'594'000.– pour divers chantiers. Le remplacement de ces collecteurs nous paraît nécessaire, bien que la somme soit importante. D'ici quelques années, tout le réseau devra être assaini. Il est donc impensable de ne rien faire durant cette année.

Nous avons confiance dans le nouvel outil de gestion pour l'entretien des routes et la réfection nécessaire de certaines chaussées est bien planifiée, en accord avec les fouilles pour le remplacement des tuyaux. Il serait absurde de ne pas faire les travaux en même temps.

Cependant, nous tenons absolument à ce que les riverains soient bien informés et que les travaux soient planifiés de manière à être le plus rapidement terminés, ce qui malheureusement n'a pas toujours été le cas !

Nous espérons que plusieurs propriétaires sauront profiter de l'aide substantielle offerte par la Commune pour la réfection de leurs trottoirs.

Quant à la deuxième partie du rapport concernant un tronçon du POD, cela ne fait aucun doute que les travaux doivent se poursuivre, que ce soit pour la pose du nouveau collecteur ou pour la suite de l'aménagement urbain. Il est urgent de changer ce collecteur si nous ne voulons pas courir à la catastrophe et nous retrouver avec un affaissement de la chaussée important !

Le plan de circulation, avec marquage de deux voies, nous semble être la solution la meilleure pour le trafic sur l'artère sud, l'une étant réservée aux transports publics et aux cyclistes, car les premiers cités doivent être prioritaires s'ils veulent maintenir une cadence acceptable. A l'heure actuelle, ce n'est déjà souvent plus le cas, il nous faut donc impérativement aménager des voies pour privilégier les transports en commun.

Bien sûr, cette option peut occasionner, aux heures de pointe, des surcharges de trafic, mais cela reste acceptable en comparaison à d'autres villes et cela pourrait peut-être inciter certains automobilistes à prendre le bus ou à aller à pied. De plus, grâce à ces aménagements, d'autres tronçons se sont déjà désengorgés et nous pouvons espérer que cela continue. Il est certain que notre réseau urbain est saturé et que seules des mesures volontaristes pourront redonner à notre ville une bouffée d'air !

N'oublions pas que nous nous sommes engagés à mettre en place un plan d'agglomération conforme aux exigences de la Confédération d'ici 2011. Les conditions des subventions fédérales sont, entre autres, la réduction du trafic urbain et des nuisances sonores ainsi que la diminution de la pollution due au CO². Si ces conditions ne sont pas remplies, nous ne verrons jamais le TransRun. Notre ville, 3^{ème} de son importance en Suisse

romande, doit remplir son rôle de Métropole horlogère et de pôle urbain, il faut donc impérativement qu'elle bénéficie de transports publics performants.

La qualité de la vie de notre cité nous tient à cœur. Nous aimerions que les piétons aient du plaisir à se rendre d'une place à l'autre, que les automobilistes puissent circuler de manière raisonnable et trouver des endroits adéquats pour parquer, que les cyclistes bénéficient de certains avantages afin de circuler sans problème en ville, que les commerçants puissent profiter de trottoirs élargis leur permettant d'installer des stands ou des terrasses et ainsi inciter le plus grand nombre possible de clients à s'arrêter. Nous aimerions que les visiteurs découvrent notre ville avec plaisir et qu'ils aient envie d'y revenir !

Il est venu à nos oreilles que le nouveau propriétaire du bâtiment de l'ancien ABM est extrêmement satisfait de constater l'effort qui a été fait pour rendre notre ville plus attractive. Il ne cache pas que sa décision a été motivée par ce dynamisme. Pour ouvrir notre ville à d'autres investisseurs et les accueillir, rendons notre rue principale et son centre ville plus conviviaux !

Dans ce rapport, le tronçon entre la rue du Midi et la Poste n'est pas encore concerné, au grand dam de certains commerçants. Nous comprenons bien qu'une réflexion plus approfondie concernant la Place de la gare et ses environs immédiats doit encore être finalisée et nous attendons avec impatience les résultats de cette étude. Comme pour le premier point, nous insistons pour que les délais soient maintenus et que les nuisances soient réduites au minimum.

Le parti socialiste accepte avec plaisir ce rapport. Nous nous permettons cependant de vous poser quelques questions :

- ~ Certains chiffres avancés ne nous semblent pas clairs : Au bas de la page 24 du rapport, CHF 893'800 – CHF 500'000.–, il me semble que cela fait CHF 393'800.– et non CHF 493'800.– et entre la page 18 et 19, les chiffres des TP ne correspondent pas.
- ~ Nous sommes très satisfaits que des pistes cyclables soient prévues sur le POD, mais pourrions-nous bientôt découvrir le plan du réseau cyclable en son entier ?

Je vous remercie de votre attention.

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais brièvement vous faire part d'une préoccupation. Lors des travaux précédents, du même type que ceux qui auront lieu, j'ai pu, en tant que piéton retraité, observer comment les travaux se déroulaient et j'ai constaté que les normes de protection du travailleur n'étaient pas complè-

tement respectées. Par exemple, j'ai vu un jeune ouvrier, à la perforatrice, sans protections auditives.

Je sais que le Conseil communal partage entièrement ce souci, mais j'aimerais qu'un rappel des directives soit fait.

M. Théo Bregnard, Président : Je vous rappelle que le temps prévu pour un débat long est de 5 minutes et que plusieurs ont flirté avec les 6 minutes, mais vous avez tous été très bons !

PAUSE

M. Théo Bregnard, Président : Le Conseil communal m'a demandé de voter d'abord l'arrêté N°1 et ensuite, nous passerons à l'arrêté N°2 car il y aura plus de discussions sur la 2^{ème} partie. Pour l'arrêté N°1, je passe la parole à M. Hainard.

M. Pierre Hainard, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au nom du Conseil communal, je tiens à remercier l'ensemble des groupes pour l'accueil fait à ce rapport. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je commence par deux préambules :

Les deux erreurs concernant le taux d'amortissement : une erreur sur les calculs et une erreur sur l'article d'un arrêté. Je tiens à dire très clairement que ce n'est la faute ni du Service financier, ni du Service juridique, ni du Conseil communal. C'est réellement la faute du Dicastère des Infrastructures, c'est donc moi le responsable et je vous prie de m'en excuser.

J'admets volontiers que 893 – 500 font bien 393. Je confirme et je vous prie de m'excuser. Par contre, à la page 19, il y a la demande de crédit de CHF 1'052'000.–. Vous avez dit qu'il y avait une erreur par rapport au tableau de la page 18 où figurent CHF 1'000'000.–. Il n'y a pas d'erreur car à la page 9, sous *Prestations des services techniques des TP*, il y a :

- ~ Ingénieur communal 20h
- ~ Dessinateur-projeteur 20h
- ~ Surveillant des travaux 560h

pour un total de CHF 52'000.–. CHF 1'000'000.– + CHF 52'000 = CHF 1'052'000.–.

Dans l'autre arrêté, nous avons intégré directement les prestations des services techniques. Je vous prie de m'excuser pour ces trois erreurs.

Selon les questions posées, je demanderai l'aide de Laurent Kurth ou Pierre-André Monnard sur les questions un peu trop pointues pour moi concernant les contrats d'agglomérations et le stationnement.

Les travaux VITEOS-TP sont acceptés à l'unanimité par la Commission des infrastructures. Il s'agit de se déterminer pour les travaux concernant l'eau. Vous allez, je l'espère, voter un crédit pour l'eau et les TP. Mais comme vous pouvez constater, au Châtelot, il y aura l'eau, le gaz, l'électricité, l'éclairage public, les eaux claires, la chaussée et le Groupe E. C'est donc bien un ensemble de prestations.

Concernant l'eau, c'est essentiellement de la maintenance préventive, la suppression de canalisations qui ont plus de 80 ans. D'après les calculs, CHF 1'711'000.- ont été amenés, avec les diminutions de crédit, à CHF 1'500'000.-. De même, pour les TP, nous avons prévu CHF 1'500'000.- et, par le Conseil communal, nous avons baissé à CHF 1'000'000.-.

Concernant votre remarque sur l'âge d'une conduite, je précise qu'il s'agit d'une conduite en fonte cassante qui doit être remplacée par un autre type de fonte. Cette conduite est de 1954 mais comme elle est cassante, rien que le fait d'entamer les travaux risquerait de la briser définitivement. Nous avons déjà quelques fuites d'eau aujourd'hui sur cette conduite.

Concernant le Châtelot, il y a la création d'un trottoir de 2m de large et une voie bus de 3.20m de large. Mais, il n'y a pas de bande cyclable sur une voie bus de 3.20m de large ! Et c'est à la descente. Il n'est pas prévu de faire une bande cyclable à la montée, mais il est prévu de passer par la rue Charles-Naine. Il y a deux voies de circulation de 3.10m (dimension mini pour une vitesse de 50 km/h).

Concernant la rue du Haut-des-Combes, il y a la création d'un trottoir à la montée de 2.50m et deux voies réduites car il n'y a pas beaucoup de circulation à cet endroit.

L'étude du réseau cyclable dépend des conclusions du rapport de la Commission de stationnement. Je vous rappelle que sur les rues à 30 km/h, d'après la juridiction, il n'y a pas séparation des modes, donc pas de bandes cyclables. Mais nous étudions aujourd'hui les routes collectrices pour les cycles.

Le marquage des places de parc sera systématiquement fait sans empiéter sur les trottoirs, comme actuellement à de nombreuses places.

M. Rohrbach, oui, nous allons communiquer et faire en sorte que la durée des chantiers soit diminuée au maximum. Je rappelle qu'en 2009, nous avons déjà fait des progrès par rapport à 2008 ! Nous tâcherons de nous améliorer encore plus en 2010. Les deux chargés de communication sont présents et entendront le message. Il est prévu de faire une conférence de presse concernant les chantiers.

Oui, nous avertirons les propriétaires de trottoirs concernant les subventions.

M. Stähli, nous partageons votre préoccupation concernant la sécurité sur les chantiers. J'exige que les surveillants de chantiers de la Commune insistent et prennent des mesures lorsque les règles de sécurité ne sont

pas respectées. Lorsque le Conseil communal va visiter un chantier, il a des souliers de sécurité, le gilet jaune et le casque sur la tête. Au moins que l'exemple vienne d'en haut !

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Mme Pétremand avait posé une question sur le chantier abandonné à Charles-Naine, en lien avec l'ouverture du centre commercial. A la suite du refus du crédit par le peuple, le Conseil communal a examiné de quelles manières il pouvait répondre aux préoccupations des opposants (dont l'opposition avait été retirée au profit d'une convention) et aux préoccupations environnementales puisque, sur ce tronçon, nous sommes en dépassement des normes de bruit et à la limite des normes pour la pollution de l'air.

Il a envisagé des mesures de restriction de trafic jusqu'à des interdictions de circuler, partielles ou totales, sur une partie de ce tronçon. Cela n'a évidemment pas eu l'heure de plaire aux promoteurs du centre commercial et nous les comprenons. Nous recherchons un accord avec des solutions qui conviendraient, à la fois aux objectifs du Conseil communal qui tiennent simplement à faire respecter la loi et les motifs pour lesquels une opposition avait été retirée et les préoccupations des promoteurs du centre commercial. Pour l'instant, c'est une impasse pour le Conseil communal puisque nous devons faire quelque chose pour entrer dans les normes légales et pour respecter les engagements pris par les uns et les autres. Nous essayons de lever cette impasse dans une discussion avec la Migros. Nous devrions aboutir dans les semaines qui viennent et vous en serez évidemment informés.

M. Théo Bregnard, Président : Nous pouvons clore ce débat, mais nous voterons l'arrêté N°1 à la fin des discussions. Nous passons à la discussion sur l'arrêté N°2.

M. Pierre Hainard, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant les travaux sur l'avenue Léopold-Robert, je rappelle que la Commission des infrastructures les a acceptés par 5 oui et 2 abstentions. Je ne reviens pas sur le douloureux problème des amortissements et je passe directement à l'urgence concernant le collecteur.

Je vous informe qu'un collecteur du même âge que celui dont on parle commence à s'effondrer à la Place des Forains. Cela pourra d'ailleurs nous poser un problème si, à terme, nous comptons faire des constructions. Nous devons donc l'étayer. Il est donc peut-être un peu exagéré de dire que les bus risquent de passer dans celui de l'avenue Léopold-Robert.

L'état de la chaussée devient catastrophique. Concernant la planification des travaux, dans le projet d'agglomérations, il y a une mesure 25C1,

entre Casino et Midi, qui devait être finie en 2010 et la mesure 25C2 du contrat d'agglomérations prévoit que nous nous occupions de l'ensemble de la Place de la gare en 2011/2012, puis ensuite jusqu'à Pouillierel. Si nous ne tenons pas compte de cette planification, l'ARE (Office du développement territorial) pourrait commencer à montrer sa non-satisfaction concernant ce projet d'agglomérations.

Concernant l'élargissement du trottoir sud, il y a bien une continuité Grande Fontaine-Casino. La première zone est bien acceptée par les commerçants qui voient une amélioration de leur chiffre d'affaire. Elle est d'ailleurs bien acceptée par un restaurateur qui avait fait un peu *du foin* (si vous me permettez l'expression) lors des travaux en disant que c'était un scandale que nous nous occupions de son trottoir (qui n'était d'ailleurs pas le sien). Il n'était pas content du tout et me l'avait fait vertement remarquer pour, trois mois après, me faire remarquer que j'aurais pu l'agrandir un peu plus car il n'avait pas assez de place pour sa terrasse !

Lors d'une réunion avec les commerçants, le responsable de la Promotion économique, M. Stauffer, nous a clairement indiqué que les commerçants à l'ouest de Casino et à l'ouest de Midi demandaient un élargissement de ce trottoir car c'était très intéressant pour leur commerce.

Effectivement, il y a actuellement 2x2 places de parc sur Grande Fontaine-Casino. C'était un deal à l'époque et elles sont très utilisées. On vient de me dire qu'actuellement il y avait 6 voitures parkées là où il n'y a que 2 places ! Je travaille pour mon collègue du SDP !

Concernant le trottoir sud Casino-Midi, les bus n'ont pas d'arrêt, c'est vrai. Pour un bus, le fait de s'arrêter quand il roule 50 km/h est quand même un problème car il faut tenir compte de l'énergie cinétique. De plus, dans certaines variantes, les voitures peuvent aussi se trouver derrière les bus (sur la piste sud de la chaussée sud). Cela risque de poser plus de problèmes pour sortir de ces places de parc. J'admets volontiers que si elles sont au début ou à la fin du bloc, ce problème est peut-être diminué.

Concernant le trottoir nord Casino-Midi, les éventuelles places de parc prendraient une place actuellement entièrement dédiée aux piétons, ce qui ne serait pas le cas au sud où on agrandit le trottoir suffisamment pour y mettre une voiture. Cela n'est pas le cas du trottoir nord que l'on agrandit de 15cm environ. Il y aurait donc un empiétement du mode routier, au niveau du parc, sur les modes piétons. C'est donc un recul par rapport à la situation actuelle.

Le budget de la signalisation de CHF 96'000.- paraissait faible. Merci, c'est la première fois que l'on me dit ça ! J'ai demandé au responsable du SDP de m'expliquer le pourquoi. Il y a plusieurs variantes et manifestement, nous prendrons la variante modifiant le programme des feux lumineux, permettant l'accès au parking d'Espace par Serre et Coullery et interdisant de tourner à gauche du POD sud à Coullery.

Le déplacement d'un panneau de jalonnement et la pose d'un nouveau panneau avec la mention des places libres coûtent à eux seuls, CHF 20'000.– la pièce, génie civil et alimentation électrique non-compris. Le total représente environ CHF 50'000.–. Il faudra compter avec l'installation de signaux simples "*P Espacité*" afin de compléter ce balisage (CHF 10'000.–). Le reste (CHF 36'000.–) est prévu pour la modification des programmes dans les carrefours Dr Coullery et Midi, ainsi que l'adaptation des feux. Cette modification n'est, à ce jour, pas chiffrée et nécessitera une étude.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions. Je vous remercie.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Après concertation, les groupes PLR et UDC se sont entendus sur les demandes qu'ils aimeraient formuler auprès du Conseil général et du Conseil communal. Nous aimerions que soient prévues évidemment deux places de parc sur le nouveau tronçon Midi-Casino côté sud et également deux places de parc du côté nord. Sur ces deux places de parc, une serait dédiée aux handicapés et l'autre d'une durée limitée (15 minutes).

Mme Pascale Gazareth, POP : J'ai une question sur la durée de parage de 15 minutes. Sauf erreur, les places sur la première partie sont à 10 minutes.

M. Pierre Hainard, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous demandons une suspension de séance pour que le Conseil communal, dans son infinie sagesse, puisse trouver la solution à ce problème.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Avant de faire une suspension de séance, j'aimerais amener un deuxième objet que j'ai soulevé lors de mon développement. Nous demandons que les rues transversales à l'artère sud de l'avenue Léopold-Robert, notamment entre le carrefour du Casino et la Fontaine monumentale (la rue Traversière actuellement en zone piétonne et la rue de l'Arsenal bloquée par une camionnette à crêpes) soient remises à la circulation, afin de donner la possibilité de pouvoir rejoindre les places de parc disponibles sur ces rues.

Je serais intéressé à ce que l'on puisse lancer le débat sur ce sujet et que nous n'ayons pas à demander une deuxième suspension de séance dans 15 minutes.

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Quand un groupe étudie différentes solutions, c'est toujours intéres-

sant, mais vos propositions, à mon avis, doivent être étudiées. Seriez-vous d'accord de les transformer en postulat ?

M. Pierre Hainard, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Nous discuterons de cette possibilité après la suspension de séance.

SUSPENSION DE SEANCE

M. Pierre Hainard, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant les places actuelles, elles doivent rester car il s'agit d'un deal avec l'Office du tourisme et nous pouvons difficilement les changer d'affectation aujourd'hui. Concernant les nouvelles places au sud, le Conseil communal admet deux places de parc au début du bloc, en lien avec l'Hôtel. Au nord, cela n'est pas acceptable car nous n'agrandissons pas le trottoir. Les mètres carrés piétons doivent rester piétons, nous ne pouvons pas les utiliser pour parquer des voitures. Par contre, à la rue du Cygne, suite à un arrêté de circulation déjà terminé, toutes les places en zone bleue passeront en courte durée (15 minutes). Je rappelle que depuis la rue du Cygne, il y a la possibilité de passer sur le POD par le petit passage piéton vers le Conservatoire.

A la rue Daniel-Jeanrichard, au sud, il y aura deux à trois places de courte durée derrière l'hôtel.

Concernant les rues Traversière, Sapin et Arsenal, le Conseil communal veut qu'il reste une rue piétonne pour conserver un axe piéton Nord-Sud dans notre ville. Manifestement, cela devrait être la rue Traversière.

Nous examinerons l'installation de places de parc sur les rues Sapin et Arsenal et le déplacement du marchand de crêpes.

Concernant les plots sur les places actuelles, nous sommes conscients que leur emplacement n'est pas idéal car, quand une voiture est parquée, la deuxième doit faire des manœuvres un peu compliquées. Nous décalerons ces plots.

Le Conseil communal est aussi conscient qu'en mettant deux places de parc au sud du POD, nous aurons certains problèmes à résoudre avec les TRN.

Voilà, Monsieur le Président, j'ai donné, comme vous l'avez dit, la sage décision du Conseil communal.

M. Pierre-André Rohrbach, PLR : Concernant les places de parc, s'agit-il de deux places limitées plus une place "*handicapés*" ou une place limitée et une place "*handicapés*" ?

M. Pierre Hainard, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : A priori, ce sont deux places limitée à 15 minutes et nous ne changeons pas les affectations des places *handicapés* qui se trouvent à la rue du Cygne et la rue Daniel-Jeanrichard.

L'arrêté N°1 est accepté par 37 voix sans opposition.

L'arrêté N°2, amendé est accepté par 36 voix sans opposition.

Rapport du Conseil communal

à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de CHF 8'000'000.- HT relative à la première étape du projet de rénovation et renouvellement du système d'adduction d'eau

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Un verre d'eau pure dans les mains d'un enfant de La Chaux-de-Fonds, voilà une image bien singulière pour commencer un rapport.

Pourtant, chacun aura compris que nous n'allons parler que des 20 km d'aqueduc et des 500 m de dénivellation que cette eau aura parcourus avant de finir dans le verre de l'enfant.

En effet, depuis plus d'un siècle, toute l'alimentation en eau de la ville repose sur un ouvrage technique de pionniers. Une réalisation remarquable, souvent oubliée lorsque nous ouvrons le robinet.

Or, les scientifiques et les stratèges de renom l'ont déjà signalé, l'eau sera l'enjeu majeur du XXI^e siècle.

Assurer l'alimentation en eau de notre ville, c'est conditionner son développement. C'est aussi un défi qui nous oblige à tout mettre en œuvre pour assurer, aux générations futures, un approvisionnement sûr et suffisant en eau de qualité.

Le dossier sur l'adduction d'eau qui vous est présenté aujourd'hui est complexe et nous engage pour de nombreuses années. Nous avons opté pour une présentation en deux parties : d'abord un rapport où sont évoqués les problèmes généraux et les propositions pour les résoudre; ensuite une partie détaillée qui se présente sous forme d'annexes au rapport.

Même si la demande de crédit ne porte que sur la première étape de la remise en état et du renouvellement de l'adduction, il est nécessaire que votre autorité prenne connaissance de l'ensemble du projet, car non seulement il s'agit d'un projet global cohérent qui s'inscrit dans un plan directeur en cours d'élaboration, mais dès que le projet démarrera, les étapes suivantes devront s'enchaîner sans discontinuer.

Enfin, s'il nous faut être clairvoyants sur la manière d'envisager les travaux, il nous faut aussi innover dans la manière d'en assumer le financement. Ce point fera l'objet d'un chapitre à part.

Contexte

La Chaux-de-Fonds n'eut d'eau en suffisance que le jour où elle fut en mesure de la faire arriver chez elle.

Aux premiers temps, les grands toits en pente douce de nos fermes captaient un maximum d'eau de pluie. Surface importante et pente minimale permettaient à la neige accumulée de fondre plutôt que de glisser. Des cuves de bois puis des citernes de pierre recueillaient les eaux pluviales.

Ces ressources demeuraient précaires. Qu'une sécheresse se prolonge un peu et les citernes s'assèchent. Il faut donc trouver des sources et même creuser des puits afin de pouvoir disposer de l'eau que la roche contient sans la faire apparaître spontanément.

Dès le XVIIIe siècle, l'eau devient une préoccupation majeure à mesure que le village se développe et l'intensification de la vie communautaire oblige à un partage des ressources, particulièrement lors des incendies.

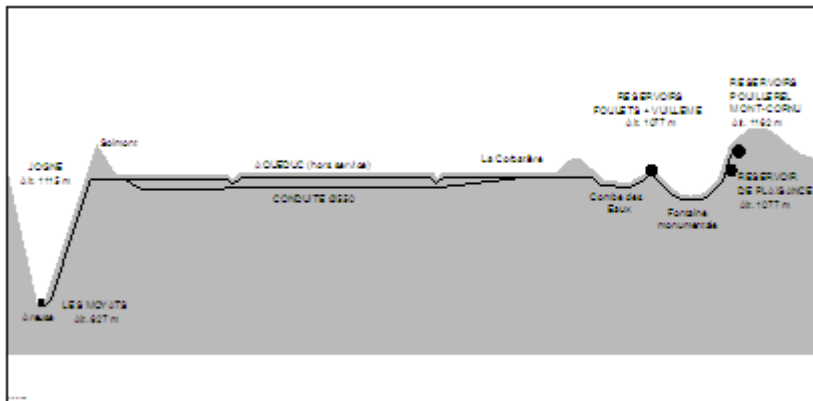
Au XIXe siècle, La Chaux-de-Fonds grandit très vite. Elle a modérément soif, mais elle a peur des incendies. Elle est fatiguée de porter l'eau, et les citernes comme les puits sont souvent contaminés.

Or, la ville connaît déjà le gaz, le chemin de fer, le télégraphe, le téléphone et a construit son hôpital. Elle a bien mobilisé quelques sourciers et examiné une douzaine de propositions pour amener l'eau, mais sans conviction.

C'est l'ingénieur G. Ritter qui présente, en 1883, un projet d'alimentation en eau à partir du bassin de l'Areuse. Sans succès immédiat, le projet est affiné et déposé en 1885. La population ratifie en août 1885, par 1649 oui contre 209 non, l'emprunt de deux millions de francs nécessaire à la réalisation de l'adduction d'eau (soit trois fois les ressources annuelles de la commune d'alors !).

Sa construction et sa mise en œuvre se dérouleront dans les délais prévus et dans le respect du crédit, avec le succès que l'on connaît.

A ce jour, le système mis en place par l'ingénieur G. Ritter est toujours exploité, même s'il a fait l'objet de quelques modifications et développements : l'eau provient des eaux collectées sur le versant nord du tracé de l'Areuse. Ces eaux, de qualité inégale, sont détournées de leur cours naturel pour parvenir à l'usine des Moyats où elles sont désinfectées. Plusieurs grosses pompes sont ensuite chargées de pousser l'eau par-delà les hautes chaînes du Jura jusqu'au-dessus de La Chaux-de-Fonds. L'eau est alors stockée dans de grands réservoirs avant d'être acheminée aux consommateurs.



Avec les années, plusieurs composantes du système d'approvisionnement en eau se sont fortement dégradées et mettent aujourd'hui en péril la distribution de l'eau potable.

Aussi, nos ingénieurs estiment que des interventions majeures sont nécessaires et ne peuvent plus être reportées.

Les problèmes qui sont apparus peuvent être regroupés en trois catégories :

Quantité et qualité des eaux;

Etat des conduites et des galeries;

Réservoir et réseau de distribution.

La demande de crédit ne portera que sur une partie des deux premiers points pour les éléments prioritaires.

Problématique et proposition d'actions

Quantité et qualité des eaux

Depuis 1887, le soutirage permanent dans les puits a conduit à diminuer la capacité de filtration naturelle des eaux par le sol. Ces eaux sont donc de moins bonne qualité alors que les normes légales ont été renforcées.

L'usine des Moyats traite ses eaux avec du bioxyde de chlore. Ce produit est préparé sur place à partir de chlorite de sodium et de chlore gazeux. D'une part, il devient difficile de se procurer de la chlorite de sodium, d'autre part les installations de sécurité doivent être mises en conformité, car le chlore gazeux est très dangereux. Même son transport se révèle coûteux, du seul fait que l'acheminement des bouteilles de chlore n'est pas autorisé à travers les tunnels autoroutiers.

La mise en conformité des locaux est estimée à CHF 500'000.-, ce qui nous a poussés à envisager d'autres variantes. Celle que nous avons retenue modifie le

processus de désinfection par l'utilisation d'une chloration électrolytique en lieu et place du bioxyde de chlore et ajoute une étape de filtration.

Ces propositions permettent de se mettre en conformité avec les normes, d'améliorer la sécurité du site et de s'affranchir des difficultés d'approvisionnement en chlorite de sodium.

Les raisons et les effets de ce changement dans les étapes de désinfection ainsi que les variantes étudiées sont expliquées à l'annexe 1.

Etat des conduites et des galeries

L'eau circule à travers plusieurs types de conduits :

Les conduites ascensionnelles (dites aussi de refoulement),

La galerie de Jogne,

La conduite d'adduction,

La galerie de la Corbatière,

Les conduites menant aux réservoirs.

Avec le temps et les karstifications naturelles, plusieurs problèmes sont apparus. Les conduites de refoulement qui servent à acheminer l'eau de l'usine des Moyats à Jogne sud traversent, dans sa partie supérieure, une zone instable. Elles pourraient être emportées par un glissement de terrain.

La galerie de Jogne, qui n'est pas étanche, est sporadiquement victime d'infiltration d'eau avec un risque avéré de contamination.

La galerie de la Corbatière a révélé des infiltrations importantes par temps pluvieux contaminant l'eau consommée et provoquant une turbidité excessive (l'eau perd sa transparence de par la quantité de limon ou d'autres matières qu'elle contient). Cette galerie, qui comme celle de Jogne n'est pas étanche, passe à proximité d'un parking bordant la route cantonale. Une pollution chimique à la suite d'un accident n'est pas à exclure. Le temps de transit entre la Corbatière et les réservoirs étant d'environ une heure, la probabilité que l'eau souillée atteigne les réservoirs avant même qu'une intervention puisse avoir lieu n'est pas négligeable.

Sur les deux sites, les voûtes des galeries sont en pierre naturelle. Elles sont renforcées à plusieurs endroits par des rails dont la corrosion est avancée. Or, on sait que le risque d'effondrement s'intensifie au fil du temps avec la karstification.

Il est important de souligner que si ce dernier scénario se réalise, notre ville serait privée de sa ressource principale en eau.

Pour y remédier, il est proposé de revoir l'adduction dans son ensemble, soit :

Remplacer les conduites ascensionnelles par une conduite unique, plus courte dont le tracé évite la zone de terrain instable.

Créer une nouvelle galerie à Jogne et y intégrer une conduite en acier inoxydable.

Construire un réservoir tampon à la sortie de la galerie de Jogne afin de permettre l'arrêt du pompage des Moyats durant une journée

Créer une nouvelle galerie à la Corbatière et y intégrer une conduite en acier inoxydable.

Ces propositions permettent de garantir le maintien de la qualité de l'eau, sa livraison et l'autonomie énergétique de l'usine des Moyats, puisque le parcours de l'eau n'est que peu modifié.

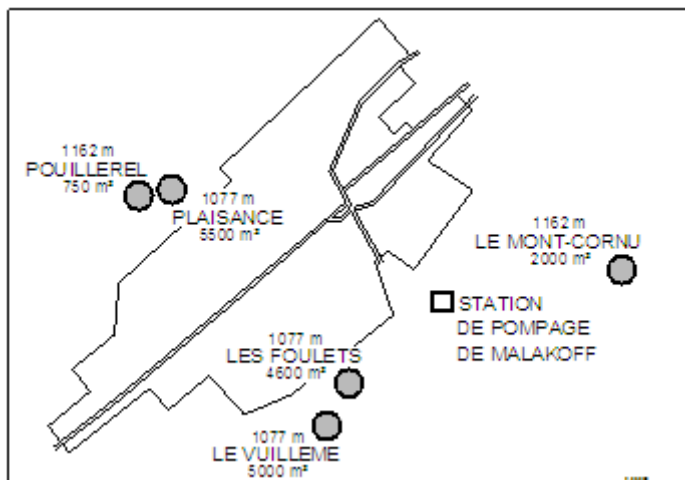
Réservoir et réseau de distribution

Les problèmes liés au stockage et à la distribution ne sont abordés qu'à titre d'information. Les analyses spécifiques et les réflexions sont en cours. Elles seront intégrées dans le plan directeur en temps opportuns.

La ville de La Chaux-de-Fonds compte actuellement cinq réservoirs d'eau :

Pouillerel
Plaisance
Le Mont-Cornu
Les Foulets
Le Vuillème

Compte tenu du développement de toute la zone, un sixième réservoir sera nécessaire au Crêt-du-Loche.



Le renouvellement de l'eau dans certains réservoirs est insuffisant ce qui altère la qualité de l'eau.

D'une manière générale, la pression sur l'ensemble du réseau ouest de la ville est insuffisante pour la défense incendie ainsi qu'à proximité des réservoirs du Vuillème et des Foulets.

Enfin, l'eau de secours provenant du Sivamo est livrée dans le réservoir des Foulets. Cette situation est peu satisfaisante. Une contamination du réservoir par exemple en cas d'accident à la Corbatière, toucherait également l'eau de secours.

Demande de crédit et planification

Les travaux pour la rénovation et le renouvellement du système d'adduction d'eau sont prévus en trois étapes.

Dans la première étape, qui fait l'objet de la présente demande de crédit, la construction de la nouvelle galerie de la Corbatière ainsi que la mise en œuvre de la chloration électrolytique seront réalisées.

La deuxième étape (prévue en 2012) englobe la construction de l'usine de filtration.

La troisième étape (prévue en 2014-2015) verra la pose de la conduite ascensionnelle, la construction de la nouvelle galerie de Jogne et du réservoir tampon.

Le montant total des travaux envisagés est estimé à CHF 29'580'000.- HT, montant duquel il faudra déduire les subventions prévues de CHF 5'410'000.- et ajouter les hausses de prix qui interviendront d'ici 2015.

Avec une consommation moyenne de 3'100'000 m³/an, la charge supplémentaire pour l'entier des travaux représentent une hausse du prix de l'eau de 31.97 ct/m³ HT.

La demande de crédit pour la première étape (dont le détail figure à l'annexe 4A) est établie comme suit :

Portail Corbatière :	280'233.-
Nouvelle galerie :	5'746'682.-
Combe-des-Eaux :	450'288.-
Achat d'eau	150'000.-
Honoraires ingénieur génie civile et bureau tech.	908'100.-
Modification de l'étape de désinfection :	135'000.-
Divers et imprévus :	329'697.-
Total HT :	8'000'000.-

Utilisation de la réserve Presta-Jogne

A la fin des années 80, les projections annuelles de consommation pour 40'000 habitants étaient estimées à 5'390'000 m³ pour 2005 et 6'676'000 m³ pour 2025.

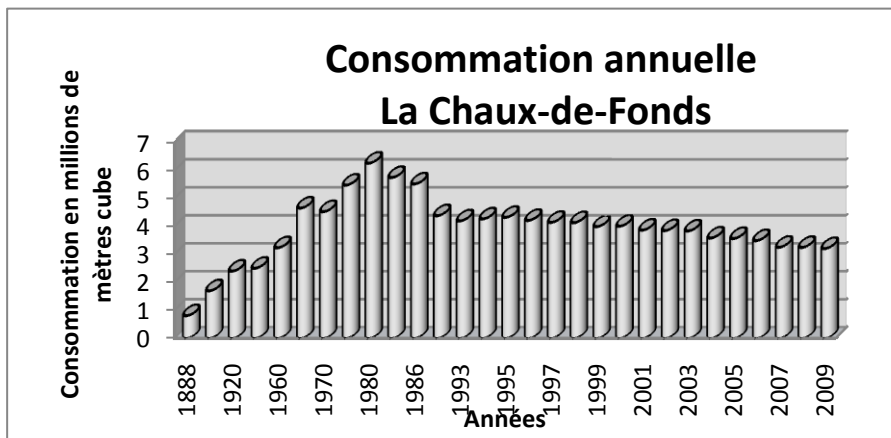
Cette prévision des besoins démontrait que de nouvelles ressources devaient être exploitées, la capacité des Moyats approchant de sa limite. Plus urgent, les Moyats étant la seule source d'approvisionnement, un réseau parallèle permettant de maintenir les activités industrielles, collectives et sociales en cas de perturbations graves, devait être trouvé.

Quatre variantes furent étudiées. Après de longs débats et un renvoi en commission, le Conseil général d'alors décida d'adhérer au Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau du Val-de-Ruz et des Montagnes Neuchâteloises (SIVAMO) et de préfinancer la réalisation d'une liaison entre Presta et Jogne. Les travaux de cette liaison devant démarrer en 2005 au plus tard.

En effet, le Conseil général estimait que la réalisation d'une alimentation de secours depuis le lac de Neuchâtel empruntant le tunnel de la H20 répondait rapidement, économiquement et solidairement aux besoins de la Chaux-de-Fonds et des autres villes du canton.

La mise en place d'un préfinancement permettait d'atténuer l'effet du coût des travaux à venir pour acheminer l'eau de la Presta (la ville possède une concession de prélèvement depuis 1971 sur cette source d'eau située dans la mine d'asphalte).

Le chantier prévu en 1989 n'a jamais démarré, car contrairement aux prévisions, la consommation d'eau n'a cessé de chuter jusqu'à s'établir en 2008 à 3'240'000 m³.



Aujourd'hui, il apparaît clairement que les eaux de la Presta ne seront pas utilisées avant longtemps.

Or, avec le prélèvement d'une taxe de 6.6 ct/m³ HT indexé à l'indice des prix à la consommation le préfinancement se monte actuellement à CHF 7'569'637.-. Cette réserve se révèle alors comme un moyen bienvenu d'alléger la hausse du prix de l'eau.

C'est pourquoi il vous est proposé d'affecter la réserve Presta-Jogne aux travaux de rénovation prévus dans ce rapport, et d'en suspendre son alimentation jusqu'à la fin des travaux, soit en 2016.

Soulignons qu'il n'est pas question d'abandonner la possibilité de réaliser, dans un futur éloigné, la liaison Presta-Jogne, ni d'abandonner la concession mais de limiter les effets de la hausse que ces importants travaux ne manqueront pas de provoquer.

Grâce au transfert de la réserve Presta-Jogne, l'augmentation du prix de l'eau après la troisième étape se situera à 21.97 ct/m³ HT selon les tableaux suivants :

	Montants HT à charge CHF	Subventions	Déduction par fond Presta CHF	Montant HT à financer CHF
Modification de l'étape de désin- fection	135'000.-	27'000.-	34'504.-	73'496.-
Galerie de La Corbatière	7'865'000.-	1'573'000.-	2'010'122.-	4'281'878.-
Usine de traite- ment aux Moyats	11'640'000.-	2'328'000.-	2'974'930.-	6'337'070.-
Galerie de Jogne	7'410'000.-	1'482'000.-	1'893'834.-	4'034'166.-
Conduite ascen- sionnelle	2'530'000.-	-	646'610.-	1'883'390.-
Totaux :	29'580'000.-	5'410'000.-	7'560'000.-	16'610'000.-

	Montant HT à financer CHF	Durée d'amortis- sement	Amortissement + intérêts sur la moitié du capital investi
Modification de l'étape de désin- fection	73'496.-	40	3'014.-
Galerie de La Corbatière	4'281'878.-	40	175'557.-
Usine de traite- ment aux Moyats	6'337'070.-	40	259'820.-
Galerie de Jogne	4'034'166.-	40	165'401.-
Conduite ascen- sionnelle	1'883'390.-	40	77'219.-
Totaux :	16'610'000.-		681'011.-

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière annuelle, au taux moyen des emprunts de la ville de 3.2 %, et sur la totalité de l'investissement moins le préfinancement et les subventions promises, sera de CHF 681'011.- ce qui, avec une consommation d'eau de 3'100'000 m³/an, augmentera le prix de l'eau de 21.97 ct/m³ HT.

Le montant du prix de l'eau étant fixé par un arrêté du Conseil général, nous vous proposons de le modifier afin de nous permettre de l'adapter en fonction de l'avancement des travaux.

Compte tenu de l'ampleur des travaux et de la durée de vie de l'ouvrage, notre Conseil sollicitera le Conseil d'Etat afin de réduire le taux d'amortissement et d'obtenir une subvention tenant compte de l'importance régionale de ces travaux. Nous proposons également de renommer la réserve Presta-Jogne en réserve pour l'adduction principale d'eau.

Conséquences sur les ressources humaines

La gestion de l'eau a été confiée par mandat à la société Viteos SA. Cette dernière assumera le suivi et la mise en place du projet.

La modification du processus de traitement des eaux permettra au personnel de la société Viteos SA de travailler dans un environnement conforme aux normes en vigueur.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation

La ligne 3 "Valorisation des fonctions des prestations et des espaces urbains" en son paragraphe b "Espaces urbains-Entretien des infrastructures et équipements" affirme la responsabilité de la collectivité d'entretenir et de transmettre aux générations futures des infrastructures, en particulier l'adduction d'eau potable, efficace et conforme à une gestion responsable des biens de la collectivité publique.

Collaboration intercommunale

La société Viteos SA, qui gère le mandat de l'eau pour La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Le Locle, met tout en œuvre pour unifier les processus entre les trois villes. Dans la mesure où cela s'avèrera réalisable, elle tâchera de connecter ces réseaux d'eau dans une vision de gestion cantonale des ressources.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

La gestion durable, efficiente et équitable des ressources en eau est un défi majeur pour l'avenir de l'homme.

Dans le cadre des travaux prévus, le tracé des conduites, la mise en place de la filtration aux Moyats et la sécurisation de la galerie de la Corbatière ont été étudiés pour économiser et maximiser l'autonomie énergétique du système.

b) Aspect social

La sécurisation, tant au niveau de l'acheminement que du traitement de l'eau, garantit à toute la population l'accès à une eau potable de qualité, à un prix raisonnable.

Elle implique un surcoût annuel estimé à CHF 39.55 HT pour un ménage de quatre personnes (environ 180m³/an).

c) Aspect économique

Un investissement total estimé à plus de 29 millions de francs nous semble démontrer l'importance qui est donnée à la mise en place d'une adduction d'eau conçue dans l'esprit du développement durable.

Conclusion

L'eau, nous ne le répéterons jamais assez, est indispensable à la vie. La Chaux-de-Fonds a eu l'audace et la volonté de réaliser une œuvre qui retient l'attention plus de cent ans après. Cette eau arrive dans les cuisines, les salles de bains, les buanderies, les usines, grâce à un réseau qu'il faut entretenir et sécuriser. Le besoin d'un système de désinfection moderne et performant et les obligations légales nous conduisent à entreprendre, aujourd'hui, d'importants investissements pour assurer l'approvisionnement journalier de ce précieux liquide.

L'effort financier qui en résulte peut être allégé par l'affectation des sommes prévues pour la liaison Presta-Jogne, liaison qui, compte tenu de l'évolution de la consommation, ne se concrétisera pas avant de nombreuses années.

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures et Énergies lors de sa séance du 10 mars 2010 qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

C'est pourquoi nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter les arrêtés suivants :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :	La chancelière :
Didier Berberat	Muriel Barrelet

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures et Énergies

arrête :

Arrêté No 1

Article premier Un crédit de CHF 8'000'000.- HT est accordé au Conseil communal pour la première étape de la rénovation et du renouvellement du système d'adduction d'eau.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 2.5%.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement dudit crédit et à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrêté No 2

Article premier L'article 5 de l'arrêté relatif au plan directeur pour l'alimentation en eau et à l'adhésion de la ville au SIVAMO, du 13 décembre 1989, est modifié comme suit :

Article 5

Pour assurer le financement de la réalisation de ***l'adduction principale d'eau*** et des installations et traitement de l'eau, le Conseil communal adaptera, dès 1990, les tarifs de vente de l'eau au prix estimé des réalisations projetées, pour constituer une provision destinée à couvrir les charges afférentes à la ville. Ce tarif sera indexé à l'évolution de l'indice des prix. Cette proposition sera intégrée au bilan des Services industriels et rentabilisée au taux moyen des emprunts de la ville.

Article 2.- Le Conseil communal est autorisé à suspendre l'alimentation et les intérêts de cette réserve depuis le 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2015.

Article 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrêté No 3

Article premier Le Conseil communal est autorisé à financer les crédits concernant la rénovation et le renouvellement du système d'adduction d'eau par des prélèvements sur la réserve principale d'adduction d'eau.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrêté No 4

Article premier Le deuxième alinéa de l'article 50 du règlement pour la fourniture de l'eau, du 23 novembre 1987 est modifié comme suit :

Article 50

² Le Conseil communal est autorisé à les adapter de manière uniforme en fonction de l'évolution ***des investissements consentis pour l'adduction, de l'évolution*** des coûts d'approvisionnement, de distribution et de traitement de l'eau, de manière à couvrir les charges et même à procurer un bénéfice net n'excédant pas le 10% du prix de revient. Il en informe le Conseil général.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Théo Bregnard

Le secrétaire

Pierre-André Rohrbach

Annexe: rapport technique (73 pages), disponible à la chancellerie et sur Internet

M. Michel Hess, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ici il n'y a pas d'erreurs, il faudra creuser et les millions consentis seront bien placés car cet investissement concernera les 38'000 habitants de notre ville.

Ceci dit, le groupe UDC a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 8'000'000.– pour la première étape de rénovation et de renouvellement du système d'adduction d'eau potable.

Nous remercions le Conseil communal et ses auteurs pour la mise à disposition d'un dossier technique complexe et très explicite démontrant l'urgence des travaux prévus, ceci afin de garantir l'approvisionnement sûr et en suffisance d'une eau de qualité vitale pour l'ensemble des Chaux-de-Fonniers.

Le groupe UDC acceptera donc ce premier crédit, ainsi que les 4 arrêtés, afin que nos petits-enfants puissent boire en toute sécurité l'eau de La Chaux-de-Fonds, tant conseillée par le Dr Béguin. Je vous remercie de votre attention.

M. Yves Strub, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PLR accepte ce rapport avec conviction et il encourage la presté réalisation des objectifs cités, en souhaitant que les concepts d'ingénierie soient aussi remarquables que la vision première de Guillaume Ritter.

Nous ne reviendrons pas sur les aspects théoriques et techniques des travaux projetés qui furent abondamment soumis à l'appréciation des Conseillers généraux.

Concernant le financement, nous estimons que :

- ~ la durée de l'amortissement de la dette pourrait être majorée de 20 ans, en raison de l'importance du projet et de sa qualité, en considérant que la durée supposée des installations nouvelles doit être longue.
- ~ la subvention de l'État de Neuchâtel, limitée à 20% des coûts, est insuffisante, tant pour cette étape des travaux que pour l'ensemble du projet qui comporte 5 étapes. Nous mettons en exergue l'injuste non-subsidation de la construction d'une conduite ascensionnelle depuis les Moyats (page 50 de l'annexe du rapport). Le renouvellement de cette conduite participe, au même titre, à la rénovation. La fiabilité de la conduite principale et des conduites d'appoint n'est plus conforme aux normes de ce jour, même si leur fonction demeure correcte.
- ~ enfin, la mobilisation de la réserve financière de La Presta-Jogne et la suppression de son alimentation jusqu'en 2016 (réserve présen-

tement moins indispensable en raison de l'amoindrissement de la consommation urbaine de l'eau) sont bienvenues et judicieuses afin de soutenir le financement du projet et de lisser les variations du prix annuel de l'eau.

Nous acceptons donc ce projet, et nous vous remercions de votre attention.

M. Philippe Lager, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En préambule, tout à l'heure, M. Hainard s'est donné la note de 4 pour le rapport précédent. Pour celui-ci, je lui donne une note de 6; il aura donc une moyenne de 5 pour ce soir.

Lorsqu'en 1887, grâce au projet audacieux de l'ingénieur Guillaume Ritter, l'eau de l'Areuse arriva pour la première fois à la Chaux-de-Fonds, notre ville assura l'alimentation de sa population en eau de qualité. Nous mesurons la chance que nous avons de bénéficier de ce précieux liquide si l'on sait qu'aujourd'hui une grande partie de l'humanité doit se contenter d'eau impropre à la consommation avec tous les dangers sanitaires que cela comporte.

Or, il s'avère qu'après plus de cent ans de services, le réseau d'adduction qui nous alimente mérite une rénovation et un renouvellement de certaines de ses installations.

La question qui nous occupe ce soir mériterait un débat long si nous devons discuter des conséquences néfastes pour l'être humain de ne pas disposer d'eau potable. Pour ce qui est du rapport qui nous concerne, il mérite un débat court parce que l'excellent rapport qui nous a été soumis ainsi que les annexes, tout aussi remarquables, qui l'accompagnent, sont clairs et expliquent fort bien les enjeux des travaux à financer.

Les choix qui sont proposés sont le résultat d'analyses sérieuses et ne sont pas contestables. L'affectation de la réserve Presta-Jogne aux travaux envisagés est judicieuse. Nous nous félicitons par ailleurs de constater que les prévisions liées à l'évolution de la consommation de l'eau se sont révélées fausses, ce qui montre bien que le souci de l'environnement entre progressivement dans les habitudes du consommateur et des industriels.

Enfin, le surcoût du prix de l'eau occasionné par ces travaux est plus que raisonnable, étant entendu qu'un élément aussi indispensable à la vie que l'eau n'a pas de prix.

Les Verts émettent le vœu que la totalité des travaux s'effectue selon le calendrier prévu et vous aurez compris qu'ils accepteront les quatre arrêts qui concernent la présente étape. Je vous remercie.

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'eau, c'est la vie et garantir l'approvisionnement en eau po-

table de bonne qualité est évidemment indispensable pour répondre aux besoins de la population et des entreprises. C'est d'autant plus indispensable à une époque où certains groupes industriels n'hésitent pas à la mettre en bouteille pour la vendre surtout au profit de leur propre portemonnaie.

En 1885, nos prédécesseurs ont fait preuve de courage, d'audace, de foi en l'avenir en engageant des travaux qui représentaient plus de trois années de fonctionnement de la Ville. Nous devons aujourd'hui lui dire merci pour cette foi en l'avenir et agir de même. Ils ont aussi fait preuve de génie technologique et industriel et ce ne fut sans doute pas une mince affaire pour les ingénieurs d'aujourd'hui que de reprendre dignement le flambeau de ses dignes ancêtres.

Un défi est aujourd'hui relevé. Les solutions proposées ont remporté la pleine approbation de notre groupe et nos très vifs remerciements. Elles permettent en effet une amélioration significative de la sécurité de l'approvisionnement pour toute notre commune et des conditions de travail du personnel affecté à l'entretien journalier et régulier de ces installations, ainsi qu'une amélioration de la sécurité environnementale.

La seule question qui nous tient encore à cœur est de veiller à la qualité technique et l'origine sociale des matériaux qui seront employés pour ne pas avoir de trop mauvaises surprises avec un acier de mauvaise qualité, produit dans de mauvaises conditions.

La dimension régionale du projet est aussi chère à notre cœur. Nous n'alimentons pas seulement les Chaux-de-fonnières mais, au passage, toute la Vallée de la Sagne et des Ponts et peut-être demain aussi, une partie de Neuchâtel où d'autres lieux dans le canton. Cette dimension régionale n'est pas assez reconnue par l'État et nous rejoignons largement les autres groupes pour encourager le Conseil communal à négocier avec l'État une hausse justifiée de la subvention accordée, d'autant plus si l'on pense que la contribution de la population chaux-de-fonnière au fonds cantonal pour les infrastructures en eau dépasse largement les montants octroyés aujourd'hui par le canton.

Au départ, nous n'étions pas favorables à l'abandon de la réserve Presta-Jogne, mais nous nous sommes volontiers laissés convaincre, tant les arguments étaient convaincants.

L'eau, c'est la vie, baisser notre consommation, c'est la préserver aussi. Dans ce cadre-là, nous ne pouvons que nous réjouir de l'évolution générale de la consommation. Mais il ne faut pas oublier de continuer à baisser cette consommation et une petite contribution serait d'avoir, par exemple, des carafes d'eau pour le Conseil général, plutôt que de l'eau en bouteille...

Mme Katia Babey Falce, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est avec beaucoup d'attention que nous avons pris connais-

sance de ce rapport très important pour le futur de notre cité. Nous tenons à remercier les personnes qui l'ont rédigé, il est très complet et malgré un contenu très technique, il reste accessible aux béotiens que nous sommes.

Il est à relever que si nous pouvons renoncer aux eaux de la Presta et utiliser la réserve pour atténuer la hausse du prix de l'eau, c'est parce que la consommation n'a cessé de baisser, ce qui prouve aux sceptiques que l'on peut continuer à développer une industrie performante, tout en diminuant l'impact sur les ressources naturelles.

Si ces travaux ont un coût pour les consommateurs, il faut relever qu'il sera de moins de CHF 40.- par année pour un ménage de 4 personnes. Malgré cette hausse, l'eau de La Chaux-de-Fonds restera moins chère que celle de nos voisins.

Il apparaît que, notamment lors de fortes précipitations, il y a un risque sanitaire non négligeable. Si pour les personnes en bonne santé les risques sont sans doute minimes, cela pourrait avoir des conséquences plus fâcheuses pour les personnes plus fragiles, tel que les enfants en bas âges, les malades ou les personnes âgées. Ne serait-il pas judicieux d'alerter la population, lors de ces épisodes ?

Nous sommes "*surpris*" de constater que l'État, par le biais du fonds cantonal des eaux, ne subventionne ce projet qu'à hauteur de 20% et qu'il compte ne pas subventionner du tout la conduite ascensionnelle. De plus, il nous semble aberrant de devoir amortir ces ouvrages sur 40 ans, alors que leur durée de vie devrait atteindre les 80 voire 100 ans.

Le Parti socialiste acceptera cette demande de crédit. Il est vrai que les montants en jeu sont importants, mais il serait irresponsable de ne pas entreprendre ces améliorations. Un approvisionnement garanti et une eau potable de qualité sont des conditions essentielles à notre développement. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre Hainard, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au nom du Conseil communal, je remercie l'ensemble des groupes pour le bon accueil réservé à ce rapport qui a mérité la note de 6 ! Je remercie le surveillant général !

Je serai très rapide puisque, manifestement, tout était très clair.

Il y a donc 3 étapes et une 4^{ème} dont nous avons très légèrement parlé, il s'agit du réservoir du Crêt-du-Loche qui permettra une meilleure sécurité d'approvisionnement en eau.

Concernant les subventions, nous avons écrit au Conseil d'État pour lui demander un entretien. Il l'a refusé et nous a répondu qu'il y avait la solidarité et des tas d'autres bonnes choses entre les petites et les grandes communes et que finalement, nous avons touché presque autant que nous avons donné, ce que nous contrôlerons. Le Conseil d'État nous propose quand même de discuter avec le responsable du dicastère du DGT. Deux Conseillers communaux et leurs responsables du dicastère des Infrastruc-

tures prendront rendez-vous pour discuter de ce problème car il faut noter que le SIVAMO a été subventionné à 40% et que lorsqu'on lit bien les règlements du Conseil d'État, on peut monter jusqu'à 90% de subventions en additionnant les subventions cantonales et fédérales. Dans ce cas-là, il n'y a pas de subventions fédérales, mais on peut aller jusqu'à 60% de subventions de l'État.

Il faut que nous expliquions au Conseil d'État que c'est vraiment important, non seulement pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, mais pour les Montagnes neuchâteloises, puisque cela permettrait d'alimenter Le Locle en cas de problèmes, ainsi que la Commune de La Sagne et quelques fermes isolées. Cela permettrait aussi, de par la Presta, d'alimenter les Moyats et, depuis là, la Ville de Neuchâtel. Cela serait meilleur marché pour la Ville de Neuchâtel de prendre de l'eau de la Presta car elle descend gravitairement jusqu'au Chanet, alors que l'eau du Chanet est, aujourd'hui, pompée dans le lac.

Vous avez raison, Mme Gazareth, l'eau en bouteille est moins bonne que l'eau du robinet qui elle, coûte mille fois moins cher.

Je transmettrai vos remarques concernant la qualité des aciers. En général, lorsque nous achetons des conduites, nous faisons des contrôles.

Il faut être clair, la baisse de la consommation est essentiellement due aux entreprises. Celle qui consommaient beaucoup, en payant la réserve Presta Jogne, ont participé à ce financement.

Effectivement, il y a des risques sanitaires. J'ai demandé à VITEOS les procédures en cas de pollution de la Galerie de la Corbatière. Des mesures de turbidité sont installées, à la Combe-des-Eaux, à la Corbatière, à l'entrée et la sortie de la Corbatière, ainsi qu'un préleveur automatique pour 5 échantillons toutes les 10 minutes, en cas de dépassement du seuil de turbidité. En fonction des résultats, on injecte plus de chlore ou on coupe tout. En 2008, nous avons dû couper l'arrivée d'eau et le réservoir du Vuillemé, qui était pollué, a été totalement vidangé. Comme les autres réservoirs de la ville ont continué de fonctionner, la population n'y a rien vu.

Lorsque le problème devient de plus en plus grave, il existe une procédure que les personnes responsables connaissent :

- ~ information aux consommateurs,
- ~ identification de la pollution,
- ~ éradication de la pollution,
- ~ information par téléphone à RTN, à la Télévision Romande, à l'Impartial et l'Express,
- ~ etc...

Ce système a été mis en place car on peut vivre dangereusement, mais il faut se préparer au danger.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous allons déposer une question, avant le Conseil général. En page 51 de l'annexe 1, nous aimerions savoir de quelle façon la réserve Presta-Jogne avait été répartie sur l'ensemble des montants des 23.9 millions.

M. Pierre Hainard, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : M. Legrix, vous avez parfaitement raison. Votre calcul était juste, mais vous avez pris les mauvaises colonnes. Il fallait prendre la colonne du prix Hors Taxes (colonne de gauche de la page 50) et diviser par la colonne du milieu de la page 51. Vous verrez que c'est toujours le même coefficient. Vous avez calculé en enlevant la subvention. Fatalement, la conduite ascensionnelle qui n'a pas de subvention a un rapport différent par rapport à Presta-Jogne. Si vous divisez 29'580'000 par 7'560'000, vous obtenez, un coefficient de 3.91.

L'arrêté N°1 est accepté par 38 voix sans opposition.

L'arrêté N°2 est accepté par 38 voix sans opposition.

L'arrêté N°3 est accepté par 38 voix sans opposition.

L'arrêté N°4 est accepté par 38 voix sans opposition.

Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 3'500'000.- TTC pour le réaménagement architectural et muséographique du Musée d'histoire

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Ce rapport fait suite à l'octroi par votre Conseil d'un crédit d'étude de CHF 200'000.- le 21 mars 2005, en vue du réaménagement architectural et muséographique du Musée d'histoire (voir PV du CG pages 792-817).

Il présente tout d'abord le volet architectural de la transformation qui prévoit des travaux destinés à favoriser l'accès des handicapés et à faciliter les circulations verticales. Des espaces supplémentaires d'exposition sont ouverts dans les sous-sols réaménagés, augmentant ainsi la surface d'exposition. La gestion du climat (chauffage, ventilation, hygrométrie) est nettement améliorée. Enfin, le projet inclut le remplacement des installations électriques qui ne sont plus conformes aux normes en vigueur et la signalisation des issues de secours en cas d'incendie qui fait défaut actuellement.

Ces travaux sont nécessaires pour garantir l'utilisation de ce bâtiment en conformité avec les règles de conservation des collections et avec les exigences actuelles du confort et de la sécurité des visiteurs. Une telle rénovation devrait d'ailleurs être entreprise quelle que soit la destination de l'immeuble. La réfection est conçue pour fournir à la muséographie des espaces aménagés dans lesquels cette dernière viendra s'installer sans imposer de contraintes à l'architecture. Cette manière de faire permettrait, dans le futur, un changement d'affectation du bâtiment sans entraîner des dépenses disproportionnées.

La muséographie ensuite, totalement obsolète, est entièrement revue dans la perspective d'offrir au public le lieu qui fait aujourd'hui défaut pour connaître et comprendre le lien entre le passé et le présent de notre ville horlogère qui suscite depuis quelques années un large intérêt, comme en témoigne sa récente reconnaissance, avec Le Locle, au titre du Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco.

Rappelons à ce sujet que le projet de rénovation du musée est bien antérieur à cette reconnaissance puisque les premières réflexions ont été lancées il y a vingt ans. C'est dire qu'il a été longuement mûri en tenant compte de paramètres multiples. Les orientations qui vous sont présentées dans ce rapport se situent dans le prolongement des actions entreprises par l'institution durant ces deux dernières décennies.

L'investissement demandé peut sembler très conséquent en comparaison avec la fréquentation et la renommée actuelles du musée. L'état des lieux implique dans une large mesure cette situation car, tel qu'il est aujourd'hui, le musée ne répond plus aux attentes du public qui, au fil des ans, est devenu plus exigeant. Le caractère obsolète du bâtiment et de la présentation de la collection permanente nécessite des moyens financiers importants pour une opération en profondeur et non un lifting superficiel. Il faut garder à l'esprit que depuis trente-cinq ans cette institution n'a pas bénéficié d'un seul crédit d'investissement. Elle est probablement la seule dans ce cas à La Chaux-de-Fonds.

Historique du bâtiment

La villa a été érigée en 1848-49 à la demande du négociant Edouard Sandoz, d'après les plans élaborés par l'architecte neuchâtelois A. de Meuron, installé alors à Hambourg. Divers projets, les plans définitifs et un échange de lettres entre le commanditaire et l'architecte sont conservés dans les archives des Travaux Publics.

Ces archives et les témoignages matériels découverts à l'occasion des différents sondages entrepris au cours de l'étude ont permis de connaître l'état d'origine de l'immeuble. Le projet de rénovation du bâtiment tente de s'en rapprocher, lorsque les impératifs de fonctionnement actuels du musée le permettent.

Au moment de sa construction, la villa occupe un emplacement de choix au sein d'un vaste jardin, à deux pas du centre de la localité. Elle restera dans la famille Sandoz jusqu'en 1921, date où la Ville de La Chaux-de-Fonds en fait l'acquisition, suite aux décès des derniers occupants, fille et beau-fils d'Edouard Sandoz. En 1923, le Musée d'histoire, installé jusque-là au Collège Industriel avec la bibliothèque, les musées de peinture et d'histoire naturelle, y déménage après des travaux d'aménagement.

Après les travaux entrepris en 1922-1923 pour transformer le bâtiment en Musée d'histoire et ceux effectués au rez-de-chaussée et au premier étage en 1964-1965, l'aménagement de la salle d'exposition temporaire dans les combles, en 1974, a constitué le dernier investissement de la Ville dans cette institution.

Depuis 1961, le bâtiment est classé comme monument historique au niveau cantonal (valeur B – intérêt régional). Son volume et ses façades sont protégés.

L'achat de la villa et de son vaste jardin, ainsi que d'un terrain adjacent appartenant également à la famille Sandoz, a constitué une importante réserve foncière au centre de la ville. Trois ans après l'ouverture du Musée d'histoire, en 1926, le Musée des beaux-arts (MBA) inaugure un nouveau bâtiment construit à son usage spécifique le long de la rue des Envers (actuelle rue des Musées). En 1974, l'Institut l'Homme et le Temps, qui comprend le Musée international d'horlogerie (MIH), un centre de documentation et un atelier de restauration inaugure ses bâtiments, en grande partie souterrains.

Ces trois bâtiments très différents forment un complexe culturel dont on trouve peu d'exemples similaires en Suisse.

Travail effectué depuis septembre 2003

Paradoxalement, alors que jusqu'ici rien de concret n'a encore été entrepris pour transformer le Musée d'histoire, des moyens financiers conséquents ont été attribués pour conduire diverses réflexions.

En septembre 2003, votre Conseil octroyait un crédit de CHF 150'000.- afin d'approfondir la réflexion sur la thématique « Un parc/trois musées ». L'étude comportait deux volets. Le premier portait sur des questions d'urbanisme. Il a permis d'identifier des problèmes de visibilité et d'accès qui devraient guider un éventuel réaménagement du parc et de la rue des Musées. Le second volet concernait la muséologie. Il a permis de renoncer à la construction d'un quatrième lieu culturel dans le parc qui aurait présenté une synthèse des collections permanentes des trois musées. Il a mis en lumière à la fois les faiblesses muséographiques du Musée d'histoire et le fait que l'histoire constitue le fil rouge qui relie les trois musées. Il a souligné les manques des trois musées en matière de communication et d'animations destinées aux divers publics. Enfin, en mars 2005, le Conseil général acceptait un crédit de CHF 200'000.- pour l'étude dont les principaux résultats figurent dans ce rapport.

Elle n'a pas été lancée dans les mois qui ont suivi l'octroi du crédit. En effet, entre 2005 et 2007, les réflexions autour du rôle du Musée d'histoire ont pris des tournures variées. Tout d'abord, il était destiné à former un axe fort avec le Musée international d'horlogerie auquel il devait être relié physiquement.

Ensuite, toujours en 2005-2006, une réflexion sur les musées des trois villes a été lancée dans le cadre du RUN. Un projet de création d'un musée cantonal d'histoire a même été examiné puis abandonné. Des informations détaillées sur cette réflexion se trouvent au chapitre 12 Collaboration intercommunale, p. 30 et suivantes.

Pendant cette période, un assistant scientifique a été engagé à 50 % durant six mois pour constituer une base de données des collections destinée à soutenir le travail d'analyse muséographique qui lui était également confié. C'est au cours de cette réflexion qu'est apparue la nécessité de rétablir un lien entre les trois musées par le parc et, par conséquent, d'abandonner la liaison souterraine MIH-MH.

Une fois cette période floue traversée, début 2007, le Directeur des Affaires culturelles, la conservatrice et la Commission du musée ont confirmé les options architecturales qui figuraient dans l'étude d'avant-projet réalisée en 2004 (sans la relation souterraine MIH-MH) et confié un mandat à M. Pierre Minder, auteur de l'avant-projet. Son étude a été rendue en octobre 2007. Le mandat de réaliser un avant-projet muséographique a été confié au début 2009 à Museum Développement, qui avait également travaillé sur les musées du parc en 2004. En fonction des choix muséographiques, l'étude architecturale a été complétée en octobre 2009.

Organisation des musées

La réflexion sur les aspects architecturaux et muséographiques de la rénovation du Musée d'histoire s'est déroulée parallèlement aux différentes phases de la réorganisation administrative des musées. Les résultats de ce travail mené de concert par le Directeur des Affaires culturelles, la déléguée aux Affaires culturelles et les conservateurs ont fait l'objet d'un rapport (*Rapport d'information du Conseil communal relatif à l'organisation, à la politique et aux missions des musées communaux*) soumis à votre autorité le 24 novembre 2009 et accepté à une large majorité.

Sur plusieurs points, ce rapport est complémentaire à celui qui vous est présenté aujourd'hui car il a posé pour la première fois une analyse approfondie de la situation des musées. Il met en lumière des lacunes dans certains domaines comme les dépôts, la conservation préventive, la gestion informatisée des collections, les animations destinées aux divers publics, la promotion.

Dans ces matières, des solutions communes seront recherchées. En ce qui concerne les dépôts, un groupe de travail interne vient d'être créé. Il rédigera tout d'abord un cahier des charges décrivant les besoins puis entamera des recherches avec l'appui de divers services concernés (gérance des immeubles, service de la promotion économique, service d'architecture et bâtiments). Il en est de même en matière de gestion informatisée des collections, domaine dans lequel le SIEN s'est vu confier un mandat d'évaluation des besoins et d'analyse de diverses solutions existantes.

La prochaine entrée en fonction d'un administrateur renforcera le comité de direction et permettra de mettre en œuvre la restructuration de la gestion administrative et du fonctionnement des services transversaux (secrétariat, régie, conciergerie, accueil, surveillance). A terme, l'engagement de l'administrateur déchargera les conservateurs et leur permettra de se concentrer sur les tâches scientifiques et les expositions.

Un constat préoccupant

Le Musée d'histoire ne répond plus aux standards reconnus dans le domaine de la muséologie. L'étude de faisabilité réalisée en 2004 dans le cadre de "Un parc/trois musées" le décrivait déjà comme étant "le maillon faible des institutions chaudes-fonnières". L'exposition permanente, qui date de la période 1964 – 1974, est devenue peu attractive aux yeux du public, comme en témoignent les statistiques de la fréquentation (voir annexe 2).

Faute de disposer d'une collection permanente qui permette de traiter les principaux thèmes de l'histoire urbaine de La Chaux-de-Fonds, le musée a mis l'accent sur les expositions temporaires. Depuis 1983, il a ainsi, traité de thèmes variés: vie politique, mouvement syndical, sport, religion, Deuxième Guerre mondiale, immigration, fêtes. La liste des expositions organisées par la conservatrice depuis son entrée en fonction en 1981 est disponible sur le site Internet du musée.

Le musée a saisi l'occasion de ces manifestations pour compléter ses collections sur les sujets qu'il traitait. Les objets acquis, aujourd'hui conservés dans les réserves, constitueront le cœur de la nouvelle muséographie.

Le musée a également noué des liens avec les collectionneurs de la région (de numismatique, de cartes postales, de cloches, de boutons, etc) en leur réservant, durant quelques années, une salle dans laquelle ils ont présenté les objets qui les passionnent.

Les buts et les missions de la nouvelle muséographie

Contexte et enjeux

Par sa mission et sa thématique, le musée est appelé à jouer un rôle plus important avec les deux autres institutions du parc des Musées. En effet, l'histoire est l'élément fédérateur qui relie l'horlogerie et les beaux-arts. La modernisation du Musée d'histoire viendra renforcer ce pôle. De plus, le rôle positif qu'il sera amené à jouer au service de la vie sociale, culturelle et touristique de la Ville ne devrait échapper à personne.

Le Musée d'histoire, en tant que lieu d'échanges sur les questions urbaines sera un espace identitaire. Un lieu où les Chaux-de-Fonnières, quelle que soit leur origine, pourront se reconnaître. Un lieu également où les visiteurs pourront les connaître mieux. À l'heure actuelle, aucun musée ne propose une synthèse sur ce thème. Cette action revient donc à cette institution qui, sous le nom de Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds, se consacrera plus spécifiquement à l'histoire de la vie urbaine, concentrant sa présentation sur la période allant de la fin du 18^{ème} siècle à ce début de 21^{ème} siècle. Cette orientation est complémentaire de l'Espace de l'urbanisme horloger, structure d'accueil et d'information gratuite mise en place à la Halle aux Enchères pour une période de trois à cinq ans.

Un contexte national et international favorable

Le réaménagement du Musée d'histoire se profile dans un contexte national et international qui vise à la création ou au renouvellement des expositions permanentes sur le thème de la ville. Près de nous, citons les réalisations récentes ou en cours à Schaffhouse, Nyon et Aarau. Sans oublier le renouvellement de l'exposition permanente du Musée national suisse à Zurich (histoire de la Suisse) et à Prangins (histoire helvétique contemporaine). Tous ces musées d'histoire récemment rénovés témoignent d'un mouvement de relecture de l'histoire de la Confédération, des cantons et des villes.

Les missions du Musée d'histoire

Les missions du futur Musée d'histoire peuvent se décrire ainsi :

Offrir l'image d'un musée vivant, ouvert, accessible à tous;

Susciter de l'intérêt à l'égard de l'histoire et de l'identité urbaine de La Chaux-de-Fonds, sans se substituer à l'école ou l'université, avec lesquelles il renforcera sa collaboration;

Se présenter comme un lieu qui dialogue avec son public;

Traiter de sujets qui allient le passé au présent et au futur;

Evoquer les aspects politiques, sociaux, économiques, culturels et religieux constituant la ville;

Centrer son discours sur l'humain : le musée met en valeur l'histoire des hommes et des femmes qui ont fait et font La Chaux-de-Fonds;

Se définir comme un « musée d'idées » plutôt que comme un « musée d'objets ».

La collection sert de support au propos. Ce changement se fait sentir dans le traitement de l'exposition permanente qui prend un aspect thématique. Les collections spécialisées (armes, numismatique, estampes) sont intégrées dans cette nouvelle présentation sous forme de pièces isolées et non plus globalement;

Offrir des clés de lecture pluridisciplinaires de la ville. Il renverra vers d'autres sources d'information, d'autres musées et des balades au sein de la cité. De manière générale, il créera ou développera des liens avec d'autres institutions (musées, bibliothèque, archives communales ou privées), les collectionneurs (individuellement ou par leurs sociétés) mais aussi avec des groupes de citoyens. Cette approche non cloisonnée lui permettra d'exploiter les importantes ressources dont disposent la ville et sa population.

Les objectifs du Musée d'histoire

Les enjeux de la nouvelle muséographie sont importants puisqu'ils répondent aux objectifs suivants :

Offrir une mise en scène moderne et attractive, en ouvrant également les espaces d'expositions à des collections venant d'autres sources (p.ex. fonds privés et département audiovisuel de la Bibliothèque de la Ville, Service d'urbanisme, Archives de la vie ordinaire, Société neuchâteloise de généalogie);

Renforcer l'intérêt pour l'institution en proposant une programmation culturelle pluridisciplinaire autour des expositions;

Clarifier le profil du Musée d'histoire en renonçant à la présentation des objets qui relèvent du monde rural. Ils devraient trouver un cadre plus adéquat au Musée paysan et artisanal (MPA). Rappelons que ces éléments ont été installés au Musée d'histoire lorsqu'il a quitté le Collège Industriel, en 1923, une époque à laquelle il n'existait pas d'institution dédiée à la protection du patrimoine rural.

Publics visés

Le premier défi auquel sera confronté le Musée d'histoire sera d'élargir le recrutement de son public en partant de celui qui lui est fidèle depuis de nombreuses années. Il s'agira de séduire un public devenu plus exigeant au fil des ans. Le jeune public, les familles et les touristes constituent un objectif privilégié. Face aux personnes ayant moins l'habitude de fréquenter ce genre de lieu, l'enjeu est de trouver les accroches qui en feront un lieu convivial, où les expositions allieront le plaisir de la découverte et les perspectives d'apprentissage, où les approches ludiques seront nombreuses.

La rénovation du Musée permettra de renforcer les liens avec les écoles de tous les degrés. Ce développement de l'offre destinée aux élèves constituera le prolongement des activités actuellement en préparation sous le titre "Ecoles- Musées" qui, pour le Musée d'histoire, offriront des activités aux enfants du niveau 1 (Ecole enfantine et deux premières années primaires) ainsi qu'aux élèves de 8^{ème} année (pour ces derniers sur le thème de l'incendie de 1794 et de la lutte contre le feu).

En créant un musée accessible au plus grand nombre, d'ici et d'ailleurs, intégrant les résultats les plus récents de la recherche historique mais non élitaire dans son discours, il jouera un rôle important au plan social et répondra aux missions de recherche et de communication qui sont les siennes. Les actions en faveur d'une réelle démocratisation du musée se traduiront dans des réponses adaptées à chaque catégorie de public. Ses actions spécifiques pourront être menées en faveur de l'accueil des visiteurs individuels, des groupes – scolaires et autres –, des personnes handicapées et des seniors qu'il ne peut accueillir pour le moment, faute d'ascenseur.

Cet objectif sera atteint en coordination avec les autres musées de la ville dans le cadre de leur réorganisation qui mettra en place, entre autres, des offres de médiations culturelles destinées à ces publics.

Tourisme et fréquentation

La tendance à des séjours courts mais réservant des découvertes originales couplée à l'existence de grands bassins de population dans un large rayon autour de La Chaux-de-Fonds permet d'espérer une fréquentation en hausse pour la ville. On peut même supposer que cet intérêt s'accroîtra grâce aux effets de l'importante promotion mise en place par Tourisme neuchâtelois, dès l'été 2009, suite à la reconnaissance Unesco. Ce dont le Musée d'histoire devrait bénéficier puisque, parmi les visiteurs, nombreux sont ceux qui désirent en savoir plus sur la ville, son passé et son présent.

La réputation internationale de La Chaux-de-Fonds pourrait encore se renforcer s'il advenait que la Maison blanche, inscrite sur la liste des œuvres de Le Corbusier retenues pour figurer dans une candidature internationale au [patrimoine mondial](#), soit inscrite dans quelques années. La ville bénéficierait alors d'une nouvelle promotion internationale et verrait s'accroître le vif intérêt qu'elle suscite déjà comme lieu de formation et de pratique architecturale de Charles-Edouard Jeanneret.

On pourrait même imaginer, idéalement, que la reconnaissance de la candidature des civilisations palafittes, dans laquelle Le Laténium et divers sites neuchâtelois sont inclus, viennent compléter ces reconnaissances patrimoniales. Une telle concentration de sites reconnus par l'Unesco dans le seul canton de Neuchâtel, tout exceptionnelle qu'elle pourrait être, n'a rien d'impossible.

Sans revenir en détail sur les raisons qui ont conduit le canton de Neuchâtel à choisir le thème du Temps pour développer son concept touristique, on constate que ce thème repose sur une légitimité historique et un tissu industriel bien développé. Il permet de multiples déclinaisons – dont le tourisme urbain – et devrait être durable.

Le Musée d'histoire modernisé trouvera sa place dans cette thématique. Tout d'abord parce que l'histoire se revendique comme l'une des sciences qui étudie le temps. De plus, le musée présentera la vie de celles et ceux qui, ouvriers et patrons, ont fabriqué des pendules et des montres pour en mesurer l'écoulement. Il sera consacré à une ville qui se revendique comme métropole horlogère, le berceau de l'industrie horlogère.

Malgré ces indices positifs, il est difficile de mesurer la hausse de fréquentation que l'on peut espérer pour le Musée d'histoire. Des chiffres de 8 à 10'000 visiteurs annuels (un petit tiers de la fréquentation du MIH) nous semblent plausibles.

Réaménagement architectural

Introduction

Grâce au crédit d'étude de CHF 200'000.- octroyé le 25 mars 2005 par le Conseil général, une équipe pluridisciplinaire a été constituée. Elle réunissait un ingénieur civil, un ingénieur en chauffage/ventilation et un ingénieur en éclairage. Elle était dirigée par M. Pierre Minder, architecte de la restauration du Théâtre et de la Maison blanche. Cette équipe a étudié le bâtiment de manière approfondie, élaboré un projet architectural et calculé son coût. Le Service d'urbanisme de la Ville et l'Office cantonal de la protection des monuments et des sites ont été associés à ses travaux. Les plans du projet figurent en annexe 1.

Liaison souterraine avec le Musée international d'horlogerie

La rénovation du Musée d'histoire offrait l'opportunité de vérifier la faisabilité technique d'une liaison souterraine entre les deux institutions et le sens de ce lien constructif. On a tout d'abord examiné la "solution originelle" mise en place par les concepteurs du MIH. Il s'est avéré qu'elle n'était pas réalisable car le mur où le béton est dépourvu d'armature métallique relie une cave du Musée d'histoire à un couloir technique. Pour permettre le passage du public ce couloir devrait être fortement agrandi. Cela n'est pas possible sans modification importante de la structure spatiale du MIH.

Des solutions alternatives ont été envisagées, mais elles ont été abandonnées pour des raisons soit architecturales soit muséographiques. L'une des options aurait nécessité la reprise en sous-œuvre des fondations du Musée d'histoire, des travaux démesurés par rapport au volume de la villa Sandoz et disproportionnés par les investissements qu'ils nécessitaient.

Le parc constitue le lien physique entre les musées et, dans le futur, son rôle d'espace vert à vocation culturelle devrait être souligné par un réaménagement.

Installation d'un ascenseur

L'emplacement de l'ascenseur perturbe peu la substance historique du bâtiment car il se situe dans l'espace de l'actuel escalier de service. Cet escalier, fortement transformé dans les années 1960, sera démoli.

Les dimensions de l'ascenseur (110 x 140 cm, avec une largeur de passage de porte de 90 cm) permettent à un fauteuil roulant d'y trouver place. Cet équipement, qui facilite la circulation verticale des visiteurs, n'a pas d'impact extérieur puisqu'il est réalisé sans percer la toiture. Il est vitré sur ses faces Est et Ouest et permet à ses occupants de bénéficier à la fois de la vue sur le parc et vers l'intérieur du bâtiment.

Accessibilité aux personnes handicapées

La compensation de la forte différence de niveau entre le parc et l'entrée du musée obligeait à construire une rampe d'accès disproportionnée dans sa forme et dans ses dimensions par rapport au perron. Ces raisons et la nécessité de préserver le style classique du bâtiment ont conduit à déplacer la rampe en façade Sud en utilisant la porte-fenêtre d'origine donnant sur le jardin qui sera rétablie.

En cas de réaménagement du parc, cette entrée pourrait être déplacée sur le côté Est du bâtiment. Elle serait alors constituée par une butte gazonnée de faible pente (de 3° à 4°) reliant la place de stationnement pour handicapé et l'entrée Est du musée. Agréablement aménagée, elle se présenterait comme un cheminement paysager et conduirait à l'entrée de service par laquelle on accèderait aisément à la zone d'accueil et de services ainsi qu'à l'ascenseur.

Entrée principale

Les anciens plans conservés montrent un péristyle d'entrée, soit ouvert, soit fermé selon les variantes. Cet espace est intéressant dans la mesure où il dégage un espace abrité intégré au bâtiment. Cet abri est non seulement appréciable pour des raisons pratiques (protection contre les intempéries) mais il souligne encore l'entrée principale en lui donnant de la profondeur.

Pour le perron, deux options sont envisageables:

un perron dégagé du bâtiment qui constitue un élément fondamentalement nouveau et augmente la visibilité de l'entrée;

un perron accolé au bâtiment dont les marches d'escalier développées sur trois côtés débouchent sur un palier rectangulaire plus important que celui d'origine.

Le choix s'est porté sur le perron accolé car il présente un meilleur rapport de forme et de proportion avec le bâtiment. Cette option avait également la préférence de l'architecte du Patrimoine et de l'Office cantonal de la protection des monuments et sites.

Réalisation d'espaces d'exposition au sous-sol

La surface d'exposition est augmentée d'un peu plus de 95 m² par la transformation d'une partie du sous-sol. Les nombreuses tuyauteries placées sous les plafonds sont évacuées pour mettre en valeur ces espaces voûtés. La terre battue actuelle est remplacée par un dallage moderne, incluant isolation et chauffage. Placées autour d'un hall central dallé de calcaire, les quatre belles caves voûtées sont reliées entre elles par deux nouveaux passages pour faciliter le parcours en enfilade des visiteurs. Le hall du sous-sol communique directement avec ces quatre salles et avec les liaisons verticales (l'escalier existant en pierres calcaires et le nouvel ascenseur). En orientant le quart supérieur de l'escalier vers la droite, on lui donne un débouché dans le hall d'entrée où il rejoint l'escalier principal du bâtiment.

Espace d'exposition au deuxième étage

La salle d'exposition temporaire située au 2^{ème} étage est agrandie en supprimant les cloisons qui la séparent des murs du bâtiment. Sa surface disponible passe ainsi de 128 m à 171 m, soit une augmentation de près d'un tiers. Les petites fenêtres carrées situées sous l'avant-toit sont à nouveau visibles. Cette nouvelle

disposition supprime l'effet d'enfermement provoqué par la disposition actuelle de la salle et offre au public un point de vue inédit sur le parc, le MIH et le Carillon. Elle permet également aux visiteurs de s'orienter. Ces petites fenêtres retrouvent ainsi leur fonction première d'aération. Cet espace est accessible par l'ascenseur qui joue également ici le rôle de monte-charge.

La cage d'escalier, sa balustrade, sa verrière et son lanterneau

Elle constitue l'espace central du Musée et sert, avec son puits de lumière zénithale, de repère pour l'orientation dans les étages. Les travaux projetés dans cette cage d'escalier permettent de restituer à celle-ci sa vocation et ses fonctions d'origine (aération et lumière) avec une extension vers le bas et vers le haut comme articulation des espaces de tout le bâtiment.

La verrière correspond à l'enveloppe chauffée du bâtiment et intègre un vitrage isolant dans son châssis d'origine. Le lanterneau peut être restitué dans sa configuration d'origine grâce aux documents photographiques conservés. Il remplace la coupole actuelle en matière synthétique. Sa transparence permet d'améliorer l'éclairage naturel de la cage d'escalier. Des ouvertures sont créées dans le lanterneau pour permettre l'évacuation du renouvellement d'air contrôlé et servir d'exutoire de fumée en cas d'incendie.

En 1974, la création d'une salle d'exposition dans ce qui était alors les combles de la villa a nécessité de remonter d'un étage la verrière pour permettre le passage de l'escalier desservant ce niveau supplémentaire. La verrière se trouve donc un étage plus haut que son emplacement d'origine.

La balustrade, qui est probablement d'origine entre le rez-de-chaussée et le premier étage, a été copiée au niveau supérieur. La structure de la main-courante permet d'en augmenter la hauteur de 15 cm pour garantir la sécurité des visiteurs.

Les espaces annexes

Au sous-sol :

Un local technique et de conciergerie avec poste d'eau est créé à côté de l'ascenseur. On accède au local de distribution du chauffage urbain par une nouvelle liaison. Un modeste dépôt est aménagé dans la partie restante de l'ancienne chaufferie.

Au rez-de-chaussée :

Le hall d'entrée est équipé pour l'accueil et la vente. Le secteur Est est totalement réorganisé en fonction de l'intégration de l'ascenseur. On y trouve d'abord les vestiaires et un WC unique (personnes valides et handicapées); ensuite, un espace plus généreux joue le rôle d'office avec distributeurs de boissons et de zone de repos ou de rencontre.

Au 1^{er} étage :

La bibliothèque actuelle est maintenue. La petite salle d'armes et la cuisine reconstituée deviennent de petits bureaux pour l'administration et la conservation.

Au 2^{ème} étage :

Trois locaux de service sont créés dans le secteur Est : un local technique, situé à côté de l'ascenseur avec poste d'eau et tableau d'éclairage; un local de dépôt, situé à l'arrière de la cage d'escalier et occupé partiellement par le monobloc d'extraction d'air; un local destiné au stockage de matériel et de préparation pour les expositions temporaires, relié directement avec la salle.

Aux sur combles :

L'affectation actuelle est maintenue, à savoir une réserve pour les objets peu volumineux. L'isolation thermique à ce niveau est renforcée pour améliorer les conditions de stockage.

La colonne de lumière :

Situé à l'arrière de l'ascenseur, cet espace libre du sous-sol aux combles est éclairé par les trois fenêtres superposées de la façade Est. Des portillons rabattables à chaque niveau assurent son accessibilité pour les nettoyages et les travaux.

Éléments non touchés par le projet

L'enveloppe de l'édifice (façades et toiture) n'a pas fait l'objet d'investigations particulières car elle est en bon état et ne subira pas de transformations. Par contre, les espaces intérieurs, peu nombreux, qui n'étaient pas touchés par le projet ont fait l'objet d'un inventaire constructif permettant d'en apprécier l'état. Globalement, celui-ci est bon. Ces espaces doivent continuer à bénéficier de travaux d'entretien courant.

La gestion du climat

L'amélioration du climat (température, hygrométrie, renouvellement et circulation de l'air) est indispensable. Cette amélioration concerne tous les niveaux. Elle est réalisée sans recourir à une climatisation, en tirant parti de la structure du bâtiment pour assurer un renouvellement d'air contrôlé. La cage d'escalier fonctionne comme un puits d'aération naturel.

Ces moyens permettent de réduire l'humidité relative au sous-sol, de renouveler l'air en fonction des saisons et du nombre de personnes et de réduire les besoins en humidification en hiver.

Il convient de compléter des mesures par un drainage qui est indispensable pour supprimer l'humidité dans les caves. Ce travail nécessite un terrassement à l'extérieur, dans la partie basse du sous-sol au droit des façades pour permettre la mise en place des conduites d'évacuation de l'eau. Le terrain est ensuite remblayé et remis en état.

Isolation thermique :

Elle est renforcée au niveau des combles et placée sous le sol des locaux d'exposition des caves. Les fenêtres anciennes du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage sont étanchéifiées. Les soupiraux et les petites fenêtres carrées du 2^{ème} étage sont remplacées par des fenêtres neuves performantes. Ces mesures doivent permettre de réduire les besoins en chauffage du musée. Cette réduction ne peut pas être chiffrée précisément.

Chauffage :

La distribution pour le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage est réalisée en système parapluie au travers du 2^{ème} étage, de manière à éliminer toutes les distributions apparentes du sous-sol, sous les voûtes notamment.

Les nouveaux locaux d'exposition situés dans les caves sont chauffés par le sol à basse température ; ceci est un moyen actif pour réduire l'humidité de ses espaces en hiver et en été, si nécessaire. Le musée continue à être raccordé au chauffage urbain.

Aération contrôlée :

Certains soupiraux du sous-sol, certaines impostes du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, ainsi que certaines petites fenêtres carrées du 2^{ème} étage sont munies d'un dispositif d'ouverture et de fermeture par commande électrique pour fonctionner comme prises d'aération. L'air traverse tous les espaces pour être évacué par la cage d'escalier et par la colonne de lumière située derrière l'ascenseur au moyen d'un ventilateur situé dans les combles. L'extraction vers l'extérieur se fera soit par le nouveau lanterneau, soit par les deux canaux de cheminée encore existants. Cette aération mécanique contrôlée est de type simple flux. Elle est commandée selon cinq scénarios pour suivre les besoins réels en renouvellement d'air. Cette aération contrôlée évite l'ouverture manuelle des fenêtres, limitant ainsi les risques d'effraction.

Exploitation :

La température de consigne de chauffage pour les locaux d'exposition est légèrement abaissée par rapport à aujourd'hui. Couplé à une aération contrôlée et à une étanchéification des fenêtres, cet abaissement de température permet de créer un climat moins sec durant l'hiver et de réduire le recours à des humidificateurs. Seuls les locaux de travail (bureaux et salle de réunion) ainsi que les locaux sanitaires sont chauffés davantage.

Les installations électriques

La situation anarchique actuelle des alimentations, modifiées à de nombreuses reprises pour répondre à des besoins ponctuels, le manque de puissance chronique dans certains secteurs, l'absence de conformité à la prévention en cas d'incendie nécessitent une rénovation complète de toutes les installations électriques. Suite à un rapport de Viteos, cette mise en conformité devrait être réalisée même si le bâtiment n'était pas rénové.

Organisation :

Tous les tableaux électriques sont concentrés dans le local attenant à l'entrée de service (à l'Est), permettant de gérer et de commander, de cet endroit stratégique, l'ensemble des installations électriques.

Courant fort :

Chaque zone ou salle d'exposition dispose de sa propre alimentation. L'éclairage de secours prévu est intégré dans les luminaires généraux.

Courant faible :

Une nouvelle détection incendie est installée en fonction du réaménagement car l'ancienne est devenue obsolète.

Les installations téléphoniques restent raccordées au réseau IP de la Ville. Les liaisons informatiques continuent à fonctionner avec le réseau de fibre optique mis en place par le SIEN. Les autres liaisons de communication sont assurées par le câblage CUC.

Les installations contre les effractions et les agressions sont complétées pour s'adapter à la nouvelle configuration du bâtiment et renforcer la sécurité du personnel et des collections.

Une installation de sonnerie et d'interphones relie les entrées et l'accès des handicapés à l'accueil et à l'administration.

Etapas de travaux :

Durant les travaux de réaménagement, les salles seront équipées provisoirement, de manière à assurer le fonctionnement des installations (alimentation apparente). Quand elles seront rénovées en fonction d'une nouvelle muséographie, les alimentations seront noyées dans les supports.

Mesures de protection incendie

Des portes coupe-feu E 30 asservies sont installées à tous les niveaux. Elles améliorent la sécurité des visiteurs et des collections en cas d'incendie. Une signalisation des issues de secours – qui fait totalement défaut aujourd'hui – est mise en place.

Les aspects de protection incendie ont systématiquement été pris en considération au long du développement du projet, nécessitant des contacts avec l'inspecteur de prévention incendie et avec le SIS.

Les éléments ci-dessous ont été définis pour respecter les conditions de l'ECAP et pour tenir compte de la configuration de ce monument classé qui dispose d'une voie d'évacuation centrale unique :

La capacité d'accueil le bâtiment est limitée à 100 personnes (au-delà, il faut renforcer temporairement les mesures de surveillance);

La fumée est considérée comme risque prépondérant;

La voie d'évacuation, c'est-à-dire la cage d'escalier principale, est séparée des espaces d'exposition par des portes E 30 asservies à la détection incendie;

Le sous-sol ainsi que le 2^{ème} étage sont totalement séparés de la cage d'escalier par des portes EI 30 asservies à la détection incendie;

L'ascenseur est sécurisé pour en permettre l'usage par le Service d'intervention (évacuation des personnes handicapées, par exemple);

La voie d'évacuation du sous-sol est assurée par son accès de service indépendant.

Toutes les portes obturées entre les salles et le hall central du 1^{er} étage sont rétablies et équipées de portes EI30 conformément au concept de protection incendie du projet. Ainsi, l'accès aux salles sera de deux types : soit en enfilade, soit en liaison directe avec le hall.

Sondages par un restaurateur d'art

Le restaurateur d'art a procédé à des sondages stratigraphiques pour mieux connaître le bâtiment et rechercher les traces des décors de la villa.

Il ne reste de l'entrée d'origine que la porte en chêne qui a été adaptée pour améliorer l'isolation thermique (vitrage isolant).

La plupart des salles ne présente quasiment plus de témoin du bâtiment d'origine. Seul le salon présente les supports d'origine (boiseries, plâtres) ; par contre, les peintures et enduits d'origine ont dû être décapés, car on ne trouve plus de traces de la polychromie.

Le rez-de-chaussée présente une substance d'origine nettement plus complète que le 1^{er} étage. Dans le hall, les stratigraphies sur les boiseries des portes montrent un décor de faux bois généralisé. Les boiseries de l'antichambre présentent, avec la cage d'escalier menant au 1^{er} étage, un décor de faux marbre bien conservé. Ce décor devait se poursuivre sur le palier du 1^{er} étage, mais tout a disparu car les boiseries ont été modifiées et remodelées lors des transformations de 1964.

Un accent particulier sera mis sur la reconstitution du décor d'origine de la villa en reconstituant les faux bois et les faux marbres du hall d'entrée et de la cage d'escalier menant au premier étage. Cette option peut encore être modulée en fonction des choix de la muséographie.

La verrière horizontale, qui forme le plafond de la cage d'escalier, est constituée de son châssis en chêne d'origine, seuls le verre et les ouvrants ont été modifiés.

Collaboration avec le Service d'urbanisme et le Service cantonal de la Protection des monuments et des sites

Ces deux Services représentés par M. Jean-Daniel Jeanneret, architecte responsable du patrimoine pour la Ville et par M. Jacques Bujard, conservateur des monuments historiques pour le Canton (le Musée est un objet classé) ont été régulièrement consultés tout au long du développement du projet.

Pour l'ensemble du projet, les éléments proposés à ce stade de l'étude sont parfaitement en accord avec leurs critères d'appréciation.

La collaboration avec ces Services sera de toute façon nécessaire pour la poursuite des travaux afin de préciser les enjeux de manière plus détaillée.

Les aménagements extérieurs

L'assainissement du pied des façades, par la mise en place d'un drainage, et l'accès direct au jardin au Sud nécessitent la composition de nouvelles plates-bandes.

Les aménagements au Nord du bâtiment ne sont modifiés que par le nouveau perron, qui aura, quelque soit l'option retenue, plus d'emprise que le perron actuel qui date de la période des travaux d'installation du Musée d'histoire dans l'ancienne villa Sandoz en 1922-23.

L'axialité du bâtiment, avec son péristyle, son perron, le monument aux morts, le mur de soutènement en abside ainsi que le hêtre pleureur sont parfaitement conservés et remis en valeur.

Eclairage du bâtiment

Cette partie de l'étude a été confiée à un ingénieur, spécialiste de l'éclairage.

La situation actuelle, dans laquelle le musée est totalement dépourvu d'éclairage extérieur sauf aux entrées, est préjudiciable à la sécurité passive du bâtiment.

L'objectif est de mettre en valeur le Musée de nuit. La stratégie de révéler les éléments architectoniques du bâtiment soit de l'intérieur, soit ponctuellement de l'extérieur, a été préférée à une illumination généralisée projetée sur les façades. L'immeuble s'éclaire ainsi par lui-même et manifeste ses éléments identitaires au moyen d'équipements spécifiques. Ce type d'éclairage permet de révéler et de manifester la présence du Musée dans le parc, comme un objet de curiosité à découvrir ensuite de jour.

Liens avec la muséographie

Le projet de muséographie prévoit d'éliminer toutes les vitrines et aménagements fixes des salles d'exposition, afin de permettre un remaniement total de la muséographie et de développer des scénarios selon d'autres thèmes et d'autres contenus.

Au premier étage, les deux salles de type « boîte dans la boîte », à savoir la chambre de l'horloger paysan (ouest) et la chambre Reichenbach (nord-ouest) n'ont plus de raison d'être dans cette optique. La chambre de l'horloger paysan n'abrite qu'un élément authentique : les armoiries de la famille Brandt-dit-Grieurin placées au plafond. Les parois sont des copies inspirées de modèles anciens, faites en 1923 lors de l'installation du Musée à la rue de la Loge. Ces armoiries seront déposées et trouveront une nouvelle place dans le musée réaménagé. Suite à des contacts exploratoires avec le propriétaire de la ferme des Arbres, le plafond de cette ferme (sud est) pourrait retrouver son emplacement d'origine. La cuisine (est) est une création ex-nihilo réalisée en dehors de son emplacement d'origine dans la villa. Elle sera démontée et ses éléments – y compris architecturaux – conservés en réserve. La belle-chambre de la ferme Reichenbach, qui est entièrement authentique, sera relevée et démontée avec soin avant d'être transférée et intégrée dans des musées où elle trouverait pleinement leur signification (p.ex. Musée paysan, ferme de la Combeta, ferme neuchâteloise de Ballenberg, ferme Droz-dit-Busset située près de l'aérodrome des Eplatures). Des contacts seraient également pris avec des associations de sauvegarde du patrimoine pour savoir si cette belle-chambre pourrait trouver place dans un immeuble ancien, éventuellement à restaurer.

La suppression des deux salles paysannes libère un grand espace qui, pour retrouver les dimensions et les structures d'origine de la villa, est subdivisé de la même manière qu'au rez-de-chaussée. Ce retour est légitimé par les plans de construction existants, une facilité d'orientation et de circulation.

Toujours au 1^{er} étage, la cuisine reconstituée ainsi que la salle d'armes (nord) sont attribuées à l'administration du musée. La bibliothèque reste à son emplacement actuel.

Dans toutes les salles l'aménagement muséographique actuel est déposé et évacué. Il s'agit ensuite de rénover les surfaces mises à nu (y compris les plafonds et les parquets).

Budget de la partie architecturale

La majeure partie des coûts de la rénovation est supportée par la Ville de La Chaux-de-Fonds avec une subvention cantonale au titre des monuments historiques. Celle-ci représente le 15 % des travaux destinés à la conservation de la substance historique du bâtiment. Le montant que nous pouvons attendre de l'Etat est de plus de CHF 200'000.-.

La demande de subvention sera adressée à l'Office cantonal de la protection des monuments et sites une fois le crédit de construction adopté par le Conseil général. Elle sera accompagnée des rapports de l'architecte et des muséographes.

CFC	Désignation, partie d'ouvrage	Devis original TTC	Total 2 chiffres
1	Travaux préparatoires	53'000.-	
11	Déblaiement et préparations: démontage 2 chambres paysannes et plafond salle des Arbres, préparation pour entreposage des éléments anciens		19'000.-
19	Honoraire et sondages		34'000.-
	honoraires architecte: 7'000.00		
	sondages: 17'000.00		
	relevé 3D de la chambre Reichenbach : 10'000.-		
2	Bâtiment	2'003'000.-	
21	Gros œuvre 1		281'000.-
22	Gros œuvre 2		202'000.-
23	Installations électriques, yc lustrie		244'000.-
24	Chauffage, ventilation		76'000.-
25	Installations sanitaires		54'000.-
26	Installations de transport, ascenseur		135'000.-

27	Aménagements intérieurs 1		232'000.-
28	Aménagements intérieurs 2 (avec copie moderne des faux-marbres et des faux-bois)		399'000.-
29	Honoraires dont :		380'000.-
	architecte 80 % ingénieur civil 4.4 % électricien 2.7 % ingénieur chauffage ventilation 2.5 % ingénieur système 5.7 % ingénieur lumière 2.7 % restaurateur d'art 2 %		
3	Équipements d'exploitation	11'000.-	
37	Aménagements intérieurs, accueil		11'000.-
4	Aménagements extérieurs	190'000.-	
41	Constructions (avec accès handicapés par porte-fenêtre rez-sud et rampe)		105'000.-
44	Installations électriques, yc lustre-rie		75'000.-
45	Conduites de raccordement aux réseaux (dans la parcelle)		10'000.-
5	Frais secondaires et comptes d'attente	211'000.-	
51	Autorisations, taxes		8'000.-
52	Échantillons, maquettes, repro- ductions, documents		25'000.-
56	Autres frais secondaires		30'000.-
58	Comptes d'attente pour provisions et réserves		148'000.-
	Total TTC	2'468'000.-	

Sécurité du bâtiment et des collections durant les travaux

Les collections, qu'elles soient en exposition ou en réserve, seront transférées dans un dépôt extérieur loué pour le temps de la transformation ou dans un entrepôt centralisé à créer qui servira à l'ensemble des musées.

Durant les travaux, la détection incendie reste opérationnelle, de même que la protection contre le vol. Il a été prévu également de recourir à une agence de sécurité pour des contrôles supplémentaires durant les travaux.

Commission de construction

Une commission de construction sera constituée sous la présidence du directeur des Affaires culturelles. Elle sera formée en particulier de la conservatrice du Musée, du président de la Commission du Musée, de l'architecte mandaté, de l'architecte communal et de toutes autres personnes capables d'apporter par leurs connaissances et leurs compétences les réponses et les informations utiles à la réalisation du projet. La question du contrôle financier (interne ou confié à un mandataire extérieur) reste en suspens pour le moment.

Réaménagement muséographique

Introduction

Ce projet est le résultat d'un mandat confié à Museum Développement, bureau suisse romand actif dans la muséologie et la muséographie. Deux études avaient déjà été confiées à ce bureau en 2004, l'une portait sur un éventuel positionnement du Musée d'histoire comme centre d'interprétation urbaine et l'autre, intitulée «Un parc/trois musées», examinait les modalités de développement de ce pôle culturel.

Le présent mandat devait proposer une stratégie générale pour le développement du Musée d'histoire qui permette d'augmenter la visibilité et la renommée du musée en le rendant plus attractif et davantage en accord avec son temps.

Fonctions et affectation des espaces

Le réaménagement du Musée d'histoire suppose des travaux architecturaux et muséographiques qui lui permettront d'augmenter notablement ses surfaces d'exposition. Le musée disposera en effet de 4 niveaux visitables, soit un niveau de plus qu'actuellement. Les surfaces destinées aux expositions permanentes et temporaires passent ainsi de 362.75 m² à 536.5 m², soit 47% de plus que sa surface actuelle (annexe 3).

En résumé, le nouveau programme muséographique se présente sous la forme d'un circuit de visite regroupant :

11 salles d'exposition permanente pour un total de 336 m² (4 au sous-sol, 3 au rez-de-chaussée, 4 à l'étage);

une salle d'exposition temporaire de 171 m²;

un atelier pédagogique pour le jeune public, les classes ou les familles de 29 m². Cette salle pourrait avoir une fonction polyvalente et accueillir aussi des groupes d'adultes pour des activités organisées à leur intention.

Circulation dans le musée

L'ouverture au public d'une bonne partie des caves et l'installation de l'ascenseur modifient le circuit de visite. La circulation selon des itinéraires variés nécessite de créer une signalétique d'orientation.

Principes muséographiques

La muséographie est intégrée au sein de l'architecture intérieure. Elle est mise en œuvre dans le respect de l'enveloppe architecturale de la villa et de ses caractéristiques et prend en compte les contraintes liées au monument historique. La muséographie est contemporaine, d'un style discret et harmonieux, s'accordant à la volumétrie des salles souvent de petite dimension. Elle s'inscrit dans des salles aux murs neutres, hormis le hall d'entrée, la cage d'escalier entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage ainsi que le salon dont le décor historique qui sont restitués.

Contenus thématiques

Les 11 salles de l'exposition permanente présentent chacune un thème distinct. Le parcours n'est pas chronologique, sauf au sous-sol. Le visiteur commence sa visite en principe par les salles du rez-de-chaussée.

Les outils de communication favorisent le questionnement du visiteur et se situent à l'opposé d'une leçon théorique. Les thèmes sont facilement accessibles à un large public. L'objectif n'est pas de proposer un inventaire de dates ou de faits historiques, mais plutôt de favoriser l'expérience sensible. Couplée à des supports d'information variés, cette démarche permet de comprendre le contexte dans lequel s'insèrent les objets et les documents présentés puis d'en dégager le sens.

Chacun des quatre niveaux du musée propose une thématique particulière qui s'articule autour d'un constat : La Chaux-de-Fonds est une ville de défi(s), qui fait preuve d'un esprit volontaire et créatif au plan collectif et individuel, ouverte sur le monde.

Dispositifs muséographiques

Les informations trilingues (français, allemand, anglais), l'utilisation des multimédias, la variété des supports informatiques à la fois didactiques et ludiques ainsi que la présence des audiovisuels et des bornes informatiques font de l'institution un musée performant sur le plan de la technologie de la diffusion tout en laissant la première place aux objets et aux documents dans l'espace d'exposition.

Les vitrines et le matériel d'exposition se prêtent à plusieurs jeux de combinaisons possibles, particulièrement dans la salle d'exposition temporaire. Les installations sont légères, mobiles, souvent détachées des murs. Le mobilier est minimaliste et sobre. Son emploi et son entretien sont adaptés à la modestie de l'équipe technique dont dispose le musée. La solidité des dispositifs, leur adaptabilité et leur conformité aux normes de conservation sont étudiées attentivement car elles comptent parmi les facteurs essentiels à prendre en compte lorsqu'il s'agit d'expositions de longue durée. Rappelons ici que le coût de fabrication du mobilier destiné à des expositions permanentes est généralement plus onéreux que celui des expositions temporaires.

Une attention particulière est apportée à l'éclairage, l'apport attendu étant très important. L'étude des éclairages prend en compte l'éclairage naturel, l'éclairage d'ambiance, l'éclairage des vitrines. La villa dispose de nombreuses fenêtres qui garantissent un apport de lumière naturelle intéressant, mais dont la luminosité doit parfois être atténuée par mesure préventive pour les objets exposés ou encore pour créer les ambiances souhaitées. Le recours à des toiles aux fenêtres pourrait s'avérer ponctuellement nécessaire.

Exposition permanente

Les expositions permanentes ne sont plus, comme cela a été le cas durant des décennies, des réalisations immuables dans le temps. Raison pour laquelle une nouvelle terminologie a été adoptée pour celles-ci: on les désigne comme des expositions de «références». Bien que de longue durée, elles présentent la particularité de pouvoir évoluer au fil des ans et de rester ainsi d'actualité. La durée moyenne des expositions de ce genre n'excède pas 12 à 15 ans.

Le principe des expositions permanentes évolutives pourrait s'appliquer au Musée d'histoire. Ajouts ou ajustements pourront être apportés au fil des ans à certaines sections de l'exposition. Elles dépendent alors du budget d'exploitation annuel qui doit être prévu en conséquence.

Expositions temporaires

D'une durée moyenne de 4 à 8 mois, les expositions temporaires sont réalisées à l'interne ou empruntées, parfois produites en partenariat.

Leur durée relativement courte permet de renouveler l'offre promotionnelle de l'institution et garantit une fréquentation régulière du lieu. La preuve est acquise que les visiteurs reviennent régulièrement dans les musées qui organisent des expositions temporaires et qui proposent un programme d'activités culturelles et pédagogiques complémentaires séduisant.

Par contre, le fait de renouveler les expositions peut peser lourdement sur les ressources humaines et financières des institutions de petite ou de moyenne dimension. Ces actions doivent être adaptées aux budgets de fonctionnement annuels. Ce point devra être pris en compte pour le Musée d'histoire.

Programmation événementielle

La programmation événementielle peut s'inspirer des actions déjà en cours (visites commentées, conférences et activités de la Société des amis du musée) et proposer de nouvelles orientations (ateliers, démonstrations).

Planification des travaux

Le calendrier des travaux muséographiques figure ici à titre indicatif. Il s'étend sur une période d'un peu moins de 3 ans. Il sera affiné au fil des mois en tenant compte de l'ensemble des travaux à réaliser, notamment ceux qui relèvent de l'intervention de l'architecte. Une harmonisation étroite des deux calendriers - muséographie et architecture - est un impératif essentiel qui permettra de limiter le temps alloué aux travaux afin d'éviter des coûts supplémentaires.

Échéancier indicatif (2009-2012)
Projet muséographique

Principales phases du **projet muséographique**

	2009	2010	2011	2012
Phase 1: Avant-projet				
Étude d'avant-projet	février-août			
Validation par la conservatrice	août			
Validation par le Directeur des Affaires culturelles et la Commission	septembre			
Octroi du crédit de réalisation		avril		
Phase 2: Projet				
Finalisation du projet		décembre		
Programmation détaillée des expositions			mars	
Scénarisation détaillée des audiovisuels			juin	
Phase 3: Préparation de l'exécution				
Dernière révision des plans avant exécution			octobre	
Appel d'offres			novembre	
Phase 4: Production				
Fabrication, exécution				janvier-juillet
Livraison, installation				août-octobre
Phase 5: Ouverture au public				
Inauguration				novembre
Période de rodage, bouclage des comptes, évaluation				décembre

Échéancier indicatif (2009-2012)
Projet muséographique

Principales phases du **projet muséographique**

	2009	2010	2011	2012
Phase 1: Avant-projet				
Étude d'avant-projet	février-août			
Validation par la conservatrice	août			
Validation par le Directeur des Affaires culturelles et la Commission	septembre			
Octroi du crédit de réalisation		avril		
Phase 2: Projet				
Finalisation du projet		décembre		
Programmation détaillée des expositions			mars	
Scénarisation détaillée des audiovisuels			juin	
Phase 3: Préparation de l'exécution				
Dernière révision des plans avant exécution			octobre	
Appel d'offres			novembre	
Phase 4: Production				
Fabrication, exécution				janvier-juillet
Livraison, installation				août-octobre
Phase 5: Ouverture au public				
Inauguration				novembre
Période de rodage, bouclage des comptes, évaluation				décembre

Analyse des coûts

	Budget total d'investissement	Estimation	% arrondi
1	Aménagements intérieurs	55'000.-	4
2	Mobilier, équipements, vitrines et supports	247'500.-	20
3	Appareils audiovisuels, bornes informatiques	115'500.-	10
4	Équipements d'éclairage, électricité	77'000.-	6
5	Climatisation passive, conservation, mesures de sécurité	27'500.-	2
6	Maquettes, reconstitutions topographiques, collections	137'500.-	11
7	Prototype et frais secondaires	22'000.-	2
8	Logistique, transport, montage	22'000.-	2
9	Honoraires muséologues	120'000.-	10
10	Honoraires design	120'000.-	10
11	Honoraires des réalisateurs, spécialistes audiovisuels, informaticiens, graphistes, etc.	165'000.-	14
12	Documentation pédagogique, report d'infos sur le site Internet	38'500.-	3
13	Communication et signalétique	27'500.-	2
14	Recherche complémentaire	44'000.-	4
	Total (HT)	1'219'000.-	100
	Divers et imprévus (10%)	121'900.-	
	Total (HT)	1'340'900.-	
	Taxes 7.6%	101'908.-	
	Total (TTC)	1'442'808.-	

Note :

Le calcul des honoraires de muséographie et de design inclut une remise de 20% sur les travaux qui a été intégrée dans les chiffres présentés ci-dessus.

Les autres travaux sont compris dans le budget de l'architecte : aménagement des bureaux de l'administration, locaux techniques, services publics (accueil, vestiaires, WC, cafétéria), ascenseur, zones de circulation et aménagement extérieur (rampe pour les personnes handicapées), etc.

Le budget présenté ci-dessus représente l'enveloppe maximale attribuée pour la muséographie. Même si le projet muséographique prendra sa forme définitive dans une phase qui interviendra après l'octroi du crédit, le montant indiqué ci-dessus est fiable car il repose sur l'expérience des récents et nombreux chantiers d'exposition que les muséographes ont dirigés. Il n'y aura pas de nouveau montant attribué à l'issue de la phase d'affinement du projet.

Un prix normatif de CHF 2'689.- par m² d'exposition peut être estimé au vu de la nature de l'avant-projet. Rapporté aux surfaces d'exposition (536.5m²), il permet d'annoncer un coût global de : CHF 1'442'808.

Au poste des imprévus, il est d'usage d'ajouter 10% du sous-total à cette étape-ci du projet, soit l'équivalent ici de CHF 121'900.- Cette somme sera ajustée en cours de projet, en fonction des choix qui seront établis lors de la prochaine étape de travail qui vise la définition du contenu des expositions. Le prix d'une exposition permanente en Suisse se situe dans une fourchette qui va de CHF 2'500.- à CHF 4'000.- au m². Le coût du projet proposé ici pour le Musée d'histoire correspond donc à un standard parmi les plus bas généralement observés dans notre pays.

Des charges liées à la recherche thématique complémentaire doivent être ajoutées. La conservatrice, engagée à 50%, ne pourra pas accomplir cet important travail dans le cadre de ses tâches actuelles. Une somme de CHF 44'000.- est incluse au budget pour faire effectuer des recherches complémentaires par une personne indépendante.

Il faut souligner que la muséographie sera conçue pour être indépendante des structures de l'immeuble. Si, dans le futur, le Musée d'histoire devait être déplacé vers un autre endroit, les installations (vitrines, supports d'information, équipements pour la diffusion du son et de l'image) pourraient être déplacées et l'immeuble trouver une autre affectation publique.

Coûts divers**Répartition :**

Location logement pour administration :	CHF 22'000.-
Location dépôt pour collections :	CHF 51'600.-
Matériel d'emballage :	CHF 5'000.-
Déménagements :	<u>CHF 10'500.-</u>
Total :	CHF 89'100.- TTC

Les travaux qui se dérouleront dans le musée obligeront à le vider temporairement de ses collections et à rechercher un local de dépôt provisoire pour une durée de deux ans au maximum, à moins que d'ici le début des travaux à l'intérieur du bâtiment nous ayons pu mettre en place un dépôt centralisé pour l'ensemble des musées de la Ville. Une solution sera recherchée dans l'ensemble du parc communal (gérance, écoles, autres institutions, etc.). A cela s'ajoutent des coûts d'emballage et de déménagements.

Conséquences sur les finances

Le coût total du réaménagement du Musée d'histoire est estimé à CHF 4'000'000.-. Le crédit qui vous est demandé est d'un montant de CHF 3'500'000.-. Cette somme constituera la part très conséquente de la Ville à ce projet. Si votre Conseil accepte ce crédit, la Société des amis du musée d'histoire (SAMH) engagera une recherche de fonds pour compléter les ressources allouées par la Commune, soit CHF 500'000.- L'octroi d'un crédit public permettra à la SAMH – qui constituera une structure ad hoc - de solliciter ses membres, des fondations, des sponsors et la population.

Ce travail de recherche de fonds se fera en coordination avec les Institutions zoologiques et les amis du MHNC afin d'éviter toute concurrence dans leurs démarches respectives. Sur cette question, le musée sollicitera également les conseils de la déléguée culturelle, dont la formation en marketing culturel sera utile, et les personnes chargées de la communication et de la promotion de la Ville. La SAMH s'inspirera également des campagnes de recherches de fonds engagées par la Ville dans d'autres domaines.

Le montant à réunir peut sembler important, surtout dans la situation économique actuelle. La SAMH aura environ un an et demi d'ici l'été 2011 pour atteindre son but. Si, à ce moment-là, cette somme ne pouvait pas être réunie dans sa totalité, il serait possible de réaliser un aménagement muséographique de base qui serait ensuite complété au fur et à mesure des moyens supplémentaires obtenus.

Nous espérons que la structure du bâtiment aidera la SAMH dans sa recherche de fonds. En effet, l'une des solutions envisagées consiste à proposer l'aménagement d'une salle à un sponsor qui se verrait remercié de son soutien par un cartel placé à l'entrée de cet espace. En contre-partie, ce sponsor obtiendrait des tarifs favorables pour la location du salon pour des réunions ou des réceptions durant une période à déterminer.

Même si l'ancienne villa Sandoz ne conservait pas son affectation muséale, la Ville devrait tout de même, en sa qualité de propriétaire immobilier, réaliser une bonne part des travaux techniques pour mettre le bâtiment en conformité avec son usage public.

Vu le classement du bâtiment comme monument historique d'importance régionale, un subventionnement cantonal à hauteur de 15 % des frais liés à la conservation de

la substance historique est prévu. Sur la base du projet architectural, le montant de la subvention pourrait s'élever à environ CHF 200'000.-.

Une demande est en cours par l'intermédiaire du RUN pour mettre la rénovation du musée au bénéfice des subventions accordés par le Canton et la Confédération dans le cadre de la NPR (politique régionale Nouvelle politique régionale). La rénovation du Musée serait prise en compte dans le secteur du tourisme et pourrait bénéficier de prêts sans intérêts ou à taux réduit au maximum sur le 60 % de l'engagement financier total de la Ville.

La rénovation du musée, par la hausse de la fréquentation qui en est attendue et l'augmentation des ventes d'articles divers, produira également des rentrées supplémentaires dont le montant est difficile à évaluer pour le moment. On peut raisonnablement supposer que le nombre de visiteurs atteindra 8 à 10'000 personnes, soit environ le tiers de la fréquentation du MIH.

Il serait par contre hasardeux d'indiquer dans quelle proportion augmenteraient les recettes générées par les ventes de billets d'entrée et les achats dans la boutique.

Nous pouvons cependant indiquer que ces paramètres seront influencés favorablement par les efforts de promotion commune des trois musées du parc qui seront entrepris dans le cadre de la réorganisation en cours. Une offre de billets avantageux pour la visite de deux ou de plusieurs musées sera également mise en place à cette occasion.

Amortissement

Compte tenu des montants ressortant des points 8.19 et 9.7 ci-dessus, l'investissement net (TTC) peut être présenté comme suit :

Budget de la partie architecturale	1'843'000.-
Budget aménagement	710'160.-
Honoraires et frais divers partie architecturale	625'000.-
Honoraires et frais divers partie aménagement	732'648.-
Coûts divers	89'100.-
Investissement total	3'999'908.-

A déduire:

Travaux complémentaires de muséographie
pris en charge par la Société des amis du musée
d'histoire (SAMH), si acceptation du crédit par le
Conseil général, et récoltés par la SAMH durant
les travaux

- 500'000.-

Investissement à charge de la Ville

3'499'908.-

En application des directives établies par le Service des communes en matière d'amortissements, la charge financière annuelle moyenne de l'investissement peut être estimée comme suit:

Amortissement (6,50%) sur CHF 3'499'908.-	227'494.-
Intérêts 3.2% sur la moitié de l'investissement à charge de la Ville	55'998.-
soit une charge annuelle de	283'492.-

A ces montants s'ajoute les charges de personnel évoquées ci-dessous.

Conséquences sur les ressources humaines

Les restructurations engagées dans le cadre des musées de la Ville (cf. rapport d'information au Conseil général du 24 novembre 2009) permettront de maintenir à un niveau supportable les conséquences du réaménagement sur le personnel du Musée d'histoire. Comme ce processus est au début de sa phase de réalisation, il est difficile de connaître le détail de la structure transversale du personnel de régie, de surveillance, de nettoyage et d'accueil qui sera mise en place et donc d'évaluer si elle dégagera des disponibilités par rapport à la situation actuelle.

La question des horaires d'ouverture du Musée d'histoire, qui aura des effets sur le taux d'activité du personnel d'accueil, sera reprise dans le cadre de l'organisation générale des musées, après l'entrée en fonction de l'administrateur récemment engagé.

Le taux d'occupation actuel de la concierge (12.5 % d'une personne occupée à 100% dans d'autres services dont le MBA) se révélera insuffisant pour faire face à l'accroissement des travaux d'entretien. Ces nouveaux besoins nécessiteraient un passage du poste à 20 % (+7.5%) selon le Service d'architecture et des bâtiments. Cette estimation sera précisée en fonction des nouveaux sols qui seront installés dans les caves et selon les équipements muséographiques choisis.

Collaboration intercommunale

Le Musée d'histoire n'entrera pas en concurrence avec le Musée paysan et artisanal. Au contraire, la restructuration envisagée au MH permettra à chacune des institutions de développer une thématique spécifique, l'une se concentrant sur la vie rurale et l'artisanat, l'autre sur la vie urbaine, à chaque fois dans une perspective alliant passé et présent. Les liens entre les deux institutions seront renforcés par la participation de la conservatrice du MPA aux séances du comité de direction des musées, lorsque les thèmes discutés le nécessiteront.

On pourrait s'interroger sur le fait que le Musée d'histoire limite sa thématique à notre ville et n'englobe pas les Montagnes neuchâteloises dans leur ensemble, même si beaucoup d'éléments qui seront présentés s'appliquent par extension à toute la région. Cela est dû à la volonté d'être complémentaire des Moulins souterrains du Col-des-Roches et du Musée régional de La Sagne. La première institution fonctionne comme un musée dit « de site », à savoir des moulins souterrains – par définition intransportables - qui constituent un patrimoine industriel exceptionnel en Europe.

A ce site préservé et mis en valeur par une fondation s'ajoute un musée dont les collections sont constituées par des objets relatifs à la meunerie et des objets historiques propriété de la Ville du Locle dont elle a confié par convention la gestion et l'exposition à la fondation des Moulins du Col-des-Roches. Quant à La Sagne, il s'agit d'un musée encyclopédique, à vocation principalement scolaire, comme on en connaissait au 19^{ème} siècle. Ce qui explique son implantation dans le collège. Géré par une équipe très engagée, le musée, qui fonctionne comme un musée des musées, tire avantage de cette caractéristique.

Certains se demanderont si nous avons dans le canton de Neuchâtel les moyens de faire vivre autant de musées d'histoire, la catégorie de musées la plus nombreuse, et s'il ne vaudrait pas mieux créer un musée cantonal d'histoire. La question a été posée fin 2005 aux conservatrices des collections historiques de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel par les conseillers/conseillères communales des trois villes dans le cadre du RUN. La réponse a été négative pour des questions liées aux bâtiments envisagés (MH, Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel et MBA réaffecté) dont aucun ne convenait à cette mission dans son état actuel. La construction d'un lieu adéquat à cette nouvelle mission aurait nécessité des investissements très importants. Un même manque de moyens apparaissait quant aux ressources financières et humaines disponibles pour assurer la gestion courante, les expositions et les animations d'un musée qui aurait dû présenter une programmation à la hauteur de son rang ambitieux.

Un autre argument tenait aussi à la gestion des collections : une part importante des collections historiques réunies dans le canton n'est pas la propriété des trois villes mais de collectivités publiques plus petites et de fondations privées.

Dans leur préavis négatif, les conservatrices mandatées ont également pris en compte les difficultés pratiques de l'organisation des visites scolaires dans un musée situé dans une autre localité.

Enfin, les musées d'histoire sont un élément identitaire important. Les objets contenus dans leurs collections trouvent souvent leur sens dans le cadre géographique où ils ont été conçus ou utilisés. La création d'un musée unique – que ce soit en histoire ou dans un autre domaine – pose la question du lien avec les donateurs. Certains d'entre eux ont noué des relations privilégiées avec des conservateurs. Ils pourraient remettre en cause leur soutien parfois très généreux à une institution s'ils voient qu'elle perd son autonomie pour être intégrée dans un ensemble plus grand.

Si des restructurations profondes ne semblent pas possibles pour le moment dans le domaine des musées d'histoire, les collaborations s'intensifient cependant au sein du Groupement des musées neuchâtelois, que ce soit dans le domaine des animations (journée écoles-musées, Nuit et Journée internationale des musées), des prêts de matériel ou des inventaires informatisés (p.ex. logiciel mus-e utilisés par de nombreux petits musées).

Le développement des inventaires permet déjà de connaître de manière plus précise le contenu des collections d'une bonne partie des musées du canton. Il évite les acquisitions de doublons parfois inutiles (lorsqu'un objet courant similaire se trouve déjà dans un autre musée). Il permet également de proposer l'acquisition de certaines catégories d'objets à un musée qui fonctionne comme un centre de référence dans ce domaine de collection. Cette politique d'acquisitions coordonnée, qui devrait se développer ces prochaines années, aura des conséquences à long terme sur le besoin en dépôt pour les collections, qu'elle devrait concourir à stabiliser.

Eléments relatifs au développement durable

a) Aspects environnementaux

Les mesures prises pour améliorer l'isolation du bâtiment dans le respect de son caractère historique apportera une contribution indéniable aux économies d'énergie. Rappelons que seul le sur comble ne sera pas isolé.

Même le chauffage au sol installé dans les caves fera l'objet d'une isolation et sera réglé de manière à fonctionner de manière économe. Le réglage de la température du chauffage à 18 - 19 degrés dans les salles d'exposition et 20 degrés dans les locaux d'accueil et de travail constituera un élément favorable à la fois aux économies d'énergie et à la conservation des collections. En matière de chauffage signalons encore que le bâtiment demeurera raccordé au chauffage à distance, ce qui contribue à abaisser la pollution atmosphérique.

La ventilation et l'aération des locaux sera réalisée en utilisant la structure d'origine du bâtiment (vantaux mécanisés, aspiration et évacuation de l'air par les ouvrants de la verrière). Si le système choisi nécessitera l'installation de ventilateurs, on évitera tout de même l'installation d'une climatisation.

Le musée deviendra un lieu plus agréable pour le public et plus économe en énergie car les courants d'air y seront moins nombreux en raison de l'étanchéification des fenêtres. Les locaux seront mieux ventilés mais de manière contrôlée. Les frais de chauffage resteront stables mais ils porteront sur un bâtiment dont la surface d'exposition aura été augmentée de 25 %.

Il ne sera pas installé de panneaux solaires sur le toit car une telle intervention est peu compatible avec le statut de monument historique du bâtiment. Par ailleurs, l'utilisation d'eau chaude sanitaire est trop faible dans un musée pour justifier une telle installation. Il serait onéreux de produire de l'électricité solaire, car le coût de l'installation de panneaux est élevé. Il est financièrement plus intéressant de mettre l'accent sur les économies d'énergies.

b) Aspects sociaux

La transformation projetée fera disparaître les barrières architecturales qui empêchent pour le moment les handicapés d'accéder au musée comme ils seraient en droit de le faire. L'installation d'un ascenseur sera également appréciée par les

personnes âgées et les mères de famille, d'autant que la salle d'exposition temporaire restera au 2^{ème} étage.

Le contenu de la nouvelle muséographie pourrait avoir également un impact social : faciliter la prise de contact des personnes nouvellement arrivées avec la ville, particulièrement les migrants venus de pays éloignés. Grâce à une collaboration à mettre en place avec le Bureau de l'intégration et diverses institutions qui s'occupent d'apprentissage de notre langue pour les non-francophones, nous souhaitons offrir à ces personnes des occasions de venir au musée pour y découvrir l'histoire de leur nouveau lieu de domicile. En apprenant que La Chaux-de-Fonds a été une ville intégratrice de longue date, ils comprendront que d'autres avant eux se sont installés ici dans des conditions parfois difficiles et qu'ils y parfois font souche. De manière plus générale, cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer le sentiment d'identité et de fierté de la population.

c) Aspects économiques

La rénovation du Musée d'histoire aura un impact positif sur l'économie locale ou régionale car les travaux prévus reviendront dans une forte proportion à des entreprises d'ici. Dans la période de crise que nous connaissons, les investissements des collectivités publiques jouent un rôle anticyclique.

Les travaux liés à la préservation de la substance historique du bâtiment permettent le maintien et la transmission de savoirs faire dans les métiers du bâtiment.

Préavis des commissions

Le présent rapport a été soumis à la Commission du Musée d'histoire qui l'a adopté à l'unanimité lors de sa séance du 1^{er} février 2010.

La Commission culturelle a également examiné ce document lors de sa séance du 9 février 2010 et l'a adopté à une très large majorité.

Une séance de présentation du projet sera organisée le 25 mars pour les commissions et les comités des sociétés d'amis des musées de la ville.

Conclusion

La rénovation architecturale et muséographique du Musée d'histoire constitue l'une des priorités du programme de législature qui a été adopté par votre Autorité;

s'inscrit dans la mise en valeur de la reconnaissance par l'Unesco au titre du Patrimoine mondial de l'humanité des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle;

permet la mise en valeur de l'histoire de la ville alors que celle-ci est aujourd'hui absente des musées;

réhabilite un élément du patrimoine immobilier communal classé au titre de monument historique;

garantit la pérennité de l'institution en renforçant son attractivité;

assure la conservation des collections et leur mise en valeur conformément aux normes établies;
permet à l'institution de remplir ses missions d'exposition et d'animation dans un cadre adéquat;
renforce le confort et la sécurité des visiteurs.

L'offre culturelle et touristique du Musée d'histoire réaménagé complètera celle des autres musées de la ville, particulièrement de ceux situés dans le Parc des musées.

La qualité de la rénovation architecturale et muséographique couplée à l'intérêt intrinsèque de l'histoire de notre Ville fera du Musée d'histoire une institution consacrée à l'histoire urbaine équivalente au plan suisse à celles de Lausanne, Genève ou Schaffhouse.

L'engagement financier demandé à la Ville est le premier destiné à cette institution sous forme d'investissement depuis plus de trente ans. De plus, la transformation architecturale est indispensable en raison du caractère public du bâtiment.

La Société des amis du Musée d'histoire a pour objectif de réunir CHF 500'000.- de fonds privés qui viendront s'ajouter au crédit communal.

Cet investissement est le premier qui fait suite à la récente reconnaissance de l'Unesco. Il démontre la volonté des autorités de concrétiser sans délai des projets de mise en valeur dans le cadre de cette reconnaissance.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames le conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président La chancelière

Didier Berberat Muriel Barrelet

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 3'500'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le réaménagement architectural et muséographique du Musée d'histoire.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux de 6.50%.

Article 4.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Théo Bregnard

Le secrétaire

Pierre-André Rohrbach

M. Daniel Musy et M. Xavier Hüther se refusent.

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Voici qu'enfin la rénovation du Musée d'histoire nous est présentée. Je dis "*enfin*" parce que nous l'attendions depuis plus de vingt ans, témoins en sont nos interventions répétées sur cet objet. Mais, nous ne sommes pas les seuls à avoir fait preuve de patience, qui, comme on le sait, est la mère des vertus. Et donc vient maintenant le moment de la récompense.

Dans le domaine culturel, indispensable à la vie spirituelle et communautaire d'une cité, nous disposons d'outils remarquables : notre Musée d'horlogerie, notre Musée des Beaux-arts, notre Théâtre à l'italienne, notre Salle de musique et notre Bibliothèque participent à l'évidence à notre image, celle d'une ville qui a ses spécificités, mais qui n'est pas fermée sur elle-même.

Ces réalisations, ce mouvement inauguré, à tout le moins dès le début de notre industrialisation ne sont pas tombés du ciel. Ils sont l'œuvre d'une bourgeoisie cultivée, humaniste et entreprenante et d'une population ouverte à l'idée d'un progrès, matériel mais pas seulement.

Les temps ont changé, dira-t-on, mais ce n'est pas une raison pour renoncer à notre élan, pour ne pas le renouveler, et ainsi nous-mêmes changer. Le MIH, par ses magnifiques collections d'objets, nous montre les liens entre horlogerie, microtechnique et arts appliqués et il nous permet d'explorer tout ce qui implique la "*mesure du temps*".

Mais, dans cette offre manque à l'évidence un indispensable complément : comment ont vécu ceux qui ont fabriqué ces objets si significatifs ? Comment le travail, la production étaient-ils organisés, quels étaient les rapports (permettez-moi ces termes car ils sont historiques) entre "*ouvriers*" et "*patrons*", étant entendu qu'à La Chaux-de-Fonds, s'il y a eu des conflits, il y a aussi eu dialogues et accords.

Bref, quels étaient les attentes, les espoirs, les craintes ? Comment vivait-on le temps qui passe, les loisirs, la vie associative, musicale, théâtrale, sportive, sociale et politique au sens large du terme ?

Voilà ce que la muséographie du Musée d'histoire rénové se propose de nous faire lire en travaillant sur des symboles choisis, lesquels seront explicités et mis en relation.

D'ailleurs, il n'y a pas que le passé à considérer, mais celui-ci doit être relié au présent, y compris dans ses développements récents. Il y a la reconnaissance de l'UNESCO, bien sûr, mais aussi, alors que nous avons perdu certains centres de décision, le retour de la production dans notre ville et notre région. Ce n'est pas un hasard et ce n'est pas sans lien à notre "*label*", à notre image.

Vous voyez que j'ai inversé les rôles puisque j'ai d'abord parlé de la muséographie projetée et de sa fonction. Mais, c'est parce que c'est elle qui doit présider à la rénovation des lieux et c'est ainsi que ce qui nous est

présenté a été conçu : transformation sobre et respectueuse de l'intérieur de cette belle maison bourgeoise afin que le Musée puisse remplir son rôle.

Ce projet est en réalité mesuré, bien dans l'esprit horloger.

De par le fait qu'il s'inscrit dans le concept des 3 musées, qu'il y aura une billetterie commune, et que comprendre ce que fut et ce qu'est la vie des gens peut être passionnant et partagé, il y aura raisonnablement un retour sur investissement, avec une fréquentation interne et externe à coup sûr accrue.

Ces deux crédits ne mettent pas en péril nos finances communales, même dans cette période difficile, puisqu'ils seront amortis sur trente ans. Nous faisons de gros efforts pour renouveler nos infrastructures techniques. Ceux-ci sont, à n'en pas douter, nécessaires. Nous devons aussi faire de petits efforts pour renouveler, pas à pas, notre infrastructure et notre offre culturelle, d'autant plus que les "*Amis*" de ces institutions ont toujours participé à leur financement.

Il est nécessaire que notre ville en reste une, avec notamment, comme je l'ai dit et le souhaite au nom du POP, ses musées vivants dont celui d'histoire et le prochain Naturama. Je vous remercie.

M. Marc Arlettaz, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. On entend parfois dire : "Lorsqu'il s'agit de faire des trous pour changer des tuyaux, tout le monde trouve normal de dépenser des millions et quand il s'agit de culture, on trouve à redire !" Eh bien, c'est peut-être malheureux, mais c'est vrai !

Dans le contexte économique actuel, nous avons à faire des choix, parfois douloureux. La villa Sandoz est un très beau bâtiment et le Musée d'histoire est l'une des vitrines de la mémoire de notre cité. Mais nous avons des priorités financières qui concernent les 38'000 Chaux-de-Fonniers, tous, sans exception. Et nous venons d'en avoir à l'instant une excellente illustration.

Nous avons d'ailleurs été surpris que la presse locale se fasse autant l'écho de ce projet, non encore voté, comme si la ratification par notre Conseil n'était qu'une simple formalité... D'ailleurs, si l'on voulait tenir la population au courant des grands investissements de notre collectivité, pourquoi la Ville n'a-t-elle pas choisi de communiquer également sur le projet de rénovation de l'adduction d'eau ?

Pour en revenir au bâtiment qui nous intéresse, le Musée d'histoire mérite évidemment quelques travaux, qu'il s'agisse de la mise en conformité des installations électriques, des mesures de protection incendie ou de gestion de l'hygrométrie dans certaines parties du bâtiment. Mais quoi qu'il en soit, l'ascenseur, la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite ou l'éclairage extérieur ne peuvent pas être considérés comme des élé-

ments obligatoires pour assurer la pérennité du patrimoine immobilier de la Ville.

Globalement, il ne s'agit pas de travaux de CHF 3'500'000.–, mais bien de CHF 4'000'000.–, qui nous sont proposés. Malgré toute la bonne volonté et l'énergie que la Société des amis du Musée d'histoire pourra déployer, il paraît très peu vraisemblable, dans la situation économique actuelle, qu'un demi-million de francs, soit plus de CHF 10.– par habitant, puisse être récolté ! Que se passera-t-il si ces CHF 500'000.– ne sont pas trouvés ? Les travaux seront-ils reconsidérés en conséquence ? Des cas similaires ces dernières années dans notre canton nous permettent d'en douter !

Nous ne nous attarderons pas sur le réaménagement muséographique devisé à CHF 1'442'000.– TTC. Si l'on en croit le Conseil communal dans son rapport d'information du 17 février 2010 sur le budget des investissements, tous les crédits conservés dans la version réadaptée sont nécessaires pour assurer la bonne gestion de la Ville. Notre vision des choses ne nous permet pas d'admettre que plus de CHF 1'400'000.–, pour réaménager les espaces d'un musée actuellement visité par moins de 3000 visiteurs par an, soient indispensables pour assurer une bonne gestion de la Ville.

D'ailleurs, lorsque l'on exclut de la fréquentation les élèves des classes d'école, ce ne sont que 2000 visiteurs qui, volontairement, ont payé en moyenne annuelle sur ces trois dernières années un billet d'entrée.

Enfin, au chapitre de la fréquentation, nous regrettons que les hausses du nombre de visiteurs attendues soient chiffrées à peu près avec la même précision que lorsque l'on mouille son doigt pour savoir la direction du vent.

Dans un monde parfait, où l'argent tomberait du ciel, nous ne pourrions que soutenir le réaménagement proposé, qui améliorerait la mise en valeur d'un bâtiment historique et permettrait, à ceux qui s'y intéressent, de mieux découvrir notre histoire locale. Mais tel n'est pas le cas, et si le Conseil communal avait souhaité une réponse adéquate aux préoccupations financières manifestées par une partie des membres de notre Conseil, il aurait proposé un réaménagement limité au strict minimum des exigences en termes de sécurité et de préservation du patrimoine.

Et l'UNESCO dans tout cela ? Certes, un beau Musée d'histoire permet aux visiteurs de mieux appréhender les particularités de notre cité, mais en termes d'image globale, donnerons-nous vraiment une vision positive au touriste arrivant en voiture, en l'obligeant à slalomer entre des nids de poule pour atteindre nos beaux musées ? Pas sûr...

En outre, nous tenons à rappeler que le Conseil communal a déjà récemment consenti des frais dans l'ancien bâtiment de la Halle aux en-

chères, afin de permettre aux touristes et à nos concitoyens de comprendre le caractère si unique de notre ville.

L'automne dernier, nous nous sommes abstenus de prendre acte du rapport d'information sur les musées pour ne pas signer un chèque en blanc au Conseil communal et pour ne pas nous sentir liés lorsqu'il s'agirait d'examiner les demandes de crédit qui nous seraient soumises.

De ce fait et après lecture du rapport qui nous intéresse ce soir, c'est tout à fait sereinement, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, que notre groupe refusera la demande de crédit qui nous est soumise par le Conseil communal. Je vous remercie de votre attention.

Mme Julie John, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Verts soutiendront le crédit de CHF 3'500'000.– demandé par le Conseil communal pour le réaménagement architectural et muséographique du Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds.

Il est évident que ce musée a un besoin urgent d'être rénové et réaménagé. En effet, à l'heure actuelle il se trouve dans un état tel, qu'il ne répond plus aux normes de sécurité, tant au niveau de l'électricité qu'au niveau des risques liés à un éventuel incendie. De plus, il n'est actuellement pas accessible pour les personnes à mobilité réduite, ce qui est simplement illégal pour un bâtiment public. Nous saluons également le fait d'isoler le bâtiment, ce qui permettra une nette économie d'énergie et donc de frais, sans pour autant dénaturer la beauté architecturale du bâtiment. Cet investissement est nécessaire et génère un coût sur le court terme, mais rapportera sur le long terme par les entrées que le musée enregistrera et en termes d'image, par la valorisation de notre patrimoine culturel. Nous tenons d'ailleurs à saluer l'effort que s'engagent à fournir les *Amis du musée d'histoire*, pour son apport de CHF 500'000.–, pour autant que notre Conseil accepte le crédit de ce soir.

Étant donné son état actuel, une seule question se pose. Voulons-nous conserver le Musée d'histoire de notre ville ou le fermer ? A l'heure où la ville est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, les Verts répondent qu'il est indispensable de le conserver. En effet, notre ville, qui compte près de 37'000 habitants, se doit d'offrir à sa population des lieux culturels de qualité, tel que le sera sans conteste le Musée d'histoire après les rénovations prévues dans le présent rapport. Il est essentiel d'avoir un lieu qui témoigne et qui raconte la richesse historique d'une ville singulière comme La Chaux-de-Fonds. Ce musée est un espace de rencontre autour de notre propre identité, de notre histoire locale, cantonale, régionale et suisse ! Ce musée répondra aux interrogations et à la curiosité des Chaux-de-fonniers eux-mêmes, jeunes et moins jeunes, mais également à celles de nombreux visiteurs extérieurs.

Le Musée d'histoire est un lieu central, positionné idéalement dans le Parc des musées. De par sa position, son architecture et son affectation, il

sera le lien idéal entre le Musée international de l'horlogerie et le patrimoine de notre ville elle-même. Des synergies riches et fortes devraient se dégager de cette proximité entre ces deux institutions culturelles importantes. Étant inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, notre ville doit avoir un lieu qui raconte son histoire de manière approfondie, permanente, mais également ponctuelle sur des thèmes plus précis, de manière à intéresser et à accueillir des visiteurs réguliers, mais aussi les écoles.

Une ville telle que la nôtre doit avoir des choses à offrir à sa population. Nous avons le devoir de préserver nos institutions culturelles et de leur permettre de remplir leur mission dans des conditions descentes et légales, ce qui n'est pas le cas pour le Musée d'histoire dans l'état actuel des choses. Il est certain que le Musée d'histoire rayonnera dans notre ville et bien au-delà de notre région, de par son lien très fort à notre patrimoine qui est, je le répète, inscrit à l'UNESCO. Faisons-lui honneur en acceptant ce crédit ! Je vous remercie.

M. Pascal Bühler, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Parti socialiste a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport relatif à la demande de crédit de CHF 3'500'000.- nécessaire et indispensable au réaménagement architectural et muséographique du Musée d'histoire. Il salue la qualité de celui-ci et en remercie le Conseil communal, ainsi que ses auteurs. Le Parti socialiste soutiendra (au contraire de l'UDC) le rapport et le votera avec enthousiasme.

Le rapport présenté figure en bonne place dans le programme de législature approuvé par notre Conseil en mai 2009. Il est le résultat logique des crédits d'étude octroyés par le Conseil général en 2003 et 2005. Il s'inscrit parfaitement dans le cadre du concept "*d'un parc – trois musées*". Il est également le prolongement du rapport d'information relatif à l'organisation, à la politique et aux missions des musées communaux accepté par notre Conseil en novembre dernier et de l'engagement d'un administrateur au sein du dicastère des Affaires culturelles, de la santé, des sports et de la jeunesse, chargé dans un premier temps de la gestion et de la coordination muséale.

Ce rapport est bien développé, précis et complet. Il distingue clairement le genre des travaux à entreprendre pour atteindre les objectifs fixés et les chiffre de manière détaillée.

Ainsi, il est nécessaire, voire indispensable pour certains travaux, de transformer le bâtiment de manière à le rendre accessible tant de l'extérieur qu'à l'intérieur (ascenseur), à lui donner une meilleure fonctionnalité, de plus grands volumes, de le rendre "*écologiquement économique*" et sécurisé.

En parallèle à ces travaux, il est indispensable de mettre en place, dans l'ancienne Villa Sandoz, une nouvelle muséographie, permettant au

musée de remplir pleinement son rôle de trait d'union entre l'histoire passée et actuelle.

Toutefois, ce rapport est plus qu'une simple demande de crédit. Il s'agit en fait d'une demande de doter la ville de La Chaux-de-Fonds, non seulement d'un bâtiment adapté aux besoins actuels, fonctionnel et attractif, mais également d'un instrument moderne de politique muséale et culturelle, ainsi que d'un outil de promotion de notre ville, de notre manière de vivre et de faire !

Nous avons ainsi, ce soir, la possibilité de mettre à disposition de la population un lieu rénové, adapté et consacré à l'histoire de la vie urbaine que la population pourra venir découvrir, pas à pas, de salle en salle, la construction de son histoire au fil du temps et ainsi comprendre les racines de notre ville.

En effet, il ne fait aucun doute que pour la troisième ville de Suisse romande, le Musée d'histoire se doit non seulement d'exister, mais également de se moderniser, d'autant plus que notre ville figure, faut-il le rappeler, au patrimoine mondial de l'humanité et que l'histoire de notre ville y joue un rôle prépondérant. Le réaménagement architectural et muséographique de notre musée s'inscrit dès lors logiquement et indiscutablement dans la mise en valeur de la reconnaissance par l'UNESCO.

De plus, nous avons besoin de ce lieu, pour mieux nous connaître et nous faire connaître. Le Musée d'histoire doit devenir, sans tarder, le musée de la célébration de l'industrie horlogère et de la vie urbaine chaux-de-fonnière. Il est d'ailleurs en parfaite synergie avec les deux autres musées, à savoir le Musée des Beaux-arts et celui international d'horlogerie, qui bordent le parc et y joue un rôle complémentaire indispensable.

A ce sujet, nous avons pris bonne note des objectifs visés par le Musée d'histoire, en page 7, et les approuvons pleinement.

Le Musée d'histoire a un rôle important à jouer en collaboration avec les autres institutions muséales, dans la vie sociale, culturelle et touristique de la région. Nous devons pour cela lui en donner les moyens !

Nous avons également pris acte, en page 29, qu'une "promotion commune des trois musées du parc sera entreprise dans le cadre de la réorganisation en cours" et "qu'une offre de billets avantageux pour la visite de deux ou plusieurs musées sera également mise en place à cette occasion".

Nous partageons ces propos et souhaitons qu'un effort incitatif soit donné, afin que le Musée d'histoire soit "*la porte d'entrée*" des musées, celui que l'on visite en premier, afin que les visiteurs s'imprègnent de l'histoire urbaine chaux-de-fonnière, afin qu'ils puissent mieux comprendre et tirer des parallèles avec les collections du Musée des Beaux-arts, celui international d'horlogerie, le Musée paysan et artisanal, ainsi que l'Espace de l'urbanisme horloger.

En ce qui concerne le coût total du réaménagement estimé à CHF 4'000'000.–, dont à déduire (élément peu fréquent qu'il faut relever et remercier) un engagement financier de CHF 500'000.– de la part de la Société des amis du Musée d'histoire, ainsi qu'un subventionnement cantonal estimé, selon le rapport (page 29) à CHF 200'000.–.

Il nous apparaît que la demande de crédit portant sur CHF 3'500'000.– est modérée et non démesurée, compte tenu de l'ampleur des travaux à effectuer, dont certains sont indispensables pour mettre le bâtiment en conformité aux normes et en tenant compte également que le bâtiment est classé comme monument historique au niveau cantonal.

A titre d'exemple, le Musée olympique d'Ouchy prévoit des travaux d'agrandissement qui se comptent en dizaines de millions de francs, montant largement supérieur à celui demandé ce soir !

L'octroi de ce crédit permettra ainsi de doter le Musée d'histoire d'une infrastructure et d'un équipement conformes et modernes, ceci pour, selon notre journal local, la somme annuelle de CHF 7.50 par habitant en moyenne durant une quinzaine d'années environ.

Sur ce point, nous aimerions que le Conseil communal nous confirme la véracité de cette information qui permettra d'apprécier et de relativiser, si besoin est, l'importance du crédit demandé.

Finalement, nous nous réjouissons d'avoir, à la fin de l'année 2012, un Musée d'histoire moderne et équipé qui soit à la hauteur de nos besoins et de nos attentes. En effet, nous sommes convaincus que cette réhabilitation du Musée d'histoire a du sens et qu'elle est un signe fort face à l'avenir ! Je vous remercie de votre attention.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous remercions ses auteurs pour la qualité du dossier présenté.

Vous savez combien le PLR est préoccupé par la situation financière de la Ville. Dès lors, la question se pose, une fois de plus. Est-ce le moment, au vu de la situation financière actuelle, d'investir CHF 3'500'000.– dans la rénovation du musée alors que nous n'avons pas pu être suivi dans nos demandes visant à essayer de le réduire le budget ?

De prime abord la réponse serait non : nos moyens ne sont pas suffisants actuellement. Cependant, ce projet ne doit pas être pénalisé parce qu'il arrive à un mauvais moment. Il est l'aboutissement d'une longue réflexion qui promet une réalisation séduisante.

Nous avons compris qu'il y avait nécessité d'assainir le bâtiment et surtout les lieux de conservation dont les défauts mettent en péril la collection. Le rôle premier des musées est de conserver et de bien conserver pour transmettre un héritage, un témoignage de notre passé et notre époque aux générations qui nous succéderont. Les musées sont en

quelque sorte les chambres hautes de la collectivité, nous en avons besoin.

Refuser ce projet aujourd'hui ne fera que reporter la dépense. Dette il y aura, vis-à-vis de nos successeurs tant sur le plan financier et que sur le plan patrimonial. Le rôle d'un musée d'histoire est d'aider à la compréhension du passé et du présent. Les aspects pédagogiques du projet, par la thématique envisagée et par la création d'un local d'accueil pédagogique pour les écoles y contribueront.

Nous sommes persuadés que ce musée sera intéressant. Je pense aussi qu'il sera passionnant, accessible à tous et qu'il attirera des visiteurs. Nous aurons un témoignage supplémentaire de l'histoire de cette ville qui nous a conduits à la reconnaissance de l'UNESCO. Il permettra de mieux expliquer à nos concitoyens et à nos hôtes pourquoi cette ville est ce qu'elle est.

Ce sera un complément indispensable au Musée d'horlogerie et il renforcera l'attrait global pour nos musées du parc avec un Musée des Beaux-arts qui ne cesse de s'enrichir et de prendre de l'importance.

Nous sommes sensibles au fait que ce sont principalement des artisans locaux qui bénéficieront de ces crédits.

L'ascenseur, que nous jugeons indispensable, la réalisation des accès et la conception de la ventilation s'intègrent bien au bâtiment sans le dénaturer.

Nous avons été séduits par l'éclairage nocturne. Cependant, nous craignons qu'il crée des contrastes en générant des zones d'ombre trop marquées dans le parc avec un risque d'insécurité. Cet aspect a-t-il été envisagé ? A-t-on prévu notamment de procéder facilement à des changements de répartition de la lumière, si nos craintes s'avéraient fondées ?

Certains Conseillers généraux PLR ont estimé que l'on aurait pu rénover le bâtiment à moindre frais. La somme dévolue à la muséographie, comparable aux honoraires de l'architecte, demande pour certains des explications. Nous remercions le Conseil communal de nous expliquer comment les tâches se répartissent entre architecte et muséographe.

Un autre souci est que la rénovation du musée pourrait engendrer une augmentation des frais de fonctionnement. Le Conseil communal peut-il nous donner des garanties à ce sujet ?

Il est question dans le rapport de crédits émanant des fonds de "*Nouvelle politique régionale*", NPR. Le Conseil Communal peut-il nous apporter des précisions quant à la façon dont sont distribués ces fonds et ce que l'on peut espérer en attendre dans le cas particulier et de façon plus générale ?

Dans la mesure du possible le groupe PLR souhaiterait que le Conseil communal nous fasse part à l'avance de l'avancée ou de son sentiment sur des décisions en suspens liées soit aux crédits NPR ou à des subventions autres, cantonales ou fédérales.

En majorité, lors de la préparation de séance, les Conseillers généraux PLR ont déclaré vouloir soutenir le projet et l'accepter. Certains ont cependant déclaré qu'ils préféreraient s'abstenir. Nous sommes intéressés par les précisions que le Conseil Communal pourra encore nous donner.

Le PLR est attaché au fait que la culture soit vivante dans notre ville. Même en période de difficultés, nous devons continuer de procéder à certaines dépenses pour qu'il fasse bon vivre et venir à La Chaux-de-Fonds et nous pensons qu'il y aura un retour sur investissement, tant sur le plan touristique, qu'en terme d'image pour la ville et pour nos industries.

Ce musée "*historique*" (c'est le nom qu'il porte étonnement à son fronton)...ce musée historique et vétuste attire trop peu de visiteurs malgré la qualité des expositions temporaires réalisées avec peu de moyens. Ce projet devrait lui permettre de devenir un Musée d'histoire attractif.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, je remercie la majorité des groupes pour l'accueil réservé à ce rapport et l'ensemble de votre Conseil pour l'attention qu'il lui a portée. Les questions posées sont tout à fait pertinentes et le Conseil communal va s'attacher à y répondre.

Je tiens également à remercier la conservatrice pour l'important et complet travail qu'elle a réalisé en vue de l'élaboration de ce rapport.

Votre Conseil a approuvé, il y a quelques minutes, un important crédit destiné à la rénovation et au renouvellement de l'adduction d'eau. Vous le savez, une des singularités de notre ville est de s'être développée à mille mètres d'altitude dans une vallée qui n'abrite pas de sources importantes. Vous le savez également, avant même de se doter de l'adduction d'eau, notre ville s'est dotée d'un théâtre. Où peut-on prendre connaissance de cette singularité ? Et bien, nulle part aujourd'hui !

Votre Conseil a approuvé également un crédit pour l'achat et la transformation de l'immeuble Fantaisie 2, dans le but d'y installer des classes enfantines. Dans quel lieu les élèves de notre ville peuvent-ils apprendre à connaître l'histoire de La Chaux-de-Fonds entre la fin du XVIII^{ème} et le début du XXI^{ème} siècle ? Et bien, nulle part aujourd'hui !

Où peut-on, à part la brève introduction présentée dans l'Espace de l'urbanisme horloger, expliquer à la population et aux visiteurs de notre région les raisons pour lesquelles Le Locle et La Chaux-de-Fonds ont été inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO ? Et bien, nulle part aujourd'hui !

Cette brève entrée en matière pour démontrer tout le sens qu'il y a à accepter le rapport qui vous est soumis ce soir.

Voilà donc tantôt vingt ans que l'on discute de la nécessité de réhabiliter tant le bâtiment que la muséographie du Musée d'histoire. Le projet a dû longtemps mûrir. Il a été retardé à plusieurs reprises en fonction des

cycles économiques puisque, pour certains, ce n'est jamais tout à fait le bon moment pour investir dans la culture. Il a été retardé également en fonction des cycles politiques. En 2003, votre Conseil a approuvé le rapport "*un parc – trois musées*" et le crédit d'étude y relatif qui, déjà, indiquait la volonté de mieux mettre en synergie les musées du parc, tant du point de vue des contenus que de l'organisation. En 2005 vous approuviez un crédit d'étude de CHF 200'000.– destiné à conduire l'étude qui a permis de finaliser le projet qui vous est soumis ce soir. En 2008 enfin, votre Conseil approuvait le rapport relatif aux missions, à l'organisation et à la politique des musées. C'est suite à l'ensemble de ce processus que le Conseil communal peut vous présenter ce soir un projet abouti, qui s'insère parfaitement dans une politique globale (et j'insiste sur les termes de politique globale) car ce projet a trait aussi bien à l'organisation de nos institutions, à la complémentarité entre les contenus proposés aux publics d'ici et d'ailleurs et à la valorisation de nos institutions et de notre ville et, par elle, de notre histoire économique aussi bien que culturelle. De plus, ce projet permet également de valoriser et pérenniser les retombées que nous pouvons attendre suite à notre inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Musée d'histoire, par la nature de son champ d'activité, est à la croisée de divers chemins, diverses disciplines, diverses approches. En ce sens, il est une pièce importante de la politique culturelle et muséale voulue par le Conseil communal. Grâce à cette importante mutation, il sera à même de jouer pleinement son rôle en complémentarité avec les autres musées du parc et avec la promotion du label "*Patrimoine mondial*". Mais le Conseil communal doit s'atteler à mieux valoriser cette complémentarité. Pour ce faire, il faudra proposer aux visiteurs un billet permettant de visiter un, deux ou les trois musées du parc, et ce à un prix qui doit rester attractif. Certains estiment qu'un objectif de 10'000 visiteurs pour le Musée d'histoire n'est pas crédible. Ce n'est pas l'avis du Conseil communal, ni celui de la direction du MIH. Cette dernière considère pour sa part que cette estimation est trop modeste. Le MIH attend et espère, depuis de nombreuses années, cette mutation de manière à pouvoir compléter l'offre faite aux visiteurs.

J'y reviens une fois encore : où peut-on aujourd'hui comprendre par qui et dans quel contexte ont été inventés, imaginés et construits les magnifiques objets présentés dans la prestigieuse collection du MIH ? Et bien, nulle part aujourd'hui !

Le MIH reçoit plus de 32'000 visiteurs chaque année, dont environ 300 groupes. Une offre attractive, s'appuyant sur l'évidente complémentarité entre ses deux musées doit permettre d'atteindre au minimum cet objectif de 10'000 visiteurs. Ce qui est surprenant, aujourd'hui, ce n'est pas de penser que l'on peut tripler le nombre de visiteurs du Musée d'histoire, non, ce qui est surprenant c'est qu'aujourd'hui il en reçoit encore 3'000 alors que la muséographie est aussi obsolète !

Enfin, pour conclure sur ce point, réduire la vision que l'on a du rôle d'un musée au seul nombre de visiteurs est une erreur. Je vous renvoie au rapport sur les missions, l'organisation et la politique de nos musées en soulignant, une fois encore, les missions fondamentales d'un musée : acquérir, conserver, étudier, exposer et transmettre. Ce même rapport montrait que les musées de la ville présentaient un bon rapport entre leurs coûts de fonctionnement et leur fréquentation, même si, bien sûr, on peut toujours faire mieux.

Avant de répondre aux diverses questions, un mot encore sur le budget relatif à ce projet. Tout d'abord pour rappeler que le dernier crédit d'investissement consenti pour le Musée d'histoire date de 1974, il y a 36 ans... j'en avais neuf. Le dernier crédit d'investissement consenti pour un de nos musées date de 1989 (inauguration en 1993), il s'agit de l'extension du Musée des Beaux-arts. Pour le Musée de Beaux-arts, l'investissement était de 7,5 millions, dont à déduire un soutien de fonds privés par la *Société des Amis des arts* de 1,3 million environ. La demande de crédit de CHF 3'500'000.- qui vous est soumise (et j'insiste particulièrement sur ce point), représente le montant maximum que la Ville dépensera pour ce projet. Les apports financiers qui seront réunis par la Société des amis du musée permettront de compléter le dispositif muséographique. Les subventions cantonales, quant à elles, viendront en déduction de ce crédit.

Sur cette enveloppe maximale de CHF 3'500'000.-, il faut souligner que les $\frac{3}{4}$, soit CHF 2'500'000.-, sont nécessaires à la seule réhabilitation architecturale. Ces travaux sont nécessaires, urgents pour certains d'entre eux, quelque soit l'utilisation réservée à ce magnifique bâtiment classé. Le dispositif muséographique prévu est sobre, amovible, souple dans son utilisation, et n'impacte aucune contrainte sur le bâtiment dans le futur. Notre collectivité a le devoir d'entretenir son patrimoine. Transmettre aux générations futures un patrimoine dégradé, c'est aussi transmettre des charges. Ces travaux seront les bienvenus en cette période de crise pour les entreprises et artisans qui seront appelés à les effectuer. En ce sens, l'essentiel de ce crédit s'inscrit aussi dans l'ensemble des mesures conjoncturelles prises par le Conseil communal pour soutenir l'économie locale.

Sur ces travaux, nous pouvons compter sur une subvention cantonale de plus de CHF 200'000.- au titre de la conservation du monument. Le calcul a été fait par les Services de l'État, sur la base du crédit et du budget détaillé qui vous est soumis.

Ce projet a été retenu, sous l'angle touristique, dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale. A ce titre, il pourrait bénéficier d'un soutien cantonal et fédéral qui consisterait à obtenir, sur le 60% au maximum de l'investissement consenti, un prêt à taux zéro ou à taux réduit. Sur ce point, je n'ai pas reçu d'informations nouvelles, outre le fait que la demande suit son parcours complexe dans les instances concernées.

Le montant de CHF 1'000'000.– prévu pour la muséographie, montant qui se situe dans la fourchette basse en prix par m² pour ce type de travaux, nous permet de remplir les objectifs qui sont expliqués dans le rapport, c'est-à-dire de recréer un musée ouvert, vivant, accessible à tous : l'antithèse d'un musée élitare ou élitiste.

La charge annuelle réelle et maximale (c'est-à-dire hors subventions) de cet investissement, soit CHF 283'000.–, représente un montant moyen de CHF 7.50 par habitant et par an pendant 15 ans, et non 30 ans, comme le disait M. Stähli puisque ce crédit sera amorti au taux de 6.5%.

Avant de conclure sur ce point, permettez-moi de faire un peu de benchmarking (ou de comparaison, Monsieur le Président), une fois n'est pas coutume.

Musée d'histoire d'Aarau, situé dans une tour médiévale :

- ~ Projet d'assainissement de la tour et d'agrandissement par la construction d'un bâtiment moderne.
- ~ Coût du projet global : 13,9 millions.
- ~ Crédit soumis au vote de la population le 29 novembre 2009, accepté par 54%.
- ~ Au terme de la rénovation, 1'500 m² de surface d'exposition (actuellement 600 m²), dont 800 m² de surface exposition temporaire.
- ~ Nombre de visiteurs attendus : 10'000 (actuellement 6'700)
- ~ Coût de fonctionnement prévu : CHF 1'125'000.– (actuellement CHF 895'000.–)
- ~ Pour mémoire, le coût de fonctionnement du MH (budget 2009) est de CHF 352'000.–.

Musée d'histoire et des porcelaines de Nyon, réalisé entre 1999 et 2006

- ~ Coût total de CHF 15'000'000.– pour la restauration du château, avec un soutien de la Confédération et du Canton de CHF 3'000'000.–.
- ~ CHF 1'000'000.– pour la muséographie (initialement CHF 3'000'000.–, mais cette enveloppe a été réduite pour des raisons financières). Le musée a rencontré de grosses difficultés pour s'adapter à cette nouvelle enveloppe et a mis en place seulement des vitrines pour les collections et des textes d'information. Il n'offre ni audio-guide, ni d'audio-visuels, ni de bornes informatiques. Il ne propose aucune exposition temporaire.
- ~ Un ascenseur a été installé, mais seulement pour les deux premiers étages car il n'était pas possible d'aller plus haut pour raisons techniques.

Je vais maintenant m'attacher à répondre à vos questions.

Pour l'UDC, M. Arlettaz :

- ~ **Ascenseur** : C'est une obligation légale dans les bâtiments publics. Il ne s'agit pas d'un luxe mais d'une simple nécessité. J'engage ceux qui pensent le contraire à passer un après-midi avec une personne qui se déplace en chaise roulante et à parcourir la ville et les bâtiments publics.
- ~ **Enveloppe de crédit** : J'ai répondu très clairement que CHF 3'500'000.– représentent le montant maximum qu'engagerait la Ville.
- ~ **Recherche de fonds SAMH** : Certes, CHF 500'000.– est un objectif ambitieux. Mais vouloir faire croire qu'une récolte de ce type ne rapporterait rien, c'est faire insulte à celles et ceux qui se sont engagés à la conduire. Je rappelle une fois encore, que le projet peut se réaliser sans cet apport. Ces montants viennent en plus du crédit communal. Il faut aussi savoir que, contrairement à ce qui pouvait se pratiquer il y a une vingtaine d'années, les soutiens financiers privés ne peuvent être débloqués que dans la mesure où la Collectivité publique s'engage. Cela a été le cas pour la rénovation du Théâtre et pour la Grande Fontaine. Pour ce dernier exemple, plusieurs membres de ce Conseil étaient assez dubitatifs. Et pourtant, les résultats ont dépassés les espérances !
- ~ **Communiqué de la Ville** : Je peux donner acte à l'UDC qu'il n'y a effectivement pas, à ce jour, de systématique en la matière. Notre coordinateur médias y réfléchit. Nous avons effectivement décidé de communiquer en disant clairement que le Conseil communal allait soumettre une demande d'investissements au Conseil général. Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'informations sur l'adduction d'eau ? Personnellement, j'ai pris connaissance de ce rapport avec beaucoup d'intérêts. Il faut peut-être poser la question à mon collègue Pierre Hainard.
- ~ **L'état des routes (nids de poules)** : Le Conseil communal m'a autorisé à vous dire qu'il réfléchit à cette problématique puisqu'il a été saisi d'un rapport de l'ingénieur communal, il y a un peu moins d'une semaine. Il est entré en matière pour que nous puissions débloquer quelques montants pour effectuer les réparations indispensables.

Pour le PLR, M. Moser :

- ~ **Détail des honoraires sur la partie muséographique** : Les travaux de conception muséographique sont, pour l'essentiel, des travaux intellectuels. Une muséographie est à chaque fois inventée pour elle-même. Il n'est pas possible de reprendre des éléments significatifs créés ailleurs. C'est la raison pour laquelle, en propor-

tion, les honoraires muséographiques sont plus élevés que ceux qui concernent la partie architecturale du projet.

- ~ **Financement par la NPR** : J'en ai parlé tout à l'heure. Il est difficile de faire un pronostic sur une décision qui doit encore être prise. C'est la raison pour laquelle cette éventualité n'est pas prise en compte dans les incidences sur les finances. Dans le cas où ce projet obtiendrait un soutien NPR, ce serait tout bénéfice pour la Ville. Dans l'état actuel des échanges avec le RUN, comme j'ai eu l'occasion de le dire à la séance d'informations organisée au Musée d'histoire (je profite pour remercier les nombreux Conseillers généraux qui s'étaient déplacés) je n'ai pas de pronostic en termes de %. Je peux seulement vous dire qu'il ne va pas de soi que ce type de projet soit retenu dans le cadre de la nouvelle politique régionale. Le Conseil communal fera tout pour accompagner ce projet et essayer de décrocher ce soutien, mais il n'y a aucune certitude.
- ~ **Éclairage nocturne et sécurité** : L'ingénieur-lumière mandaté, M. Géza Vadas, est un homme pragmatique. Il teste toujours ses projets avant de les mettre en exécution. Cette manière de faire permettra de prendre en compte l'apport lumineux réel et de vérifier si l'effet "*sécurité*" recherché est suffisant.
- ~ Est-il possible de mener ce projet à moindre frais ? Comme dans tout projet, des choix ont été effectués afin de ne pas dépasser l'enveloppe fixée par le Conseil communal. L'éclairage extérieur a été revu à la baisse. Nous avons notamment renoncé à faire un cheminement éclairé dans le parc. Autre exemple, nous avons renoncé à restaurer les faux bois et les faux marbres pour CHF 100'000.-. Nous avons aussi renoncé à aménager un accès handicapés qui aurait impliqué des travaux trop conséquents et trop coûteux dans le parc, à l'est du musée.
- ~ **Frais de fonctionnement futurs** : Outre les frais de conciergerie mentionnés dans le rapport (7,5% de TA supplémentaire) le Conseil communal souhaite que l'harmonisation des heures d'ouverture des musées se fasse à coût net constant. Cette question sera reprise globalement dans le cadre du Comité de direction des musées.

Le projet qui vous est soumis ce soir est, certes, très important pour l'avenir de notre Musée d'histoire, mais il l'est, plus largement, pour notre Ville et ses ambitions en matière de politique culturelle. Il s'inscrit dans une vision à long terme qui se veut cohérente, s'articulant autour de pôles qui ont été clairement identifiés, s'inscrivant en complémentarité en termes de contenus et de publics visés, permettant aux écoles d'utiliser les musées

comme soutien important à l'enseignement donné et, enfin, de nature à soutenir et développer la promotion de notre Ville et de son image. En ce sens, ce projet concerne l'ensemble de notre collectivité. Je l'ai déjà dit, mais je le répète, ni le Conseil communal, ni les musées ne souhaitent développer des institutions sclérosées qui ne s'adresseraient qu'à une minorité de citoyennes et citoyens. Bien au contraire !

Depuis quelques années, et en particulier entre 2005 et 2009, les Autorités se sont beaucoup préoccupées de l'organisation de nos institutions et de leur efficience. Elles se sont également interrogées sur les collaborations et les synergies possibles entre les institutions de notre ville et, plus largement, avec celles de notre canton. Elles ont amené des réponses et des solutions à ses questions et elles ont tracé des perspectives. Il s'agit aujourd'hui de concrétiser ces intentions. En termes d'organisation, vous le savez, le travail se poursuit aujourd'hui dans un cadre clairement défini. En termes de contenu, le rapport qui vous est soumis ce soir répond aux objectifs généraux et amène enfin une réponse à celles et ceux qui considèrent que toute une partie de notre histoire n'est pas visible, à celles et ceux qui reprochent au MIH de ne présenter que de magnifiques objets, mais pas les mains qui les ont réalisés, ni les industriels qui ont fait de cette ville ce qu'elle est.

L'investissement qui vous est demandé n'est évidemment pas négligeable. Le Conseil communal, qui est, lui aussi, très attentif à l'évolution des finances de notre Ville, en est pleinement conscient et estime qu'il est à la fois raisonnable et supportable dans la situation actuelle. C'est la raison pour laquelle ce projet a été retenu dans le programme de législature, qu'il figure au budget des investissements 2010, et qu'il vous est soumis ce soir.

Votre Conseil a accepté ce soir d'importants crédits d'investissements destinés à entretenir le parc de nos infrastructures. Ces dépenses sont nécessaires. Mais une ville ne vit pas que grâce à ses infrastructures routières ou à son adduction d'eau. Elle vit aussi grâce à ses infrastructures culturelles. C'est d'ailleurs ces dernières que l'on met en valeur lorsque l'on veut promouvoir l'image d'une collectivité, y vanter sa qualité de vie et attirer de nouveaux habitants. Le Conseil communal n'a jamais opposé ces deux nécessités. Elles répondent à des besoins différents mais complémentaires, ceux qui sont de nature à faire vivre et à développer une collectivité humaine.

J'espère avoir ainsi répondu à vos questions et avoir convaincu celles et ceux qui doutent du bien fondé de ce rapport et de l'importance de consentir un investissement pour réhabiliter le Musée d'histoire.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à accepter cette demande de crédit.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal vient de nous dire que c'est une obligation légale d'avoir un ascenseur pour handicapés. Nous voulons bien le croire. Peut-il alors nous expliquer pourquoi nous sommes dans un lieu public et qu'il n'y a pas d'ascenseur depuis de longues années ?

Le groupe socialiste considère cet investissement comme nécessaire, ce que l'on peut comprendre. Mais il ne l'a pas qualifié seulement de nécessaire, mais d'indispensable. Nous avons également entendu de sa part que la population en avait besoin. Nous avons bien entendu cela et c'est pour cette raison que le groupe UDC pense que si la population en a besoin, elle a aussi le droit de donner son avis. Si la population en a besoin, elle votera à majorité pour cet investissement.

Si l'on veut savoir ce que la population veut, nous souhaitons faire tout notre possible pour qu'elle puisse s'exprimer. Je vous remercie.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : M. Legrix, concernant l'ascenseur, il ne faut pas me faire dire ce que je n'ai pas dit. Vous le savez, j'en suis convaincu, c'est une obligation légale dès que l'on rénove le bâtiment, tout comme pour les installations électriques. Dans les bâtiments communaux, structures sportives ou autres, tant que l'on ne touche pas à l'électricité, même si elle n'est pas aux normes, sous réserve d'un rapport qui nous oblige à le faire, nous n'avons pas l'obligation de poser un ascenseur. Dès que l'on touche au bâtiment et un jour où l'autre, nous toucherons à ce bâtiment, nous sommes obligés de mettre un ascenseur.

M. Legrix, Conseiller général et futur collègue, par ailleurs, je suis moi aussi très attaché au droit politique. Je vous rappelle que c'est grâce à un certain Député Veya, qui siégeait à l'époque au Grand Conseil, que la loi sur les droits politiques dans le Canton de Neuchâtel a été revue, que le seuil de signatures nécessaires à un référendum du peuple a été abaissé et que le nombre de jours pour les récolter a été augmenté. C'est vous dire si le Conseiller communal que je suis, l'ancien Député que j'étais, le citoyen que je suis toujours resté est parfaitement attaché au droit démocratique.

Le groupe UDC prendra les responsabilités qu'il estime être les siennes. Le Conseil communal, bien sûr, prendra les siennes et j'espère que les autres groupes politiques en feront de même.

Mon Président, vénéré mais bientôt partant, me signale que je peux aller un peu plus loin dans ce que je vous ai dit tout à l'heure par rapport aux fameux nids-de-poules. Le Conseil communal m'autorise à vous dire qu'il viendra le 5 mai, lors de la séance des comptes, suite à un rapport en cours d'élaboration par l'ingénieur communal, avec un rapport urgent où il sera question d'une demande de crédit urgent de l'ordre de CHF 400'000.– à CHF 500'000.– pour la question des nids-de-poules.

Je vous vois déjà sourire vous disant que c'est une décision que nous venons de prendre entre nous. J'en appelle à témoin mes collègues du Conseil communal, cette décision a été prise sur le principe en Conseil communal, avant que nous ne sachions comment les différents groupes politiques se positionnaient sur le rapport concernant le Musée d'histoire.

M. Pascal Bühler, PS : Le parti socialiste confirme les propos qu'il a tenus. Il prend note et acte que l'UDC lancera un référendum et il laisse la parole au peuple qui décidera si, oui ou non, le peuple peut mettre CHF 7.50 par habitant en moyenne durant une quinzaine d'années pour un Musée d'histoire moderne. Je vous remercie.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PLR pense aussi que la culture est indispensable à la vie, qui ne peut pas se résumer à "*méto-boulot-dodo*". Une ville a besoin d'une vie culturelle et associative.

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne sais pas si nos collègues de l'UDC peuvent encore se laisser convaincre.

L'UDC veut déposer un referendum, c'est son droit puisque c'est un droit politique. Toutefois, elle devrait, à notre sens, y réfléchir encore. En effet, on ne comprend pas vraiment sa logique.

Toutes ses affiches portent ce label "*Qualité suisse*". Or, le respect et la mise en valeur de nos traditions, de notre histoire est un aspect de cette qualité suisse.

Il y a aussi une qualité des Montagnes neuchâteloises. Nos traditions et notre histoire doivent donc, elles aussi être mises en valeur. C'est le rôle de ce projet.

Comme il y aura encore d'autres projets culturels, choisissez bien celui que vous voulez attaquer.

L'entrée en matière est acceptée par 28 voix contre 8.

L'arrêté est accepté par 26 voix contre 8.

M. Théo Bregnard, Président : L'interpellation de M. Pierre-Yves Blanc qui devait être traitée ce soir est reportée à la prochaine séance.

Interpellation urgente de Mme Morel relative aux locaux de répétitions des jeunes à la rue de la Serre.

Interpellation urgente de Mme de Reynier-Porta relative aux locaux de répétitions des jeunes à la rue de la Serre

(textes au début du présent procès-verbal)

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le sujet est évidemment urgent pour tous. Nous en entendons parler dans la presse et nous aimerions avoir des informations concrètes de la part du Conseil communal.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Le Conseil communal accepte l'urgence.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne développerai pas l'interpellation. Nous avons formulé un certain nombre de questions sur lesquelles nous aimerions entendre le Conseil communal. Je vous remercie.

Mme Marie-France de Reynier Porta, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons la chance d'avoir à la Chaux-de-Fonds un vivier culturel varié et dynamique. Il est donc important de l'entretenir plutôt que de l'étouffer, que l'on parle d'un musée, ou de rock.

Les musiciens frappés par cette interdiction ne sont pas des jeunes marginaux, une bonne partie d'entre eux a largement dépassé la trentaine. Certains sont musiciens professionnels.

Il y a deux situations qu'il s'agit de distinguer et de traiter de manière différenciée. L'une concerne le local en sous-sol ouest, accessible par un monte-charge, à proximité immédiate des pans de murs porteurs abattus, loué par un collectif de jeunes et de jeunes adultes et l'autre concerne la quinzaine d'autres locaux de répétition, dans les autres parties du bâtiment Serre 90-94.

Il y a urgence pour les musiciens de trouver une issue. Des dates de concerts sont prévues, des groupes doivent enregistrer dans le studio aménagé dans l'un des locaux.

Ce bâtiment est un lieu idéal pour ce genre d'activités, selon les musiciens rencontrés. Les plaintes liées au bruit ne concernent de nouveau pas tout le monde.

Certains groupes sont locataires depuis plus de 10 ans.

Il est à noter que les locations perçues vont de CHF 450.- à CHF 700.- par mois, charges comprises, sans chauffage, avec une installation électrique des plus sommaires. De plus, les locaux ont été aménagés

et insonorisés aux frais des locataires. On y trouve même un studio d'enregistrement. A ce jour, les baux ont été résiliés au 30 avril 2010, mais la location court toujours pour..... stocker du matériel !

Nous avons vu avec satisfaction que le Conseil Communal avait pris l'affaire au sérieux, dans un souci d'ouverture et de dialogue et nous souhaitons que les solutions trouvées confirment cette ouverture.

Nous demandons au Conseil Communal de répondre aux questions qui figurent dans le texte de l'interpellation, et nous le remercions des réponses apportées. Merci de votre attention.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je serai peut-être un peu long pour le développement de ces interpellations puisque cela nécessite des informations précises concernant la sécurité. C'est dans ce sens que nous sommes intervenus et non pas concernant le bruit, tel que Mme De Reynier Porta aurait pu l'entendre.

Nous avons constaté que 80 à 100 jeunes personnes se sont trouvées dans la cave le week-end avant. Cette cave, à mon sens, doit être qualifiée de souricière.

Vous parlez de la location. Je viendrai sur les rapports avec le bailleur, mais je constate quand même, à se stade, que la location de CHF 450.- à CHF 700.- représente, bon an mal an, une location globale de l'ordre de CHF 10'000.- par mois et nous pouvons nous attendre à ce que quelques investissements soient faits et que les locaux ne soient pas aussi démunis et insalubres qu'actuellement.

La présence de 80 à 100 personnes nous était également annoncée pour les semaines suivantes (nous avons quelques informateurs au niveau de la police). Je ne pouvais pas, en tant que responsable de la sécurité, laisser nos enfants se prendre dans cette souricière.

J'ai fait une inspection des lieux avec les différents représentants (les bailleurs, les locataires, soit un membre du Conseil communal et quelques personnes attachées à nos services.). Je fais un état non exhaustif qui montre dans quel état se trouve ce bâtiment :

Un premier local, dans le sous-sol du magasin, est atteignable par des escaliers au fond desquels nous trouvons des tessons de bouteille et de très vieux verres. Il y a donc un danger, la lumière n'étant pas très bonne à cet endroit (entre Pierrot Ménager et le Restaurant, dans une petite ruelle).

Ces locaux peuvent être atteints au travers d'un couloir dans lequel se trouvent des divans, largement inflammables. Il est évident que si des groupes se trouvent dans ces deux locaux, nous aurions affaire à un danger extrêmement grave : ils ne pourraient sortir que par le magasin, les voies de sorties n'existent pas ou sont fermées.

Dans les locaux du centre, il y a des sanitaires insatisfaisants et très mal nettoyés, alors que les locataires payent pour le nettoyage de ces locaux. C'est une chose à voir avec le propriétaire.

Dans ces locaux, tout en bois, j'ai constaté la présence de nombreux mégots par terre, d'où un risque de feu relativement important.

A titre d'information, un pompier qui nous a accompagnés nous a dit que dans un tel bâtiment, en 15 minutes, le feu atteint des proportions telles qu'il devient très difficile à éteindre.

On accède au local ouest par un monte-charge, et non un monte-personnes, alors qu'il est utilisé par des personnes pour aller à l'étage. Il n'y a pas de sorties de secours, si ce n'est une sortie à hauteur d'homme, ce qui signifie que pour sortir, on doit sauter et que les pompiers qui devraient intervenir ne peuvent que difficilement monter avec le poids de leur matériel. D'une manière générale, nous pouvons dire qu'il y a beaucoup de tentures inflammables, des accès fermés par des planches de coffrage (par exemple les fenêtres) et qu'il n'y a pas ou peu d'issues de secours.

On accède au local du sous-sol (celui qui nous interpelle le plus) par ce fameux monte-charge qui est tombé en panne lorsque nous avons fait notre visite, ou par une trappe au sommet avec une grille qui oblige à sauter ! J'ai dû le faire moi-même, il faut sauter depuis la grille à la troisième marche. Pour remonter, c'est d'autant plus difficile ! Il n'y a pas de sorties de secours. Les installations électriques sont défectueuses. Les sanitaires et WC sont insalubres et, au pire, un cône plastic de circulation fait office de pissoir.

Élément plus grave : il y a de larges destructions des murs porteurs. Ceux-ci ont été détruits ou enlevés (et pas très loin puisqu'ils traînent par terre). Ces murs sont tenus par des étais qui n'ont pas été contrôlés depuis une quinzaine d'années. C'est là que se situe le risque : le Conseil communal doit-il interdire "*tout*" ? Et bien oui, en attendant d'être sûr que le plafond ne s'écroulera pas. Imaginez-vous les paris qui peuvent être faits par des gens fréquentant ces locaux et qui disent "*un jour, on va descendre les étais !*". Ce sont de simples étais de chantier. Nous avons constaté que les rails métalliques sur les plafonds étaient sciés.

Je rappelle aussi que 80 personnes étaient prises dans ce local. Il y a donc des risques importants du point de vue de la sécurité : l'effondrement de la dalle, les incendies (En 15 minutes, ça brûle. Nous avons eu le cas à Lausanne, dans un parking. Dans un cas comme celui-ci, on ne peut rien faire d'autre que d'inonder les lieux).

Nous sommes intervenus de façon proactive, tant vis-à-vis des habitants que (et surtout) vis-à-vis du propriétaire. Nous avons demandé à ce que les affectations soient différentes. L'affectation actuelle est "*lieu de stockage*". Nous avons également demandé la prévention incendie et la salubrité.

Il y aurait possibilité d'une autorisation temporaire et j'ajouterais que celle-ci serait liée aux informations Police du feu-salubrité, mais également à l'autorisation d'un ingénieur civil pour savoir quels sont les risques d'effondrement du local. Si les décisions proactives n'ont pas été entendues, il a fallu en venir à des actions répressives, visant, je le répète, à la protection de nos jeunes dans ces locaux.

En droit, il y a la responsabilité du bailleur, mais aussi la nôtre. Ma responsabilité de Conseiller communal, je ne le mettrai pas là, je ne veux pas être un assassin.

Pour répondre aux questions du PS :

Oui, il y a un dialogue avec les différents partenaires. Il y aura décision provisoire du Conseil communal sur la base des avis des services, respectivement des spécialistes.

Une question traitait de la situation différenciée des locataires. Oui, nous allons traiter différemment les locataires. Il est évident que si des lieux peuvent être utilisés, nous les libérerons, mais seulement après avis des services concernés.

Le Service de la jeunesse a-t-il été informé ? Oui, par votre serviteur, directement au Chef de service.

Que pense le Conseil communal de la proposition de lever l'interdiction d'exploitation ? Elle est possible, si toutes les conditions sont réunies. Je ne prendrai pas de risques ou de responsabilités quant à cet élément-là.

Le Conseil communal n'envisage-t-il pas de lever l'interdiction ? Il y aura une décision rapide du Conseil car nous sommes conscients des différents risques.

Pour répondre aux questions du PLR :

Le propriétaire n'a pas respecté l'affectation des locaux qui lui étaient assignée et qu'il a demandée. Il a, selon notre correspondance, jusqu'au 5 avril pour se mettre en ordre. La demande lui a déjà été signifiée par le passé et il n'y a jamais répondu.

Le propriétaire est-il amendable ? En principe, sans accident, il ne l'est pas. C'est un principe de droit privé. Évidemment, s'il y a accident, il devra répondre devant la justice ... je touche du bois en parlant d'accident. Nous pouvons dire qu'il n'a pas respecté l'affectation des locaux.

Y aura-t-il intervention policière ? Oui, pour la sécurité de nos jeunes.

Merci Monsieur le Président.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Mesdames et Messieurs. La Ville de La Chaux-de-Fonds n'est évidemment pas insensible à la culture musicale rock, ou plus largement à la culture *underground*.

Si cette sensibilité n'existait pas, Bikini Test n'existerait pas.

Si cette sensibilité n'existait pas, la Ville n'aurait pas, récemment encore, proposé des solutions alternatives, des locaux à des organisateurs de

concerts *underground* qui s'étaient vu interdire, aussi pour des raisons de sécurité, l'utilisation d'une salle qui n'était pas une salle de spectacles.

Le parlement des jeunes, et par conséquent aussi le Service de la jeunesse, connaît cette problématique qui n'est d'ailleurs pas nouvelle, de même que le Service des affaires culturelles.

Ce qui doit occuper aujourd'hui l'ensemble des services concernés, c'est de trouver une ou des solutions, outre une évaluation plus précise de ces locaux. Nous travaillons sur quelques pistes, mais le Conseil communal ne les évoquera pas plus précisément, tant que rien de concret ne peut être confirmé.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, je ne suis pas tout à fait satisfaite. On n'a pas répondu à une de nos questions : j'aurais voulu savoir comment le Conseil communal gère le SUE ? Comment se fait-il que, finalement, malgré les contrôles de salubrité et de police du feu, on peut passer entre les mailles du filet et avoir une activité de ce genre ?

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Chaque bâtiment de la Ville fait l'objet d'une affectation déterminée. Vous imaginez bien qu'il est impossible, chaque jour ou chaque année, de contrôler chacun des bâtiments pour vérifier que l'affectation réelle correspond à l'affectation légale. Il y a une série de circonstances dans lesquelles nous pouvons intervenir et c'est le sens, notamment des demandes de permis qui permettent de vérifier ces questions.

J'en profite pour préciser, à l'attention du public, par votre intermédiaire, que tout changement d'affectation doit faire l'objet d'une demande en bonne et due forme, avec dépôt de plans en cas de modifications du bâtiment.

Toutes les affectations qui ne sont pas conformes à l'affectation légale et qui sont apparentes, font l'objet, en principe, d'interventions de notre part. Il y a les activités des inspecteurs de la salubrité et du feu qui ont mis l'accent, ces dernières années, à la demande du Conseil communal sur les installations industrielles et artisanales qui sont, en général, celles qui posent le plus de problèmes par rapport à des entrepôts qui en principe, n'en posent pas, sauf dans les circonstances que l'on vient de résumer ici.

Il y a d'abord une obligation du propriétaire. C'est sa responsabilité première de veiller à ce que les locaux qui lui appartiennent soient utilisés conformément au but pour lesquels ils sont autorisés et, à défaut, de faire la demande de modification. Les autorités sont là à titre subsidiaire, selon les fameuses règles de l'autocontrôle que l'on utilise dans d'autres domaines.

Mme Sylvia Morel, PLR : Je suis satisfaite.

Mme Marie-France de Reynier Porta, PS : J'ai une précision concernant ma dernière question. M. Monnard, vous avez parlé d'un délai rapide. Je ne suis pas sûre d'avoir la même appréciation que vous du terme *rapide*. Pourriez-vous en dire un peu plus ?

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Je suis déjà intervenu pour aller voir les lieux et discuter avec les gens. D'un autre côté, nous avons convenu de parler de ce sujet lors du prochain Conseil communal qui a lieu cette semaine. Il n'y a pas d'interventions plus rapides que celle-ci. Nous pourrions aller de l'avant après cette décision. Il est évident que celle-ci dépend du Conseil dans son ensemble.

Mme Marie-France de Reynier Porta, PS : Je suis satisfaite.

Interpellation urgente de l'UDC soirée du 12 février à l'usine électrique.

(texte au début du présent procès-verbal)

M. Angelo Locorotondo, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Des bruits malsains circulent en ville sur les déprédations que le bâtiment aurait subi lors de cette soirée et plus précisément sur la perte de CHF 15'000.-. Il est évident que d'autres organisateurs d'événements identiques, ayant pour diverses raisons essuyés un revers, soient emprunts d'un sentiment d'injustice.

L'organisateur de la soirée citée dans notre interpellation colporte que le déficit serait épongé par la Ville, ce qui, nous l'imaginons, est faux.

Par souci d'équité et pour le bien-être de tous, il est urgent de lever le doute au plus vite.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal, sans être vraiment convaincu du caractère urgent, ne s'opposera pas au traitement de cette intervention ce soir.

M. Angelo Locorotondo, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je crois que notre interpellation est assez claire. Nous attendons les réponses du Conseil communal.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je rappelle en quelques mots que l'Usine électrique est un lieu que nous ne

souhaitons pas affecter à une utilisation en particulier, comme l'organisation de discos, mais à des manifestations à caractères multiples. Le Conseil communal a d'ailleurs refusé, il y a quelques années, des affectations durables de ce lieu et il considère vraiment qu'il y a une richesse à l'utiliser pour des manifestations diverses.

Il y a eu, récemment, deux discothèques, à titre d'essai pour la première. Cela s'est relativement mal passé, mais ce n'est pas celle dont vous parlez. Il y a eu pas mal de dégâts, de modestes vols, de graves problèmes de propreté lors de la restitution de la salle. L'ensemble de ces dégâts ont été facturés. Cela nous a conduits à prendre la décision de ne plus accepter l'organisation de discothèques dans cette salle. Visiblement, elle ne s'y prête pas et poserait d'ailleurs, quelques soucis en termes de sécurité, au vu du nombre de personnes qui pourraient se trouver dans ce lieu simultanément, avec des risques d'affolement selon les mouvements de foule.

Après avoir pris la décision de ne plus organiser de manifestations de ce type, nous avons constaté que nous avions déjà donné notre accord pour une deuxième et, à titre exceptionnel, malgré la décision prise, nous avons accepté l'organisation de cette soirée au nom de *Ladies night*. Encore une fois, cela sera la dernière de ce type puisque le Conseil communal n'entend plus organiser ce genre de manifestations à l'Usine électrique.

A propos de cette soirée-là, je peux vous dire que la salle a été rendue propre, que les choses se sont moyennement bien passées du point de vue de l'ambiance générale puisque, selon les termes de la gérance, une légère *bastonnade* a eu lieu, mais elle n'a pas provoqué de dégâts particuliers. A ce jour, deux problèmes à signaler :

- ~ 2 tags ont été constatés. La facture sera envoyée aux organisateurs.
- ~ La facture de CHF 1'307.- pour la location n'a pas été réglée à ce jour. Un rappel a été envoyé le 18 mars.

Ce sont les deux seuls problèmes constatés. Ce n'est pas rien, mais ils ne prennent pas l'ampleur que pouvaient laisser entendre votre interpellation.

Pour répondre plus précisément à votre question, le Conseil communal n'intervient jamais, dans des cas comme celui-là, pour éponger des déficits après coup. Il discute avant avec les organisateurs. Nous sommes relativement fermes sur cette question. Nous décidons des subventions octroyées et nous n'intervenons plus après. La seule exception était pour un organisateur régulier en ville, qui organisait des manifestations importantes pour la ville et qui, une fois, pour des circonstances explicables, s'est pris *un bouillon* et nous ne souhaitons pas que l'organisation régulière qu'il met en place en ville soit mise en péril dans la durée. Dans ce

cas-là, nous cherchons des solutions, mais la Ville ne fait jamais seul l'effort sollicité, il y a toujours un effort demandé à l'ensemble des créanciers.

Nous ne sommes pas dans ce cas de figure. Il n'y aura donc pas d'intervention de la Ville après coup.

M. Angelo Locorotondo, UDC : Je suis parfaitement satisfait. Cette réponse lève le doute qui pouvait exister.

M. Théo Bregnard, Président : Je vous souhaite une bonne fin de soirée et à bientôt.

Séance levée à 22h45

Théo Bregnard
président

Pierre-André Rohrbach
secrétaire

Sylvia Ruchat
secrétaire-rédactrice